



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2022

Le 19 octobre 2022 à 19 heures 00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle Anna Marly, suivant la convocation en date du 12 octobre 2022.

M. le Maire ouvre la séance et souhaite la bienvenue au nouveau Directeur Général des Services de la commune, M. Bertrand SAUVAGE, qui a pris ses fonctions le 17 octobre 2022. Il saisit l'occasion pour renouveler ses remerciements à l'ensemble de l'administration municipale qui, avec beaucoup d'engagement, a contribué au bon fonctionnement de la collectivité en cette période complexe.

M. le Maire invite le Directeur Général des Services à faire l'appel.

PRESENTS : M. CHAILLOU, Mme DESNOUES, Mme HAMEAU, M. VILLARET, Mme LE BIHAN, M. RIVIERE DA SILVA, Mme BELLIZIO, Mme BUREAU, Mme MOULIN, M. PIVAIN, M. PASSEGUE, Mme PARAYRE, M. AMSTUTZ, M. DIARRA, Mme GAMBONI, Mme DANGE, Mme BOIS, Mme GAUTHIER, Mme NOGUES, M. PAOLI, M. RINA-BASILIO, M. HUBERT, M. MABOUSSOU, Mme CAKIR, M. HUYGHUES DES ETAGES, Mme DAHOU, Mme PAROU.

ABSENTS ET REPRESENTES : M. LAVAL a donné pouvoir à Mme NOGUES, M. LACOU a donné pouvoir à M. VILLARET, M. ZING TSALA a donné pouvoir à Mme DANGE, Mme LOQUET a donné pouvoir à Mme HAMEAU.

ABSENTS : M. LAFRAYHI (arrivée à 19h11), M. DUPRE.

Le Maire constate suite à l'appel nominal, que le quorum est atteint et que l'Assemblée peut valablement délibérer.

Il souhaite qu'une minute de silence soit observée en hommage à :

- Mme Elisabeth NARIN, ancienne dirigeante associative de la ville de Saint Jean de la Ruelle, Présidente du Club de boxe, décédée le 1^{er} octobre 2022.
- La mémoire de l'enfant Lola, assassinée dans des conditions terribles, pour à la fois encourager ses parents mais aussi pour dire le dégoût devant cette exploitation absolument inadmissible de cette sordide assassinat.

Le Maire propose de désigner Mme CAKIR comme secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition.

SECRETARE DE SEANCE : MME CAKIR.

M. le Maire laisse la parole à Mme PAROU qui a souhaité s'exprimer.

Mme PAROU informe le Conseil Municipal de sa décision de quitter le groupe d'opposition actuel et de la création, avec M. DUPRE, d'un groupe d'opposition indépendant. Ce dernier sera basé sur des échanges constructifs avec la majorité dans l'intérêt des stéoruellans.es. Ils souhaitent tous deux représenter un groupe d'opposition où la tolérance, la franchise et la confiance sont les maîtres mots. Mme PAROU remercie le Maire d'en prendre acte ce jour.



M. le Maire prend acte de la création de ce nouveau groupe d'opposition indépendant. Il précise qu'avec l'ensemble des élus de la majorité, il reste particulièrement attaché à travailler avec tous les élus dans l'intérêt général et au service exclusif des habitants de la commune.

Le Maire invite le Conseil Municipal à adopter le procès-verbal de la séance du 29 juin 2022.

M. HUYGHUES DES ETAGES indique qu'en date du 6 septembre 2022, il a adressé au Maire un courrier pour rappeler les nouvelles règlementations concernant la rédaction du procès-verbal. Il souligne que dans le présent procès-verbal n'est rapporté qu'un résumé des échanges. Il souhaite que soit retranscrit l'ensemble des échanges tel qu'on les retrouve sur l'enregistrement audio. Ce procès-verbal ne les satisfait pas. Il rappelle la décision de la Cour administrative d'appel de Marseille en date du 21 janvier 2003 soulignant l'obligation de retranscrire l'intégralité des interventions de tous les conseillers municipaux dans les procès-verbaux des conseils municipaux. Par conséquent, les élus de l'opposition ne participeront pas à ce vote.

M. le Maire indique que ce document est tout à fait conforme aux modifications issues de l'ordonnance du 7 octobre 2020 applicable à partir du 1^{er} juillet 2022. Il soumet donc ce document au vote des membres du Conseil Municipal.

29 VOIX POUR

2 NON PARTICIPATION : M. HUYGHUES DES ETAGES, MME DAHOU.

ORDRE DU JOUR

- Désignation du/de la secrétaire de séance,
- Adoption du procès-verbal de la séance du 29 juin 2022,
- Décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal à Monsieur le Conseiller Départemental-Maire,
- Délibérations :

Rapporteur.e.s :

➤ **CABINET DU MAIRE**

2022-309 Crise énergétique – Vœu du Conseil Municipal de Saint Jean de la Ruelle.

2022-310 Institution d'une bourse exceptionnelle en faveur des étudiants.es.

C. CHAILLOU

➤ **SOLIDARITES**

2022-311 Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association de la Banque Alimentaire du Loiret.

F. RIVIERE DA SILVA

➤ **EDUCATION – RESTAURATION**

2022-312 SIRCO - Adoption du rapport d'activité 2021.

C. RINA-BASILIO



VILLE DE SAINT JEAN DE LA RUELLE

Direction Générale des Services
Pôle Assemblées et Affaires Juridiques

2022-313	Adhésion de la commune de Chanteau au Syndicat Intercommunal de Restauration Collective (SIRCO).	
2022-314	Subvention exceptionnelle au SIRCO.	
	➤ AMENAGEMENT, CADRE DE VIE ET PATRIMOINE	
2022-315	Programme Local de l'Habitat métropolitain – Avis de la commune.	M. VILLARET
2022-316	Prolongation du Plan de Sauvegarde pour la copropriété de La Prairie - Convention relative au dispositif POPAC.	
2022-317	Avenants portant prorogation aux conventions d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) sur les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville des Chaises et des Trois Fontaines – avenant n°2 avec Valloire Habitat et avenant n°3 avec Les Résidences de l'Orléanais.	
2022-318	Réalisation d'un Inventaire de Biodiversité Communal (IBC) par Orléans Métropole – engagement de la commune.	E. NOGUES
2022-319	Convention de fonds de concours pour l'opération métropolitaine - rue du Petit Chasseur.	P. LAVAL
2022-320	Convention de fonds de concours pour l'opération métropolitaine - rue de la Cirerie.	
2022-321	Aliénation d'une partie de parcelle située 6 impasse du Cèdre.	
	➤ FINANCES	
2022-322	Budget principal – Exercice 2022 – Décision Modificative n°2.	C. CHAILLOU
2022-323	Budget annexe locations immobilières – Exercice 2022 - Décision Modificative n°1.	
2022-324	Provision pour dépréciation des créances – Budget principal.	
	➤ AFFAIRES GENERALES	
2022-325	Devoir de mémoire - Subvention exceptionnelle à l'association ADIRP 45 pour la Cérémonie des Groues.	A. PARAYRE
2022-326	Mutualisation des achats - Ajout de familles d'achat à la convention de groupement de commandes pluriannuelle passée entre Orléans Métropole, le C.C.A.S. d'Orléans et les communes de la Métropole.	I. GAUTHIER
2022-327	Convention avec VALLOIRE HABITAT, portant autorisation d'implanter deux mâts avec caméras de vidéo protection et de raccorder l'alimentation électrique des deux caméras de vidéo protection sur le domaine privé du bailleur.	C. CHAILLOU
	➤ RESSOURCES HUMAINES	
2022-328	Modification du tableau des effectifs permanents.	C. CHAILLOU

- Questions diverses.

**Décisions prises
dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal
à Monsieur le Conseiller Départemental-Maire**

Numéro	Pôle	Nature de la décision	Date envoi Préfecture
2022-53	Sports	La régie de recettes du Pôle Sports est supprimée à compter du 31 juillet 2022. Il est mis fin aux fonctions du régisseur titulaire et des mandataires suppléants. Le fonds de caisse d'un montant de 50 € est restitué dans les caisses du comptable public.	05-juil-22
2022-54	Maison Pour Tous	Contrat avec l'association Club Nautique de Saint Jean de la Ruelle en vue de mettre à disposition l'accueil de loisirs des Queues de Forêt (nouveau centre) pour l'organisation d'un repas avec les adhérents le 1 ^{er} juillet 2022 à titre gratuit. En compensation, « un atelier initiation natation » sera dispensé aux enfants fréquentant les Maisons Pour Tous.	11-juil-22
2022-55	Aménagement	Convention avec l'association Scrabble Val de Loire pour la mise à disposition à titre précaire et révocable de la salle Armand Theuriot en vue de l'organisation de rencontres de scrabble pour la période du 3 janvier 2022 au 2 janvier 2023. L'association prend en charge les frais d'assurance et de participation aux frais de chauffage, d'électricité et d'eau fixés forfaitairement à 241,50 euros par trimestre.	11-juil-22
2022-56	Aménagement	Convention avec Madame Nathalie PUTTAGIO pour la mise à disposition à titre précaire et révocable moyennant une redevance mensuelle de 66 € du garage n°30 situé 27 rue Gambetta, pour une durée de 2 ans, à compter du 1 ^{er} juin 2022.	11-juil-22
2022-57	Maison Pour Tous	Convention avec l'association La Ronde des Amis de St Jean de la Ruelle en vue de mettre à disposition, à titre gratuit, l'accueil de loisirs des Queues de Forêt (nouveau centre) pour l'organisation d'un déjeuner suivi d'une après-midi récréative pour ses adhérents le mardi 06 septembre 2022.	18-juil-22
2022-58	Affaires juridiques	Etablissement de quatre contrats avec la SARL Abelium collectivités pour : un abonnement SMTP pour le Module communication de Domino Web, une licence de mise à disposition du logiciel Domino Web 2, un contrat de maintenance du logiciel et un contrat de licence de mise à disposition du logiciel Portail Famille PWA.	18-juil-22
2022-59	Affaires juridiques	Modification en cours d'exécution n°1 du marché lié au spectacle pyrotechnique Grand Unisson 2022.	03-août-22
2022-60	Administratif et financier	Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Loiret pour financer le poste d'animatrice pour l'accueil d'enfants en situation de handicap sur les temps d'accueil de loisirs sans hébergement extrascolaires et périscolaires ainsi que de l'appui et de la formation des	30-août-22



VILLE DE SAINT JEAN DE LA RUELLE

Direction Générale des Services
Pôle Assemblées et Affaires Juridiques

		équipes d'animateurs, d'ATSEM et des différents personnels municipaux. La collectivité sollicite le soutien financier de 55 000 €.	
2022-61	Aménagement	Convention avec l'association familiale pour la mise à disposition à titre précaire et révocable de locaux situés 9 rue des Bénardières en vue de l'organisation d'un vestiaire pour les familles pour la période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2022.	26-août-22
2022-62	Aménagement	Convention avec l'association Amicale de la Fête et des Loisirs pour la mise à disposition à titre précaire et révocable de locaux situés 1 rue du Clos neuf en vue de stocker du matériel pour la période du 1 ^{er} juin 2022 au 31 mai 2024.	24-août-22
2022-63	Aménagement	Convention avec l'association Amicale de la Fête et des Loisirs pour la mise à disposition à titre précaire et révocable de locaux situés rue Jules Lenormand en vue de stocker du matériel pour la période du 1 ^{er} avril 2022 au 31 mars 2024.	24-août-22
2022-64	Aménagement	Convention avec l'association l'Amicale philatélique stéoruellane pour la mise à disposition à titre précaire et révocable de locaux situés 7 rue des Bénardières en vue du stockage de matériel nécessaires à ses activités pour la période du 8 mars 2022 au 7 mars 2023.	24-août-22
2022-65	Aménagement	Convention avec l'association Amicale des retraités de Brandt Industries pour la mise à disposition à titre précaire et révocable de la salle Armand Theuriot située rue Charles de Gaulle aux Corbolottes en vue de l'organisation de rencontres de belote chaque mardi de 13h30 à 17h30 pour la période du 1 ^{er} octobre 2021 au 31 mars 2022.	24-août-22
2022-66	Aménagement	Convention avec l'association Amicale Sologne Blesois pour la mise à disposition à titre précaire et révocable de la salle Armand Theuriot en vue de l'organisation de répétitions de danse folklorique pour la période du 1 ^{er} septembre au 31 décembre 2021 (13 dates).	24-août-22
2022-67	Aménagement	Convention avec l'association Amicale Sologne Blesois pour la mise à disposition à titre précaire et révocable de la salle Armand Theuriot en vue de l'organisation de répétitions de danse folklorique pour la période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2022 (32 dates).	24-août-22
2022-68	Aménagement	Convention avec l'Association Familiale pour la mise à disposition à titre précaire et révocable de locaux situés 9 rue des Bénardières en vue de l'organisation d'un vestiaire pour les familles pour la période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2021.	26-août-22
2022-69	Aménagement	Convention avec l'Association Familiale pour la mise à disposition à titre précaire et révocable de locaux situés allée des Dominicaines en vue du stockage de matériels associatifs pour la période du 1 ^{er} avril 2022 au 31 mars 2024.	26-août-22
2022-70	Aménagement	Convention avec Madame ASSELIN et Monsieur MORIN pour la mise à disposition à titre précaire et révocable d'un terrain cadastré YH n°229p sur le territoire d'Ingré en limite du lotissement du Domaine de la Vaudière, pour la période	24-août-22

		du 6 janvier 2022 au 5 janvier 2024, moyennant une indemnité annuelle de 29 €.	
2022-71	Aménagement	Convention avec Madame Edith PIED pour la mise à disposition à titre précaire et révocable d'un terrain cadastré AN 595 situé en emplacement réservé n°R004 au Plan local d'urbanisme métropolitain, pour la période du 1 ^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2023. La jouissance du terrain est consentie et acceptée moyennant une redevance annuelle de 53 €.	24-août-22
2022-72	Aménagement	Convention avec Monsieur Boualem TOUIRAT pour la mise à disposition à titre précaire et révocable d'un terrain cadastré AD n°796, pour la période du 1 ^{er} novembre 2021 au 31 octobre 2023. La jouissance du terrain est consentie et acceptée moyennant une redevance annuelle de 73 €.	24-août-22
2022-73	Finances	Sortie d'actifs de la ville au bénéfice de l'entreprise Envie Orléans - Matériel informatique.	06-sept-22
2022-74	Accueil, Formalités Administratives	Convention avec Monsieur Cocou MONTCHEBI pour la mise à disposition, à titre précaire et révocable, d'un logement situé au 1 ^{er} étage, 2 rue Jules Lenormand à Saint Jean de la Ruelle à compter du 1 ^{er} août 2022 jusqu'au 31 juillet 2023, moyennant le versement d'une redevance mensuelle pour le loyer s'élevant à 483,35 €.	09-sept-22
2022-75	Accueil, Formalités Administratives	Convention avec Madame Esra DEMIR pour la mise à disposition, à titre précaire et révocable, d'un logement situé au 2 ^{ème} étage, 2 rue Jules Lenormand à Saint Jean de la Ruelle à compter du 1 ^{er} août 2022 jusqu'au 31 juillet 2023, moyennant le versement d'une redevance mensuelle pour le loyer s'élevant à 274,05 €.	09-sept-22
2022-76	Accueil, Formalités Administratives	Convention avec Madame Sennia GUIDOUM pour la mise à disposition, à titre précaire et révocable, d'un logement situé au 1 ^{er} étage, 4 rue Jules Lenormand à Saint Jean de la Ruelle à compter du 1 ^{er} août 2022 jusqu'au 31 juillet 2023, moyennant le versement d'une redevance mensuelle pour le loyer s'élevant à 406,07 €.	09-sept-22
2022-77	Accueil, Formalités Administratives	Convention avec Monsieur Christophe LERASLE pour la mise à disposition, à titre précaire et révocable, d'un logement situé au 2 ^{ème} étage, 4 rue Jules Lenormand à Saint Jean de la Ruelle à compter du 1 ^{er} août 2022 jusqu'au 31 juillet 2023, moyennant le versement d'une redevance mensuelle pour le loyer s'élevant à 277,85 €.	09-sept-22
2022-78	Accueil, Formalités Administratives	Convention avec Madame Fatiha MEZIANE pour la mise à disposition, à titre précaire et révocable, d'un logement situé 5 rue Françoise Giroud à Saint Jean de la Ruelle à compter du 1 ^{er} août 2022 jusqu'au 31 juillet 2023, moyennant le versement d'une redevance mensuelle pour le loyer s'élevant à 491,56 €.	09-sept-22
2022-79	Accueil, Formalités Administratives	Convention avec Madame Sandrine TESSIER pour la mise à disposition, à titre précaire et révocable, d'un logement situé 15 rue des Diamants à Saint Jean de la Ruelle à compter du 1 ^{er} août 2022 jusqu'au 31 juillet 2023,	09-sept-22

		moyennant le versement d'une redevance mensuelle pour le loyer s'élevant à 483,35 €.	
2022-80	Accueil, Formalités Administratives	Convention avec Madame Sandrine TESSIER pour la mise à disposition garage sis 15 rue des Diamants à Saint Jean de la Ruelle à compter du 1 ^{er} août 2022 jusqu'au 31 juillet 2023, moyennant le versement d'un loyer mensuel de 30,77 €.	09-sept-22
2022-81	Accueil, Formalités Administratives	Convention avec Madame Dominique CHEVALLIER pour la mise à disposition, à titre précaire et révocable, d'un logement situé 26 rue Raymond Gaudry à Saint Jean de la Ruelle à compter du 1 ^{er} août 2022 jusqu'au 31 juillet 2023, moyennant le versement d'une redevance mensuelle pour le loyer s'élevant à 483,35 €.	09-sept-22
2022-82	Accueil, Formalités Administratives	Convention avec Madame Véronique CHIMARAJ pour la mise à disposition, à titre précaire et révocable, d'un logement situé 26 rue Raymond Gaudry à Saint Jean de la Ruelle à compter du 1 ^{er} août 2022 jusqu'au 31 juillet 2023, moyennant le versement d'une redevance mensuelle pour le loyer s'élevant à 483,35 €.	09-sept-22
2022-83	Maison Pour Tous	Convention avec le Centre National de la Fonction Publique et Territoriale pour la mise à disposition de l'accueil de loisirs des Queues de Forêt (nouveau centre) pour l'organisation des formations initiales et évaluations « le métier d'agent de la police municipale », les 26 et 27 septembre. Deux demi-journées au tarif stéoruellan de 199,90 €, soit un total de 399,80 €, correspondant aux frais liés à l'occupation (nettoyage, électricité, eau).	13-sept-22
2022-84	Maison Pour Tous	Convention avec le Centre National de la Fonction Publique et Territoriale pour la mise à disposition de l'accueil de loisirs des Queues de Forêt (nouveau centre) pour l'organisation d'une formation continue « sécurité et premiers secours en intervention de police municipale » du 21 au 23 septembre. Trois demi-journées au tarif stéoruellan de 199,90 €, soit un total de 599,70 €, correspondant aux frais liés à l'occupation (nettoyage, électricité, eau).	13-sept-22
2022-85	Affaires Juridiques	Prestations de transport de passagers par autocars, accord-cadre à bons de commande n°22SJ09, attribué à la société CARS DUNOIS pour un montant maximum annuel de commandes de 150 000,00 € HT (soit 600 000 € HT sur quatre ans). Date de début prévue : 23 octobre 2022. Il est établi pour une durée de trois ans à compter de la date de sa notification. Il sera ensuite reconductible une fois pour un an de manière expresse à compter de sa date anniversaire.	30-sept-22
2022-86	Affaires Juridiques	Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre n°21SJ03 construction d'un multi accueil petite enfance. Le titulaire du marché est le cabinet VACONSIN MAZAUD ARCHITECTES, mandataire du groupement Vaconsin-Mazaud, Gantha, 3iA, domicilié à Orléans.	30-sept-22
2022-87	Affaires Juridiques	Convention avec Orléans Métropole fixant les modalités de durée, de responsabilité, de communication et de mise en	05-oct-22



		œuvre des projets retenus et validés en concertation entre Orléans Métropole et le « Lauréat », pour l'évènement « Jardins éphémères » du 07 septembre au 13 novembre 2022 inclus.	
2022-88	Affaires Juridiques	Avenant n°1 au marché n°21SJ17, ayant pour objet les travaux d'aménagement de l'étage de la Maison de Santé Pluridisciplinaire Françoise Dolto concernant les lots 1, 2, 4, 5 et 6. Cette modification en cours d'exécution n°1 prolonge l'exécution du marché jusqu'au 30 novembre 2022, sans incidence financière. Les autres clauses du marché demeurent inchangées.	
2022-89	Affaires Juridiques	Avenant n°1 concernant le lot 3 au marché n°21SJ17 ayant pour objet les travaux d'aménagement de l'étage de la Maison de Santé Pluridisciplinaire Françoise Dolto. Cette modification en cours d'exécution prolonge l'exécution du marché jusqu'au 30 novembre 2022, sans incidence financière, et modifie des prestations à la demande du maître d'œuvre. Ces travaux entraînent une plus-value de : 1 856,00 € H.T. Les autres clauses du marché demeurent inchangées.	

À 19h11 : Arrivée de Monsieur Karim LAFRAYHI.

DELIBERATIONS :

2022-309 Crise énergétique – Vœu du Conseil Municipal de Saint Jean de la Ruelle.
--

**Présentée par Monsieur Christophe CHAILLOU,
Conseiller Départemental-Maire.**

Compte-tenu notamment de la hausse des coûts du gaz et de l'électricité, la fin de cette année est marquée par de fortes tensions budgétaires, qui pèsent sur l'état des finances des collectivités territoriales et notamment des communes.

Ces hausses s'ajoutent en effet à la hausse générale des prix, dans un contexte où l'inflation avoisine les + 6 % sur une année, et aux charges nouvelles liées aux décisions prises il y a quelques semaines par le gouvernement telles que la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires, certes nécessaire pour les agents publics pénalisés par un gel de leur traitement indiciaire depuis de trop nombreuses années mais qui n'ont pas fait l'objet d'une compensation financière de la part de l'Etat.

Dans ce contexte très préoccupant et au regard des débats en cours au Parlement sur le projet de loi de finances présenté par le Gouvernement, les membres du Conseil Municipal de Saint Jean de la



Ruelle souhaite alerter sur la menace d'une détérioration notable des budgets et des capacités d'épargne des collectivités locales, qui se traduirait par une réduction de leurs investissements et un risque de ralentissement économique. Comme pour les particuliers, le contexte financier est en effet extrêmement contraint pour toutes les collectivités, face aux crises et évènements des dernières années.

Face à cette situation, les collectivités, dont Saint Jean de la Ruelle, étudient depuis plusieurs semaines les mesures d'économies énergétiques possibles : baisse du chauffage de quelques degrés, limitation de l'éclairage public ou encore réduction des temps d'utilisation des équipements publics, et cela en concertation avec les acteurs associatifs.

Depuis l'élaboration et l'adoption de son Agenda 21 il y a une dizaine d'années, la ville de Saint Jean de la Ruelle a toujours agi dans le souci de la sobriété énergétique en investissant, aux côtés des acteurs publics et privés du territoire, en faveur de la transition énergétique notamment par la modernisation de ses bâtiments publics, la préservation de ses espaces naturels, la rénovation de son parc social ou encore la transformation de son éclairage public.

D'ores et déjà, sa stratégie de raccorder il y a 2 ans un certain nombre de ses équipements municipaux (Centre aquatique, l'Unisson, groupes scolaires du Nord de la commune) à la chaufferie biomasse, donc à de l'énergie propre et renouvelable, a porté ses fruits et permettra de limiter l'impact de l'augmentation du coût de l'énergie.

Mais ces mesures, dans un contexte de fortes tensions budgétaires, ne permettront pas de compenser l'ensemble des hausses annoncées.

Aussi et comme ont pu en faire part dernièrement un certain nombre d'associations d'élus de toutes les sensibilités politiques, les membres du Conseil Municipal de Saint Jean de la Ruelle formulent le vœu que les collectivités locales puissent bénéficier d'un soutien financier renforcé de la part de l'Etat, avec la mise en place de mesures concrètes – et notamment le renforcement du bouclier tarifaire – afin de préserver les équilibres budgétaires, protéger la capacité d'autofinancement des collectivités et leur donner de la visibilité pour la programmation de leurs investissements, dans le contexte de préparation des budgets primitifs 2023.

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 10 octobre 2022,



OUVERTURE DES DEBATS :

M. PAOLI rappelle que face à cette crise, il y a des éléments à voir à court, moyen et long terme concernant les actions et la politique active de la ville de Saint Jean de la Ruelle. Il indique qu'à moyen et long terme, la ville poursuit une politique de transition énergétique avec la deuxième phase du réseau de chaleur qui est en cours d'étude avec la SODC pour raccorder tous les bâtiments du centre-ville qui seront concernés lors de la réhabilitation de la rue Charles Beauhaire. La ville procède également avec la commune de Fleury-les-Aubrais à tout un ensemble d'audits et d'études du patrimoine pour identifier les priorités et pour être prête à monter des dossiers de subventions. Sur le court terme, des politiques d'éco gestes et de communications sont en cours d'arbitrage avec les associations et la commune.

Concernant la décision prise par la ville il y a quatre ans de se raccorder à l'usine bio masse, projet mis en œuvre dans l'année qui a suivi, M. le Maire félicite cette décision judicieuse. Il indique qu'aujourd'hui, les principaux équipements : le Centre aquatique, l'UNISSON, les groupes scolaires au nord de la commune, et plus largement, le collège Max Jacob, le quartier des Chaises... y sont raccordés et permettent des gains significatifs, tant financiers qu'écologiques. La commune continuera ses efforts en ce sens.

Mme DAHOU indique être sensible à ce qui se passe actuellement avec cette crise sanitaire qui n'est pas tout à fait terminée, ainsi que cette crise énergétique avec cette hausse des prix du gaz, de l'électricité, de l'essence et des produits de première nécessité. Les élus de l'opposition partagent ce vœu. Cependant, elle s'interroge sur l'étude menée par la ville depuis plusieurs semaines sur les mesures d'économies énergétiques possibles. Elle regrette que cette réflexion ne soit pas menée avec l'ensemble des conseillers municipaux car l'intelligence collective peut apporter beaucoup. Concernant l'intervention de M. PAOLI, Mme DAHOU indique qu'il y a beaucoup de projets dans lesquels les élus de l'opposition pourraient participer pour bénéficier de fonds afin d'améliorer les investissements de la commune.

M. CHAILLOU indique que ce travail commence dès le lendemain, et ce, par la mise en place d'un comité de pilotage dans l'objectif de pouvoir se concerter et impliquer toutes celles et ceux notamment dans le cadre des commissions qui sont intéressés et avoir en fin d'année une série de propositions. Cela implique également les associations concernant les créneaux d'utilisation des équipements sportifs qui sont consommateurs d'énergie, surtout en hiver. Le sujet a également été évoqué avec les Directeurs.trices d'écoles qui sont conscients de leur part de responsabilité dans ce domaine. Tous les élus seront conviés à participer. Il faut le temps que tout cela s'organise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE du vœu du Conseil Municipal de Saint Jean de la Ruelle.

2022-310 Institution d'une bourse exceptionnelle en faveur des étudiants.e.s

**Présentée par Monsieur Christophe CHAILLOU,
Conseiller Départemental-Maire.**

Après deux années marquées par la crise sanitaire liée au Covid-19, l'augmentation record des tarifs de l'énergie et du coût des denrées alimentaires impactent un grand nombre de concitoyens.



Aussi, de nombreux étudiant.e.s sont particulièrement touché.e.s par la précarité liée à ce contexte. Selon une récente enquête publiée par l'Union Nationale des Etudiants de France, le coût de la vie des étudiant.e.s a augmenté de 6,47 % en 2022. Cela représente 428,22 € supplémentaires sur le reste à charge annuel des étudiants.

L'impact est également important pour les familles, notamment modestes, qui assument les charges financières liées à l'instruction de leurs enfants dans l'enseignement supérieur.

Au regard de ce constat largement partagé, la municipalité de Saint Jean de la Ruelle souhaite renouveler son soutien à l'ensemble des étudiants stéoruellans et leurs familles par l'attribution d'une aide exceptionnelle sans condition de ressources, dans les mêmes conditions que celle mise en place en janvier 2021.

Cette bourse sera attribuée, sur la base d'une demande auprès des services municipaux compétents, selon les critères suivants :

- Avoir le statut d'étudiant.e, c'est-à-dire être inscrit.e à des études post-bac pour l'année scolaire 2022-2023 ;
- Etre domicilié.e à titre personnel à Saint Jean de la Ruelle ou être rattaché.e fiscalement au domicile de ses parents (père et/ou mère) résidant à Saint Jean de la Ruelle ;
- Avoir moins de 26 ans à la date de la demande.

Chaque étudiant.e pourra faire sa demande **du 1^{er} novembre au 31 décembre 2022** en retirant son dossier au format papier auprès de l'Espace Emploi-Formations ou en téléchargeant son dossier au format numérique sur le site de la ville de Saint Jean de la Ruelle.

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 10 octobre 2022,

Vu l'avis favorable de la commission municipale des solidarités réunie le 12 octobre 2022,

OUVERTURE DES DEBATS :

M. VILLARET félicite, en tant que Président de la Mission Locale, Monsieur le Maire pour la décision proposée d'aider par une bourse exceptionnelle les étudiants de Saint Jean de la Ruelle. Il remarque que pour les familles et pour les jeunes, la situation est particulièrement délicate. Il voit arriver à la Mission Locale de plus en plus de jeunes un peu perdus qui sont confrontés à des problèmes financiers de deux ordres :

- Le logement ; une hausse des charges et des loyers.
- Les déplacements ; le coût des transports bus / tram devient insupportable pour certains.

Il indique qu'il est donc important de donner un signal que la ville de Saint Jean de la Ruelle prend conscience de ces situations, et vient en aide aux familles et aux jeunes.

Mme BELLIZIO indique que selon le dernier baromètre sur la jeunesse publié en janvier 2022 réalisé par le crédoc à la demande de la Direction de la jeunesse de l'éducation populaire et de la vie associative, 33 % des jeunes n'ont pas recours à leurs droits. Ces problématiques du logement et du budget constituent les axes d'amélioration essentiels pour une jeunesse qui accède à l'autonomie de plus en plus tard et dont les parcours sont toujours moins linéaires. La délibération présentée rappelle d'une part que la commune reste la principale porte d'entrée de la population pour ces démarches du quotidien, et d'autre part, souligne avec force l'engagement municipal pris il y a deux ans et demi devant les stéoruellans.es de soutenir, protéger et investir dans la jeunesse et en favoriser la participation à la vie publique. Pour tout cela, Mme BELLIZIO remercie M. le Maire au nom des jeunes de la commune.



Mme DAHOU indique que bien évidemment, son groupe votera cette délibération puisque cette solidarité avec les étudiants est primordiale pour les élus de l'opposition, dans la mesure où, comme l'a soulevé M. VILLARET concernant les coûts, ce sont des problèmes qu'ils ont constaté également sur le terrain. Elle a vu des jeunes obligés de devoir trouver du travail pour pouvoir poursuivre leurs études. Certains décident même d'arrêter leurs études pour travailler. Les élus de l'opposition voteront cette délibération, par contre, ils se questionnent sur le nombre de jeunes qui ont bénéficié de cette aide l'année dernière.

M. CHAILLOU répond que 350 étudiants ont pu bénéficier de cette aide.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

INSTITUE une bourse exceptionnelle aux étudiants stéoruellans d'un montant unique de 120 € à solliciter sur la période du **1^{er} novembre au 31 décembre 2022.**

AUTORISE M. le Conseiller Départemental-Maire ou son représentant à signer les attributions.

DIT que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget 2022 chapitre 67.

2022-311 Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association de la Banque Alimentaire du Loiret.

Présentée par Monsieur Fabien RIVIERE DA SILVA,
6^{ème} Adjoint au Maire.

L'association de la Banque Alimentaire du Loiret est un partenaire historique de la collectivité, présente dès 1996 dans le montage du projet de création de notre épicerie sociale. Depuis elle est son premier fournisseur de denrées alimentaires et est liée dans ce cadre par convention avec notre CCAS depuis le 1^{er} janvier 2012.

La collectivité, par le biais du CCAS, attribue chaque année une subvention de fonctionnement à l'association de la Banque Alimentaire du Loiret, couvrant les frais de gestion relatifs au traitement des denrées alimentaires fournies.

Cette année, l'association de la Banque Alimentaire est confrontée à une augmentation importante de ses charges de fonctionnement s'expliquant par l'inflation (frais d'énergie et de carburant) et la nécessité de recourir à des salariés, le bénévolat ne répondant plus à certaines fonctions devenues plus complexes et exigeantes, comme celle de la coordination logistique.

Aussi, afin de soutenir l'association, il est proposé de lui accorder une subvention exceptionnelle de 5 000 €.

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 10 octobre 2022,

Vu l'avis favorable de la commission municipale des solidarités, cohésion sociale et insertion du 12 octobre 2022,



OUVERTURE DES DEBATS :

Mme DAHOU indique que les élus de l'opposition voteront cette délibération. Cependant elle souhaite soulever une problématique concernant le manque de bénévoles, impliquant un recours au salariat. Elle remarque que parmi les bénévoles, il y a beaucoup de personnes âgées. Elle se demande comment fédérer, mobiliser des bénévoles pour aider ces associations.

M. le Maire répond qu'il s'agit d'un sujet que rencontre l'ensemble du monde associatif. Beaucoup sont témoins de la difficulté de mobiliser. C'est un constat général qui est lié à ces dernières années qui a pour conséquence un repli sur soi-même très important dans tous les domaines. Le Maire indique que la question du salariat ne peut pas être la seule réponse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de verser une subvention exceptionnelle de 5 000 euros à l'association de la Banque Alimentaire du Loiret.

DIT que les crédits nécessaires seront imputés au compte 6745 du budget 2022.

2022-312 SIRCO – Adoption du rapport d'activité 2021.

**Présentée par Monsieur Claude RINA BASILIO,
Conseiller municipal délégué.**

Le rapport annuel d'activité retraçant le fonctionnement du SIRCO doit être soumis aux membres du Conseil Municipal. Le rapport relatif à l'année 2021 a été débattu et approuvé par le comité syndical du SIRCO le 6 juillet 2022.

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal. Les documents seront également présentés aux Conseils Municipaux des autres communes membres du SIRCO : Saint Jean de Braye, Semoy et La Chapelle Saint Mesmin.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte du rapport d'activité du SIRCO pour l'année 2021, annexé à la présente délibération.

Vu l'avis favorable émis par la commission municipale de l'éducation, jeunesse et réussite éducative réunie le 14 septembre 2022,

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 10 octobre 2022,

OUVERTURE DES DEBATS :

D'après le rapport, M. HUYGHUES DES ETAGES comprend que compte tenu de l'aide apportée par l'Etat, les communes ont été remboursées de leurs contributions concernant l'aide apportée au SIRCO.



M. le Maire indique que cela n'est pas le cas sur la totalité des soutiens apportés.

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE du rapport d'activité 2021 du SIRCO.

ANNEXE 1 - RAPPORT D'ACTIVITE 2021

2022-313 Adhésion de la commune de Chanteau au Syndicat Intercommunal de Restauration Collective (SIRCO).

**Présentée par Monsieur Claude RINA BASILIO,
Conseiller municipal délégué.**

Le SIRCO, Syndicat Intercommunal de Restauration Collective, est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) de type syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) sans fiscalité propre.

Le SIRCO a été créé par les communes de Saint Jean de Braye et Saint Jean de la Ruelle à la suite de l'arrêté préfectoral du 17 juin 2010. Il a pour objet la construction et la gestion d'une cuisine centrale adaptée aux collectivités qui en sont membres, la fabrication et la livraison des repas jusqu'aux sites de consommation. Les communes fondatrices ont été rejointes par deux autres appartenant à la métropole Orléanaise : Semoy en 2012, La Chapelle Saint Mesmin en 2015.

Le SIRCO cuisine et livre les repas pour les écoles maternelles et élémentaires, les accueils de loisirs (ALSH), les espaces de restauration seniors et les restaurants municipaux. Il prépare également les menus destinés aux personnes bénéficiaires du portage de repas à domicile pour la ville de Saint Jean de la Ruelle mais n'en assure pas la livraison.

La ville de Chanteau ayant fait part de son intérêt pour rejoindre le SIRCO, le Comité Syndical, a acté l'adhésion de la ville de Chanteau par délibération en date du 6 juillet 2022. Dans le cadre d'un dispositif transitoire, et afin de répondre aux besoins de la nouvelle commune membre pour la rentrée scolaire, une convention de prestation a été adoptée jusqu'à l'adhésion entérinée par les autres communes membres.

Les Conseils Municipaux des villes de Saint Jean de Braye, Saint Jean de la Ruelle, Semoy et La Chapelle Saint Mesmin doivent approuver cette adhésion par délibération ainsi que la modification des statuts qui en découle. Les statuts modifiés sont annexés à la présente délibération.

Vu la demande d'adhésion formulée par la ville de Chanteau,
Vu la délibération du Comité Syndical du 6 juillet 2022, actant l'adhésion de la ville de Chanteau,
Vu le code général des collectivités territoriales, articles L 5212-1 et suivants,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 17 juin 2010 portant création du Syndicat Intercommunal de Restauration Collective (SIRCO),
Vu les statuts du Syndicat Intercommunal de Restauration Collective,
Vu l'avis favorable émis par la commission municipale de l'éducation, jeunesse et réussite éducative réunie le 14 septembre 2022,
Vu l'avis favorable du bureau municipal du 10 octobre 2022,



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion de la commune de Chanteau au Syndicat Intercommunal de Restauration Collective (SIRCO).

APPROUVE la modification des statuts du Syndicat Intercommunal de Restauration Collective (SIRCO).

ANNEXE 2 – STATUTS SIRCO

2022-314 Subvention exceptionnelle au SIRCO.

**Présentée par Monsieur Claude RINA BASILIO,
Conseiller municipal délégué.**

Le Syndicat Intercommunal de Restauration Collective (SIRCO) assure la production et la livraison de repas pour les élèves, agents et seniors de ses communes membres.

Le budget du SIRCO fonctionne en mode « coût complet » c'est-à-dire que l'intégralité des dépenses, constitutives du prix de revient, inhérentes à la fabrication des repas, au fonctionnement de l'établissement et à l'entretien voire au renouvellement de l'outil de travail, est couverte par le coût des prestations facturées aux villes.

En 2020, la crise sanitaire s'est traduite par une période de confinement prolongée et un retour très progressif des convives jusqu'à la fin de l'année scolaire. Cette baisse d'activité a provoqué une perte de recettes importante alors que le SIRCO avait toujours des coûts fixes à supporter. Ce déficit annoncé a conduit les communes membres à attribuer solidairement une subvention exceptionnelle globale de 257 000 €. Proportionnellement à sa population, la commune de Saint Jean de la Ruelle a contribué à cette aide par une subvention de 80 838 € par délibération du Conseil Municipal du 18 octobre 2021.

En 2021, la crise sanitaire s'est poursuivie par une nouvelle période de confinement au mois d'avril, des fermetures de classe répétées lors de cas positifs parmi les élèves. L'activité et donc les recettes du SIRCO en ont ainsi été également affectées mais en partie compensées par une dotation versée par l'Etat.

En 2022, le contexte international et la guerre en Ukraine ont entraîné une inflation très forte et donc une augmentation importante du coût des matières premières sans augmentation des recettes liées au coût du repas fixé annuellement et avec une volonté assumée de maintenir la trajectoire mise en place par la loi EGALIM.

Les prévisions budgétaires de fin d'année conduisent le SIRCO à demander une nouvelle aide financière exceptionnelle de 300 000 € à ses communes membres : La Chapelle Saint Mesmin, Saint Jean de Braye, Saint Jean de la Ruelle et Semoy. Celles-ci s'accordent pour apporter ce soutien financier au syndicat pour tenir compte de cette période exceptionnelle et maintenir l'équilibre budgétaire du SIRCO en 2022.

Conformément à l'article 9 des statuts du syndicat qui stipule que les recettes du budget du syndicat comprennent notamment, « une contribution forfaitaire déterminée au prorata de la population », le



VILLE DE SAINT JEAN DE LA RUELLE

Direction Générale des Services
Pôle Assemblées et Affaires Juridiques

SIRCO établira un titre de recette à chaque commune membre correspondant à une contribution forfaitaire pour l'année 2022. Il appartient à chaque commune membre d'acter le dispositif et le montant par délibération concordante de leur Conseil Municipal respectif.

Cette contribution forfaitaire est calculée comme suit :

	Population INSEE 2018	Clé de répartition	Montant de participation 2022 arrondi
Saint-Jean de la Ruelle	16 445	32,32 %	96 952 €

Vu l'avis favorable émis par la commission municipale de l'éducation, jeunesse et réussite éducative réunie le 14 septembre 2022,

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 10 octobre 2022,

OUVERTURE DES DEBATS :

M. HUYGHUES DES ETAGES s'inquiète qu'il y ait encore en cours d'année une subvention supplémentaire à verser au SIRCO.

M. le Maire précise que dans la situation actuelle, il s'agit d'une aide pour finir l'année civile en cours, pour clôturer le budget 2022. Le soutien de l'Etat était au titre de la pandémie, or nous ne sommes plus dans cette configuration. M. CHAILLOU indique qu'il s'agit aujourd'hui de palier à l'augmentation du coût des repas. Pour cela, l'Etat n'a pas prévu de compensation.

Mme HAMEAU souhaite souligner l'effort de la ville en cette période incertaine et perturbée avec des successions de crises. Il lui semble que ce soutien au SIRCO va permettre de faire en sorte que les enfants de Saint Jean de la Ruelle et tous les convives puissent bénéficier de repas de qualité.

M. CHAILLOU indique qu'effectivement tout cela a un coût, la ville étant attachée au respect des objectifs de la loi Egalim. L'équation du budget 2023 du SIRCO n'est pas simple à résoudre et les communes membres y travaillent conjointement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle au titre de l'année 2022 selon les modalités ci-dessus,

DIT que les crédits seront inscrits au chapitre 67 du budget principal ville par décision modificative.

2022-315 Programme Local de l'Habitat métropolitain – Avis de la commune.

**Présentée par Monsieur Marceau VILLARET,
4^{ème} Adjoint au Maire.**



Lors de sa séance du 25 mars 2021, le Conseil Métropolitain a lancé la procédure d'élaboration de la 4^{ème} édition du Programme Local de l'Habitat (PLH) pour la période 2023-2028. Le projet de document a été arrêté le 23 juin 2022.

Ce document de planification est porté par un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) et rendu obligatoire pour les EPCI de plus de 50 000 habitants par la loi de 2004 sur les libertés et responsabilités locales. Ce document est obligatoire afin que la métropole soit délégataire des aides à la pierre.

Conformément aux articles L302-1 et suivants, et R302-1 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation, l'avis de chacune des communes constituant la métropole est désormais requis, par la procédure de consultation administrative des communes.

Le PLH n°4 est l'expression d'un projet territorial partagé par tous les acteurs locaux en matière d'habitat : communes, Etat, acteurs publics et privés, bailleurs sociaux, constructeurs, associations. Il fixe notamment des objectifs de production de logements sur une durée de six ans, en veillant à préciser la répartition des logements sociaux de manière équilibrée et diversifiée par commune.

Une importante concertation, à laquelle la commune de Saint Jean de la Ruelle a participé, a été déployée pour l'élaboration du PLH n°4 : rendez-vous en communes, comités de pilotage rassemblant les services de l'Etat, des Maires et/ou leurs services, des acteurs du monde économique (Action Logement, CCI), l'Union Sociale pour l'Habitat, des associations chargées de l'accueil des habitants (Agence départementale d'information sur le logement ADIL-EIE, la Maison de l'Habitat, des associations d'aide à l'accès au logement), ateliers de concertations thématiques, réunion des Maires, rencontre avec des membres du Conseil de Développement ont permis de compléter les approches.

Ainsi, au même titre que toutes les communes de la Métropole, la commune de Saint Jean de la Ruelle a été associée à cette large démarche participative et notamment aux travaux d'élaboration d'un programme d'actions, qui se sont déroulés de juin 2021 à janvier 2022 (une réunion des maires et six ateliers thématiques).

Orléans Métropole entend poursuivre cette démarche de concertation sur toute la durée de mise en œuvre du PLH n°4, avec notamment des réunions thématiques mensuelles, rassemblant des représentants des communes et des acteurs de l'habitat selon une organisation qui reste à préciser.

Pour réaliser un objectif théorique de près de 700 nouveaux logements en six ans, la commune peut faire état de projets initiés ou d'ores-et-déjà en cours de réalisation principalement situés à l'intérieur de périmètres d'orientations d'aménagement et de programmation (ZAC Alleville Nord, Les Berges d'Houllippe, ...), représentant une moyenne annuelle d'une centaine de logements. Elle assure ainsi près de 7 % de l'objectif annuel de nouveaux logements que s'est fixé la Métropole dans son scénario principal de développement.

Le document se compose de cinq parties :

1. Un diagnostic socio-démographique sur le fonctionnement des marchés du logement et sur la situation de l'hébergement, analysant les différents segments de l'offre de logement, de l'offre d'hébergement, ainsi que de l'offre foncière.

2. Un document d'orientation explicitant les choix politiques en matière d'habitat d'Orléans Métropole, précisant les stratégies à mettre en œuvre sur le territoire.
3. Un programme d'actions qui répond aux orientations précédemment formulées et détaillant les objectifs quantifiés de l'offre nouvelle, y compris de logements sociaux, répartie sur le territoire selon les exigences de la loi SRU, ainsi que de la réhabilitation du parc ancien dégradé. Ces actions devront être suivies et régulièrement évaluées.
4. Des fiches communales qui déclinent le programme d'actions à l'échelle municipale (une fiche par commune).
5. Le bilan du PLH précédent qui évalue l'efficacité des actions au regard des objectifs fixés et des résultats.

Le logement est, avec l'emploi, un des premiers sujets de préoccupation des habitants. Il est étroitement lié aux questions de développement économique, d'emploi, de pouvoir d'achat et de qualité de vie. L'ambition de ce nouveau PLH est de répondre à ces préoccupations en portant les enjeux de la transition écologique, de la mixité et de la dignité, de l'attractivité et de l'animation du territoire.

Leur définition s'est appuyée sur plusieurs analyses issues du bilan du PLH3, du diagnostic socio-démographique réalisé par l'agence d'urbanisme TOPOS et enrichi par les contributions des acteurs du territoire à l'occasion des ateliers de concertation.

Le diagnostic pour l'ensemble du territoire métropolitain identifie deux principaux enjeux :

- Le parc existant de logements doit évoluer en lien avec les enjeux de la transition énergétique :
 - 54 % des copropriétés ont été construites avant 1949 et risquent de se dégrader,
 - 11,7 % des ménages sont en situation de précarité énergétique,
 - 35 % des consommations d'énergie relèvent du secteur résidentiel,
 - 16 % du parc de logements a une étiquette DPE égale ou supérieure à E.
- Un besoin persistant de logements neufs :
 - 90 % des objectifs de production de logements sociaux atteints sur la Métropole,
 - Le taux de pression de la demande de logement social s'est accru passant de 2.5 en 2015 à 4.3 en 2020,
 - Le nombre de ménages vivant sous le seuil de pauvreté atteint 15.3 %,
 - 23 % de la population a plus de 60 ans et nécessitera un accompagnement dans l'adaptation de son logement,
 - 22 % des actifs en emploi à Orléans Métropole résident dans un des six EPCI voisins.

A l'issue de deux ateliers de concertation les 14 et 21 septembre 2021, quatre orientations stratégiques ont été définies et confirmées en réunion des Maires le 31 janvier 2022. Elles sont libellées comme suit :

- Inscrire pleinement la politique habitat dans la transition écologique,
- Réduire les déséquilibres en faveur des mixités et de la dignité,
- Contribuer à l'attractivité du territoire par l'offre de logements,
- Observer et animer une politique habitat partagée.

Un programme d'actions, déclinées par échelle d'intervention (22 actions et 17 sous-actions), a été défini pour répondre à chacune de ces orientations suite à une large concertation avec l'ensemble des partenaires qui s'est déroulée de mars 2021 à avril 2022.

Il répond à l'ensemble des sujets évoqués dans le porter à connaissance de l'État, reçu le 5 juillet 2021, qui soulignait les thématiques à traiter obligatoirement dans le PLH : « la production d'une offre de logements, y compris sociaux, détaillée à la commune, diversifiée et en nombre suffisant pour répondre à la multiplicité des besoins, l'amélioration du parc existant (parc privé et parc social), lutter contre le logement vacant et l'équilibre de l'offre locative sociale ».

Ce projet de PLH n°4 affirme une croissance dynamique des logements. En effet, les objectifs de production nouvelle de logements pour Orléans Métropole représentent, sur les six années du PLH, un peu plus de 10 000 logements à construire soit 1 000 logements de plus que dans le PLH n°3 en vigueur (+5 %), dont 2 800 logements sociaux.

Les groupes de communes, définis lors du PLH précédent, sont reconduits et adaptés au gré des évolutions des situations des communes et pour répondre aux demandes des communes :

Méthode retenue pour la répartition des logements locatifs sociaux :

Enjeu	Communes	Part des LLS PLUS PLAI PLS dans la croissance des logements
Obligation de rattrapage / Loi SRU	Chécy, Ingré, Olivet, Ormes, La-Chapelle-Saint-Mesmin, Saint-Denis-en-Val, Saint-Jean-le-Blanc	Fixé par l'Etat
Anticipation de l'obligation / Loi SRU	Saint-Cyr-en-Val, Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, Semoy	25%
Maintien de l'offre	Saint-Jean-de-Braye, Saint-Pryvé-Saint-Mesmin*, Saran	23%-25%
Diversité de l'offre	Boigny-sur-Bionne, Bou, Chanteau, Combleux, Mardié, Marigny-les-Usages	16% - 20%
Modération du développement de l'offre	Orléans, Fleury-les-Aubrais, Saint-Jean-de-la-Ruelle	15% - 20%

Les taux relèvent de la volonté de chaque commune

* Une fois le taux de 20% de LLS atteint

Il est à noter que deux groupes affichent des fourchettes de taux, certaines communes du groupe ayant souhaité un taux ajusté pour répondre à leur stratégie.

La méthode a permis de calculer un taux prévisionnel de logements sociaux sur la production totale théorique de logements de chaque commune. Si ce taux constitue une référence sur le projet partagé des élus pour le rééquilibrage de l'offre de logements sociaux, c'est l'objectif chiffré à la commune qui constitue l'engagement de chacune des communes.

Dans ce cadre, la commune de Saint Jean de la Ruelle s'engage à :

- A faire produire, pendant la durée du PLH n°4, 693 logements dont 104 logement sociaux (répartis en 52 PLUS, 31 PLAI et 21 PLS). Cet objectif représente moins de 4 % de l'objectif de production totale d'Orléans Métropole,
- Approcher 125 propriétaires privés pour les accompagner dans la rénovation énergétique de leur logement,
- Approcher 12 copropriétés privées pour accompagner leur amélioration énergétique.



Ces éléments sont repris dans la fiche communale, renseignée selon le cadre commun qui mentionne, pour chacune des communes, les enjeux du parc privé (1), la politique de développement de logements (2), la production de logement social (3).

Pour Saint Jean de la Ruelle, il s'agit principalement :

- (1) : de poursuivre le renouvellement urbain de la copropriété « Prairie de Grand'Espère » et d'organiser la sortie du plan de sauvegarde, d'être vigilant sur les logements anciens dégradés et notamment au sein de copropriétés, ne pas développer le logement privé conventionné,
- (2) : de renforcer l'attractivité de la commune en attirant de nouvelles populations par la densification du centre-ville, tout en maîtrisant les divisions parcellaires et en préservant le patrimoine naturel,
- (3) : de poursuivre la production de logements sociaux à hauteur de 15 % de l'offre nouvelle pour renouveler l'offre ancienne existante et de mener à bien le renouvellement urbain du quartier des Chaises.

Chaque commune étant responsable de la réalisation de ses objectifs de production de logements, elle peut choisir soit de déterminer la part des logements sociaux pour chaque programme en fonction d'une analyse détaillée de l'offre existante et de ses propres priorités, soit d'inscrire au sein de son PLU un taux minimal de logements sociaux à prévoir dans chaque opération prévoyant la construction de logements. La ville de Saint Jean de la Ruelle a opté pour la première solution.

Orléans Métropole s'engage à fournir les moyens de cette analyse (en s'appuyant notamment sur TOPOS, l'agence d'urbanisme), à accompagner les services communaux si besoin et à définir la programmation annuelle. Ainsi, la mise en œuvre du PLH n°4 s'appuiera sur une co-responsabilité entre chaque commune et la Métropole.

Orléans métropole assurera de manière générale et à l'échelle de chaque commune un suivi régulier de l'avancement de la programmation prévisionnelle. De nouveaux programmes pourront être envisagés en concertation étroite avec les services de la Métropole.

Le budget prévisionnel du projet de PLH n°4 pour 2023-2028 serait de 20,8 M €, dont :

- 18,2 M € d'investissement (soit 2 M € de plus que le PLH n°3 en vigueur). Cette augmentation s'explique par l'intégration dans le budget de ce PLH des actions destinées à la rénovation énergétique du parc privé (estimée à 3 millions d'euros),
- 2,6 M € en fonctionnement (soit équivalent à celui du PLH n°3).

A noter que ce budget ne comprend pas le budget du Fonds Unifié du Logement (7 M €) qui fait l'objet d'un budget séparé, car il est issu de plusieurs contributions extérieures.

En novembre, un projet de Programme Local de l'Habitat, tenant compte des propositions d'ajustements des communes, sera de nouveau soumis au vote du Conseil Métropolitain. L'avis formel de l'Etat sera ensuite sollicité, donnant lieu à la consultation du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement. L'adoption définitive du Programme Local de l'Habitat d'Orléans Métropole pour la période 2023 – 2028 interviendra début 2023.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir prendre position sur le projet de PLH n°4.



Vu l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment ses articles L302-1 et suivants, et R302-1 et suivants,
Vu les délibérations du Conseil Métropolitain des 25 mars 2021 et le 23 juin 2022,
Vu l'avis favorable de la commission municipale de l'aménagement, travaux et développement durable réunie les 28 juin et 6 octobre 2022,
Vu l'avis favorable du bureau municipal du 10 octobre 2022,

OUVERTURE DES DEBATS :

Concernant le taux de logements sociaux d'environ 32 % pour la ville de Saint Jean de la Ruelle, Mme DAHOU s'interroge et demande confirmation que la ville prévoit désormais un taux de 15 % de logements sociaux pour les nouvelles constructions.

M. VILLARET confirme et précise que cela permettra mécaniquement de diminuer la part globale de logements sociaux présents sur Saint Jean de la Ruelle.

Concernant l'attribution des logements sur Saint Jean de la Ruelle, Mme DAHOU se demande si une personne qui habite à l'extérieur de la ville peut demander un logement.

M. VILLARET indique que ce sont les bailleurs sociaux et la commission d'attribution des logements qui attribuent les logements.

Mme DAHOU précise sa question et demande si une personne habitant Orléans peut demander un dossier de logement à la ville de Saint Jean de la Ruelle.

M. VILLARET indique que ces personnes se dirigeront plutôt vers la Maison de l'Habitat qui est l'interlocuteur le plus logique.

M. HUYGHUES DES ETAGES se souvient d'une précédente délibération proposant la création à Alleville Nord de 400 logements jusqu'en 2026. Il s'interroge sur la suppression de cette ligne dans la présente délibération.

M. le Maire indique que la ville de Saint Jean de la Ruelle a largement pris sa part dans l'action en faveur du logement social et qu'il faut maintenant modérer la contribution de la ville dans ce domaine. Cependant, la commune continuera de contribuer. Il rappelle que 100 logements ont été démolis aux Chaises. Il faut donc mettre en perspective avec les logements qui seront prochainement construits. Par ailleurs, pour financer l'opération de renouvellement urbain du quartier, le bailleur met en vente une partie de son patrimoine. Ainsi, une partie des logements, jusque-là considérés comme des logements sociaux, notamment les pavillons aux Chaises, sont progressivement achetés et sortent de cette classification. M. CHAILLOU ajoute qu'il y a également d'autres types d'opérations privées et que la ville tient son engagement de mixité intergénérationnelle et sociale. Dans ce cadre toutes les opérations nouvelles doivent comporter des logements sociaux. Les chiffres prennent en compte les futurs quartiers en bord de Loire dont les travaux vont bientôt démarrer. Il rappelle également l'arrivée



probable d'une résidence de logements étudiants dans la commune. Ainsi, l'objectif de la ville est de maintenir, stabiliser, voire sans doute à terme de diminuer le taux de logements sociaux. M. CHAILLOU rappelle enfin qu'en mairie, il n'est plus donné de dossier de demande de logement. Il faut aller vers la Maison de l'Habitat. Cependant, M. le Maire trouve logique et important de donner la priorité aux habitants de Saint Jean de la Ruelle sur le contingent communal et cela afin de faciliter leur parcours résidentiel.

Mme DAHOU en conclue donc que les demandes de logements ne sont acceptées qu'aux habitants de Saint Jean de la Ruelle.

M. le Maire indique qu'il n'est pas favorable à ce qu'on surcharge le travail des agents de la ville par des demandes de logement d'habitants de communes extérieures qui doivent en priorité s'adresser à leur commune de résidence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la fiche communale de Saint Jean de la Ruelle ci-annexée,

EMET un avis favorable sur le projet de Programme Local de l'Habitat n° 4 pour les années 2023-2028,

NB : Le Programme Local de l'Habitat n° 4 (2023-2028) est consultable auprès de la Direction de l'Aménagement et du Renouvellement Urbain.

ANNEXE 3 – FICHE COMMUNALE DU PLH4 SAINT JEAN DE LA RUELLE

2022-316 Prolongation du Plan de Sauvegarde pour la copropriété de La Prairie - Convention relative au dispositif POPAC.

**Présentée par Monsieur Marceau VILLARET,
4^{ème} Adjoint au Maire.**

L'arrêté de Plan de Sauvegarde de la copropriété de la Prairie a été signé par Monsieur le Préfet du Loiret en septembre 2013. Il a été prolongé de deux ans en 2018, et à nouveau en 2020.

La commune de Saint Jean de la Ruelle a délibéré en février 2014 en vue de la signature de la convention, avec l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat et l'ensemble des partenaires, de la convention portant programme d'intervention au titre du Plan de Sauvegarde pour la copropriété de La Prairie.

Par délibération de novembre 2018 et novembre 2020, la commune a également signé les avenants relatifs à la prolongation du dispositif et au transfert de compétence à Orléans Métropole à compter du 1^{er} janvier 2019.

Pour rappel, suite aux transferts de compétences et à l'accord entre la ville et Orléans Métropole, à compter du 1^{er} janvier 2019, la Métropole d'Orléans assure le pilotage du dispositif dans le cadre de la



compétence intitulée « amélioration du parc immobilier bâti » et en vertu de l'article L.5217-2 du CGCT.

Dans ce contexte, la rénovation et le redressement de la copropriété ont été engagés et ont porté des résultats tangibles, dont le principal est l'amélioration esthétique et énergétique de la résidence, avec l'atteinte d'un niveau de performance environnementale ambitieux (isolation par l'extérieur et étanchéité à l'air, baisse des factures de chauffage et géothermie, adaptation du chantier aux obligations de protection des espèces menacées).

Ces résultats ont été validés par l'ANAH et l'Etat, et Madame la Préfète du Loiret a confirmé sa décision de prolonger le Plan de Sauvegarde par la mise en œuvre d'un dispositif dit POPAC, Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés, afin de poursuivre les actions engagées, d'achever l'accompagnement de la copropriété, et de viser une plus grande autonomie de gestion à l'achèvement du dispositif public.

Il convient donc de signer une nouvelle convention spécifique à ce dispositif. Le document est joint à la présente délibération.

Vu l'avis favorable de la commission municipale de l'aménagement, travaux et développement durable du 6 octobre 2022,

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 10 octobre 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention de Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés pour la copropriété de La Prairie,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

ANNEXE 4 – CONVENTION LA PRAIRIE POPAC

2022-317 Avenants portant prorogation aux conventions d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) sur les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville des Chaises et des Trois Fontaines – avenant n°2 avec Valloire Habitat et avenant n°3 avec Les Résidences de l'Orléanais.

Présentée par Monsieur Marceau VILLARET,
4^{ème} Adjoint au Maire.

Par délibération du Conseil Municipal du 21 octobre 2016, la ville de Saint Jean de la Ruelle signait, avec l'Etat, l'Agglomération Orléans Val de Loire et chaque bailleur social disposant de patrimoine dans les Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV) Les Chaises et Les Trois Fontaines (Valloire Habitat, Nouveau Logis Centre Limousin - NLCL et Les Résidences de l'Orléanais), une convention leur permettant de bénéficier d'un abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) sur les QPV des Chaises et des Trois Fontaines, pour la période de 2016 à 2020, et définissant notamment un programme d'actions avec chacun des bailleurs (par exemple : priorité n°1 assurer un sur-entretien des parties communes pour le QPV des Trois Fontaines).



Suite à la vente par NLCL aux Résidences de l'Orléanais, des immeubles situés 100 à 106 rue Henri Pavard et 1 à 6 impasse Pincevent, un avenant n°1 avait été pris afin de prendre en compte un nouveau programme d'actions sur le patrimoine vendu avec le nouveau bailleur social par le biais d'une délibération du Conseil Municipal du 12 octobre 2018.

Cet abattement de 30 % (avec compensation par l'Etat aux collectivités à hauteur de 40 %), qui s'appliquait aux impositions établies au titre des années 2016-2020, a fait l'objet d'une prorogation jusqu'au 31 décembre 2022 par avenant n°1 avec Valloire Habitat et par avenant n°2 avec Les résidences de l'Orléanais (délibération du Conseil Municipal du 23 novembre 2020).

En contrepartie de cet avantage fiscal, les bailleurs sociaux s'engagent à poursuivre l'amélioration du niveau de qualité de service dans ces quartiers, notamment par des interventions contribuant à la tranquillité publique, à l'entretien et à la maintenance du patrimoine, à l'amélioration du cadre de vie et à la participation des locataires.

L'article 1388 bis du Code Général des Impôts (CGI), modifié par la Loi n°2021-1900 du 30 décembre 2021 prévoit de maintenir l'application de l'abattement jusqu'au 31 décembre 2023.

Par ailleurs, le dispositif d'abattement de la TFPB est un régime fiscal rattaché aux contrats de ville. Le projet de loi de finance 2022 a validé la prolongation des contrats de ville jusqu'en décembre 2023.

En conséquence, il est demandé à la ville de Saint Jean de la Ruelle de se prononcer par délibération portant prorogation de la durée des deux conventions et de l'avenant n°1 à la convention signée avec Valloire Habitat ainsi que de l'avenant n°2 à la convention signée avec Les résidences de l'Orléanais. Les autres clauses des conventions demeurent inchangées.

Vu l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 1388 bis du Code Général des Impôts,

Vu les délibérations du Conseil Municipal des 21 octobre 2016, 12 octobre 2018 et 23 novembre 2020,
Vu l'avis favorable de la commission municipale de l'aménagement, travaux et développement durable réunie le 6 octobre 2022,

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 10 octobre 2022,

OUVERTURE DES DEBATS :

Concernant les priorités N°1 et 3, qui ne sont pas des obligations, Mme DAHOU se demande s'il y a une formalisation, un programme ou un calendrier à joindre à cette convention.

M. VILLARET indique que la durée de prolongation est sur une année. Donc l'engagement est pris sur un an. Ce sont les bailleurs sociaux qui s'engagent à travers cette convention. Il n'y a pas de calendrier d'établi mais à l'issue de la période, un bilan sera effectué par les bailleurs sociaux.

M. le Maire précise que sur les actions à moyen, long terme, cela passe par des opérations ponctuelles sur lesquelles les bailleurs informent la collectivité des crédits engagés. Il cite l'exemple de la résidence PINCEVENT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Conseiller Départemental-Maire ou son représentant à signer l'avenant n°2, ci-annexé, à la convention d'abattement de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour le bailleur social Valloire Habitat concernant son patrimoine situé dans le quartier des Chaises et des Trois Fontaines,



AUTORISE Monsieur le Conseiller Départemental-Maire ou son représentant à signer l'avenant n°3, ci-annexé, à la convention d'abattement de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour le bailleur social Les Résidences de l'Orléanais concernant son patrimoine situé dans le quartier des Trois Fontaines.

ANNEXES 5 :

- **AVENANT 2 VALLOIRE HABITAT**
- **AVENANT 3 RESIDENCES ORLEANAIS**

2022-318 Réalisation d'un Inventaire de Biodiversité Communal (IBC) par Orléans Métropole – engagement de la commune.

**Présentée par Madame Eva NOGUES,
Conseillère municipale déléguée.**

Orléans Métropole s'est dotée en 2017 d'une stratégie biodiversité pour le territoire, élaborée suite à une consultation des 22 communes fin 2016 et présentée en juin 2017 lors d'une « Rencontre de la biodiversité » à Fleury-les-Aubrais.

Les ambitions pour le territoire métropolitain sont de :

- Valoriser la Métropole Paysages, telle que définie dans le SCoT, et le patrimoine naturel,
- Rendre opérationnelle la Trame Verte et Bleue, reconquérir et préserver la biodiversité,
- Maximiser l'effet réseau à l'échelle du territoire, pour fédérer et entreprendre avec les 22 communes qui le composent.

Un plan d'actions décline ces ambitions et s'articule autour de plusieurs objectifs principaux : connaître le patrimoine écologique de la métropole, préserver les milieux remarquables et les continuités écologiques et sensibiliser autour de la biodiversité.

La connaissance de la biodiversité locale ainsi que la conception d'outils opérationnels sont ressorties comme des besoins prioritaires de la consultation. A ce jour, 18 IBC ont été menés ou sont en démarrage. Aussi, la Métropole propose aux quatre communes qui n'en sont pas dotées, des modalités d'actions complémentaires en les accompagnant techniquement et financièrement dans la réalisation d'un IBC.

Orléans Métropole prend en charge le financement et le montage administratif (consultation, recrutement d'un prestataire, recherche de financements) d'un IBC.

L'objectif de l'IBC est de mieux connaître le patrimoine naturel communal et, ensuite, de mettre en œuvre des actions favorables à la biodiversité à l'échelle communale, qui peuvent relever des compétences de la commune ou de la Métropole.

La commune volontaire viendra soutenir matériellement et techniquement l'action. Elle animera la conduite du projet en lien avec la Métropole et organisera la concertation publique et la communication de cette opération auprès de ses habitants.



Afin que la Métropole puisse prioriser ses actions compte tenu des crédits qu'elle a affectés à cette opération, la commune doit exprimer son intérêt auprès de la Métropole, par l'adoption d'un vœu en Conseil Municipal.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir adopter un vœu à l'attention d'Orléans Métropole, exprimant l'intérêt de la commune pour la réalisation d'un inventaire de la biodiversité communale sur son territoire, à laquelle elle prêtera son concours.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir s'engager dans la démarche de réalisation d'un Inventaire de Biodiversité Communal dans les conditions précitées.

Vu l'article L 2122-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la feuille de route de la transition énergétique et écologique d'Orléans Métropole 2022-2030,
Vu l'avis favorable de la commission aménagement, travaux et développement durable réunie le 6 octobre 2022,

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 10 octobre 2022,

OUVERTURE DES DEBATS :

Mme DAHOU se questionne sur la sensibilisation de la biodiversité et demande s'il y a un recensement qui a été fait sur la ville. Par ailleurs, au niveau de la cession à Valloire Habitat pour 1 € de la Place de l'Europe de près de 1 000 mètres carrés d'espaces verts pour la construction de logements, elle se demande si cet espace pourrait être conservé plutôt que d'y implanter des habitations. Enfin, son groupe se questionne sur la protection des plantes transférées de la ZAC d'Alleville.

M. le Maire indique que la Place de l'Europe ne constitue pas un espace majeur de biodiversité. Cet espace ne figurera probablement pas dans l'inventaire biodiversité.

Concernant les plantes de la ZAC d'Alleville, M. HUYGHUES DES ETAGES indique que le grillage situé tout autour est complètement dévasté et que des personnes piétinent ces plantes que l'Etat a obligé la ville à sauvegarder, notamment des fleurs qu'il convenait de protéger et de réimplanter. Il considère que la ville s'en désintéresse complètement.

M. le Maire indique que les plantes en question ont été déplacées aux Queues de forêt. En terme de biodiversité, le site des Queues de Forêt est un magnifique espace. Le grillage présent sécurise le plan d'eau pour éviter que des enfants s'y aventurent.

M. HUYGHUES DES ETAGES précise qu'il s'agit des clôtures que l'Etat a imposé pour protéger les plantes initialement présentes dans la ZAC d'Alleville. Au regard de l'état des clôtures, il imagine donc que des personnes piétinent ces espaces.

M. VILLARET précise que ces clôtures n'étaient que provisoires dans l'attente que les plantes s'installent, ce qui est chose faite.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte un vœu à l'attention d'Orléans Métropole, exprimant l'intérêt de la commune pour la réalisation d'un inventaire de la biodiversité communale, dans les conditions définies ci-dessus et dont les objectifs sont identifiés dans la fiche technique ci-annexée.

ANNEXE 6 – FICHE TECHNIQUE IBC

2022-319 Convention de fonds de concours pour l'opération métropolitaine – rue du Petit Chasseur.

Présentée par Monsieur Pascal LAVAL,
2^{ème} Adjoint au Maire.

La ville de Saint Jean de la Ruelle a proposé à Orléans Métropole la requalification de la rue du Petit Chasseur, entre la rue Gambetta et la venelle Gambetta. Les travaux de requalification de cette rue comprennent l'enfouissement des réseaux aériens des concessionnaires. Cette proposition a été approuvée par le Conseil métropolitain le 12 juillet 2022.

Le coût des travaux est estimé à 293 750,00 € HT, soit 352 500 € TTC.

En application de l'article L. 5217-7-1 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), les dispositions de l'article L. 5215-26 dudit code s'appliquent aux métropoles et précisent que « Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté d'agglomération et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours ».

Sur le fondement des dispositions légales précitées, la commune de Saint Jean de la Ruelle propose de verser à Orléans Métropole un fonds de concours en vue de la réalisation des travaux de réfection des voiries, étant précisé que la voirie constitue un « équipement » au sens des dispositions de l'article L.5215-26 du C.G.C.T.

Le montant du fonds de concours est fixé au maximum à 95 000 € nets représentant 32,34 % du montant HT estimé des travaux supportés par Orléans Métropole. Il est donc proposé la signature d'une convention de fonds de concours, versée par la commune de Saint Jean de la Ruelle au bénéfice d'Orléans Métropole pour sa participation aux travaux.

Par ailleurs, une convention locale entre Orange et Orléans Métropole est nécessaire pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communication d'Orange. Cette convention a pour objet d'organiser les relations entre les parties conformément à l'accord national entre la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR), l'association des Maires de France (AMF) et Orange. Elle s'applique aux travaux nécessaires sur le domaine public routier et sur les domaines privés à l'exception des parties privatives intérieures aux immeubles.



VILLE DE SAINT JEAN DE LA RUELLE

Direction Générale des Services
Pôle Assemblées et Affaires Juridiques

Dans un souci de simplification et d'efficacité opérationnelle, et pour tenir compte de la décision de la personne publique approuvant les travaux de génie civil de communications électroniques, il est convenu que Orange prendra forfaitairement en charge 82 % des coûts d'étude du câblage et de réalisation de celui-ci, ainsi que les coûts de fourniture de génie civil, les collectivités locales ou leurs établissements publics de coopération prenant en charge les autres coûts.

Ainsi, Orléans Métropole prend à sa charge la totalité des travaux de génie civil ainsi que 18 % des dépenses d'étude et de réalisation des travaux de câblage.

Pour ces travaux d'enfouissement des réseaux rue du Petit Chasseur à Saint Jean de la Ruelle, le montant pris en charge par Orléans Métropole s'élève ainsi à 1 522,07 € maximum.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission municipale de l'aménagement, travaux et développement durable réunie le 6 octobre 2022,

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 10 octobre 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention pour la mise en souterrain des réseaux aériens de la rue du Petit Chasseur, entre la rue Gambetta et la venelle Gambetta, à Saint-Jean-de-la-Ruelle, à passer avec la société Orange, ayant notamment pour objet de fixer les modalités de versement de la participation financière d'Orléans Métropole à la société Orange, ainsi que la remise des équipements à la collectivité,

APPROUVE la convention à passer entre Orléans Métropole et commune de Saint-Jean-de-la-Ruelle ayant pour objet le versement d'un fonds de concours, par la commune au bénéfice d'Orléans Métropole, pour un montant maximum de 95 000 € nets, dans le cadre de la requalification de la rue du Petit Chasseur à Saint-Jean-de-la-Ruelle, entre la rue Gambetta et la venelle Gambetta ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions ;

IMPUTE les dépenses correspondantes au budget principal de l'exercice en cours, section investissement, service gestionnaire VOIR, service CU, compte 2041512.

ANNEXE 7 – CONVENTION FONDS DE CONCOURS RUE DU PETIT CHASSEUR

2022-320 Convention de fonds de concours pour l'opération métropolitaine – rue de la Cirerie.

**Présentée par Monsieur Pascal LAVAL,
2^{ème} Adjoint au Maire.**

La ville de Saint Jean de la Ruelle a proposé à Orléans Métropole un programme de requalification des voies d'Orléans Métropole, établi sur la base des propositions des communes qui prévoit la requalification de la rue de la Cirerie, entre l'avenue Mendès France et le chemin de Chaingy, à Saint



Jean de la Ruelle. Les travaux de requalification de cette rue comprennent l'enfouissement des réseaux aériens des concessionnaires. Orléans Métropole a approuvé cette proposition lors du conseil métropolitain le 12 juillet 2022.

Le coût des travaux est estimé à 319 166,66 € HT, soit 383 000 € TTC.

En application de l'article L. 5217-7-1 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), les dispositions de l'article L. 5215-26 dudit code s'appliquent aux métropoles et précisent que « Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté d'agglomération et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours ».

Sur le fondement des dispositions légales précitées, la commune de Saint Jean de la Ruelle propose de verser à Orléans Métropole un fonds de concours en vue de la réalisation des travaux de réfection des voiries, étant précisé que la voirie constitue un « équipement » au sens des dispositions de l'article L.5215-26 du C.G.C.T.

Le montant du fonds de concours est fixé au maximum à 59 166,66 € nets, représentant 18,54 % du montant HT estimé des travaux supportés par Orléans Métropole. Il est donc proposé la signature d'une convention de fonds de concours, versée par la commune de Saint-Jean-de-la-Ruelle au bénéfice d'Orléans Métropole pour sa participation aux travaux.

Par ailleurs, une convention locale entre Orange et Orléans Métropole est nécessaire pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications d'Orange. Cette convention a pour objet d'organiser les relations entre les parties conformément à l'accord national entre la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR), l'association des Maires de France (AMF) et Orange. Elle s'applique aux travaux nécessaires sur le domaine public routier et sur les domaines privés à l'exception des parties privatives intérieures aux immeubles.

Dans un souci de simplification et d'efficacité opérationnelle, et pour tenir compte de la décision de la personne publique approuvant les travaux de génie civil de communications électroniques, il est convenu que Orange prendra forfaitairement en charge 82 % des coûts d'étude du câblage et de réalisation de celui-ci, ainsi que les coûts de fourniture de génie civil, les collectivités locales ou leurs établissements publics de coopération prenant en charge les autres coûts. Ainsi, Orléans Métropole prend à sa charge la totalité des travaux de génie civil ainsi que 18 % des dépenses d'étude et de réalisation des travaux de câblage.

Pour ces travaux d'enfouissement des réseaux rue de la Cirerie à Saint Jean de la Ruelle, le montant ainsi pris en charge par Orléans Métropole s'élève à 761,04 € maximum.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission municipale de l'aménagement, travaux et développement durable réunie le 6 octobre 2022,

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 10 octobre 2022,



OUVERTURE DES DEBATS :

Mme DAHOU considère que ces deux délibérations ne sont pas claires. Elle indique qu'il aurait fallu tout simplement un tableau pour indiquer le montant que la commune va payer pour ces deux projets. Par ailleurs elle se demande si la continuité de la rue au niveau d'Orléans va se faire.

M. le Maire indique que les chiffres sont très clairement et précisément indiqués dans les deux délibérations. M. CHAILLOU se réfère aux délibérations pour souligner les sommes qui seront versées.

M. PIVAIN précise au passage que le changement des lampadaires permet sur la rue du Petit Chasseur de faire une économie de puissance de 77 % en passant aux Leds, et que sur la rue de la Cirerie, la ville effectue une économie de 85 % de la puissance installée. Les deux rues étant en même temps dotées de mécanismes permettant, à partir de minuit, de baisser de 50 % de puissance jusqu'à 6 heures du matin.

M. CHAILLOU indique que la ville d'Orléans va finalement prolonger les travaux sur la voirie communale, rue du Petit Chasseur.

M. HUYGHUE DES ETAGES indique qu'il a assisté cet après-midi à une réunion du Conseil Syndical et que les habitants de la rue des Bernardières s'interrogent sur cette proposition d'accès sur une voie avec deux pistes cyclables. Par ailleurs, il a été interpellé un autre jour par un habitant de l'allée de la Cirerie qui craint que sur cette rue, il y ait des voitures stationnées devant leurs habitations. M. HUYGHUES DES ETAGES regrette le manque de concertation avec les habitants.

M. le Maire est étonné et rappelle qu'une réunion de concertation a été organisée en Juin. Il lui semble que la ville a souhaité répondre à une demande forte des riverains visant à limiter le stationnement sur la voie et notamment pour les habitants de l'allée de la Cirerie puisqu'ils ont un vrai problème de visibilité en sortant de l'allée, étant donné que des véhicules stationnent de chaque côté. Il précise que dans tout nouveau projet de voirie, la ville souhaite favoriser l'implantation soit d'une piste cyclable lorsque c'est possible, soit d'un couloir réservé/partagé. C'est le choix qui a été fait sur cette rue, qui ne sera pas en sens unique mais à double sens. M. CHAILLOU indique qu'en ce sens, la ville a bien pris en compte les demandes des riverains. De plus, lors de la réunion publique, il a été demandé de réduire les places de stationnement qui sont juste en face du collège, à l'entrée de la rue, car jugées dangereuses. Cela a été intégré dans le projet pour sécuriser cette voie. M. CHAILLOU rappelle que tout cela s'est passé pendant la réunion. Tous les riverains de l'allée de la Cirerie et de la rue, ainsi que les responsables des deux copropriétés, ont été invités à participer à la réunion. Chacun a été en mesure de s'exprimer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention pour la mise en souterrain des réseaux aériens de rue de la Cirerie à Saint-Jean-de-la-Ruelle, entre l'avenue Mendès France et le chemin de Chaingy, à passer avec la société Orange, ayant notamment pour objet de fixer les modalités de versement de la participation financière d'Orléans Métropole à la société Orange, ainsi que la remise des équipements à la collectivité,

APPROUVE la convention à passer entre Orléans Métropole et la commune de Saint-Jean-de-la-Ruelle ayant pour objet le versement d'un fonds de concours, par la commune au bénéfice d'Orléans Métropole, pour un montant maximum de 59 166,66 € nets, dans le cadre de la requalification de la rue de la Cirerie à Saint-Jean-de-la-Ruelle, entre l'avenue Mendès France et le chemin de Chaingy,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions,



INSCRIT les dépenses correspondantes au budget principal de l'exercice en cours à la section investissement, service gestionnaire VOIR, service CU, compte 2041512.

ANNEXE 8 – CONVENTION FONDS DE CONCOURS RUE DE LA CIRERIE

2022-321 Aliénation d'une partie de parcelle située 6 impasse du Cèdre.

Présentée par Monsieur Pascal LAVAL,
2^{ème} Adjoint au Maire.

Madame Virginie GROBETIS demeurant 9 rue Jules Lenormand a sollicité la ville pour acquérir une partie de la parcelle située 6 impasse du Cèdre, mitoyenne - propriété de la ville de Saint Jean de la Ruelle.

Il s'agit d'une partie de jardin du bâtiment occupé par les services administratifs du Pôle Systèmes d'Information.

Il a été proposé de céder deux parties du terrain pour une surface globale de 127 m² environ, contigüe à la propriété de Madame GROBETIS. La ville conserve ainsi la majeure partie des espaces extérieurs du pavillon dans l'hypothèse d'un usage futur en fonction des besoins des services. Les conditions d'utilisation du bien municipal demeurent inchangées.

Un accord est ainsi intervenu avec Madame Virginie GROBETIS sur les conditions d'aliénation du terrain pour une emprise globale de 127 m² environ (cf. plan ci-annexé), moyennant le prix de 50 euros par mètre carré, soit 6 350 euros environ, conforme à l'avis du Pôle d'Evaluation Domaniale du 30 mai 2022.

Le montant de la vente sera définitif après l'établissement du document d'arpentage qui confirmera la superficie du terrain à céder.

Outre les frais notariés, Madame GROBETIS prendra en charge les frais de division foncière, de modification des clôtures et, le cas échéant, ceux de la suppression des végétaux existants et de nouvelles plantations.

Les emprises concernées, qui constituent une portion de la propriété bâtie affectée à un service public doivent être déclassées préalablement à leur cession. La désaffectation du domaine public résulte de la cessation de cet usage public. Il convient préalablement de déclasser ces emprises. Ainsi, est-il proposé de décider leur désaffectation et leur déclassement.

Vu l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis du Pôle d'Evaluation Domaniale en date du 30 mai 2022,

Vu l'avis favorable de la commission municipale de l'aménagement, travaux et développement durable réunie le 6 octobre 2022,

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 10 octobre 2022,



OUVERTURE DES DEBATS :

M. PIVAIN indique qu'il s'abstiendra sur cette délibération car il estime que la partie cédée en façade brime notoirement le terrain que la ville possède aujourd'hui. Il précise que si un jour ce terrain devait être vendu, les éléments de façades sont des éléments importants pour toute modification d'une construction. Les deux parcelles étant liées dans une même délibération, il s'abstiendra.

M. le Maire indique que pour le moment, il n'y a pas de projet de vente.

Mme DAHOU demande à M. CHAILLOU si l'acquéreur a des projets de construction sur ces parcelles.

M. le Maire indique qu'il n'en a pas connaissance mais que cette possibilité n'est pas exclue lorsqu'on voit la superficie que cela représente. Cependant, il rappelle que la ville n'a aucune utilité sur ces parcelles et cela évitera leur entretien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 31 voix pour et 1 abstention,

DECIDE de désaffecter les emprises concernées d'une superficie globale de 127 m² environ, dépendante du domaine public,

DECIDE de déclasser du domaine public communal cette même emprise foncière de 127 m² environ,

DECIDE d'aliéner deux parties du terrain cadastré AN n°15, pour une emprise globale de 127 m² environ, situées 6 impasse du Cèdre selon les modalités susvisées,

AUTORISE Madame Virginie GROBETIS à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme dans le cadre de la modification des clôtures à intervenir,

AUTORISE Monsieur le Conseiller Départemental-Maire ou son représentant à signer toutes les pièces à intervenir.

DIT que la recette relative à l'aliénation du bien sera inscrite au Budget 2023.

ANNEXE 9 – AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VENALE

2022-322 Budget principal – Exercice 2022 – Décision Modificative n°2

**Présentée par Monsieur Christophe CHAILLOU,
Conseiller Départemental-Maire.**

Le projet de décision modificative s'équilibre comme suit :



VILLE DE SAINT JEAN DE LA RUELLE

Direction Générale des Services
Pôle Assemblées et Affaires Juridiques

<i>En €</i>	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	-112 380 €	-112 380 €
INVESTISSEMENT	-201 920 €	-201 920 €

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 10 octobre 2022,

OUVERTURE DES DEBATS :

M. HUYGHUES DES ETAGES indique que les élus de l'opposition, comme pour le mois de décembre 2021, s'interrogent sur la sincérité du budget faisant référence au budget repoussé pour le projet du centre-ville. Par ailleurs, en reprenant les chiffres de la délibération, ils constatent que la capacité de désendettement de la ville se dégrade légèrement. Ainsi, ils ne voteront pas la décision modificative concernant la ville.

M. le Maire indique qu'il respecte leur choix. Cependant, il précise que l'opération importante portée par la Métropole et la ville de Saint Jean de la Ruelle dans le centre-ville a fait l'objet de beaucoup de concertations et doit être réfléchi afin de permettre le raccordement éventuel des équipements du centre-ville à la chaufferie biomasse. Par conséquent, ouvrir un chantier sans avoir vérifié l'opportunité de ce raccordement serait une erreur. La décision définitive n'est pas encore prise. M. CHAILLOU indique qu'un comité de pilotage chez ENGIE va avoir lieu pour l'examen de ce projet. Il rappelle également que l'opération est inscrite en APCP. Ainsi, n'est répertorié au budget que ce qui sera effectivement décaissé dans l'exercice budgétaire. Cela permet de réduire l'emprunt de l'année en cours tout en garantissant une gestion saine et sincère du budget de la ville.

Mme GAUTHIER souhaite soulever que le terme employé par les élus de l'opposition de « sincérité » remis en question, est impropre dans cette délibération. Elle pense que si M. le trésorier, receveur principal, et les personnes des services de la préfecture étaient présents, ils n'apprécieraient pas ce terme qui ne concerne en rien cette situation.

M. le Maire ajoute que les services de la ville en charge des finances apprécient certainement ce genre de compliments du groupe de l'opposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 30 voix pour et 2 contre,

ADOpte la décision modificative n°2 2022 du budget principal.

ANNEXE 10 :

- **BUDGET PRINCIPAL PROJET DE DECISION MODIFICATIVE N°2 EXERCICE 2022**
- **DECISION MODIFICATIVE 2 VOTE PAR NATURE BUDGET VILLE 2022**

2022-323 Budget annexe locations immobilières – Exercice 2022 - Décision Modificative n°1.

**Présentée par Monsieur Christophe CHAILLOU,
Conseiller Départemental-Maire.**

Le projet de décision modificative n°1 sur l'exercice 2022 du budget annexe « Locations immobilières » s'équilibre comme suit :

en €	DEPENSES	RECETTES
<u>SECTION D'EXPLOITATION :</u>		
• <u>Chapitre 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL</u>		
-614 Charges locatives et de copropriété	+900 €	
• <u>Chapitre 012 – CHARGES DE PERSONNEL</u>		
-6215 Personnel mis à disposition	+1 500 €	
• <u>Opérations d'ordre</u>		
-777 Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat (reprise de subvention amortissable)		+ 2 400 €
TOTAL	2 400 €	2 400 €
<u>SECTION D'INVESTISSEMENT :</u>		
• <u>Chapitre 13</u>		
-1311 Subvention de l'Etat (correction de titre)	+30 000 €	
-1311 Subvention de l'Etat (acompte subvention DSIL MSP)		+30 000 €
• <u>Chapitre 16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES</u>		
-1641 Emprunts		+2 400 €
• <u>Opérations d'ordre</u>		
<i>(mise à jour de l'inventaire : imputation définitive dans un compte d'immobilisation des travaux soldés)</i>		
-2131 Bâtiments	+1 280 000 €	
-2313 Construction		+1 280 000 €
-13912 Région (reprise de subvention)	+2 400 €	
TOTAL	1 312 400 €	1 312 400 €

Il s'agit, à travers cette décision modificative, d'ajuster les dépenses d'exploitation (charges locatives et mise à disposition de personnel : + 2,4 K€) et en section d'investissement d'intégrer une subvention de l'Etat dans le cadre des travaux de l'étage de la MSP des Chaises (+30 K€), de corriger une subvention versée à tort sur le budget annexe au lieu du budget principal (-30 K€), et de procéder à des écritures d'ordre (sans décaissement) en particulier afin de mettre à jour l'inventaire en basculant le montant des travaux achevés de la MSP d'un compte provisoire « construction » à un compte définitif « bâtiments ».

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 10 octobre 2022,

OUVERTURE DES DEBATS :

Les élus de l'opposition indiquent qu'ils s'abstiendront sur cette délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 30 voix pour et 2 abstentions.

ADOpte la décision modificative n°1 2022 du budget annexe locations immobilières.



ANNEXE 11 – DECISION MODIFICATIVE BUDGET LOCATIONS IMMOBILIERES 2022

2022-324 Provision pour dépréciation des créances – Budget principal.

**Présentée par Monsieur Christophe CHAILLOU,
Conseiller Départemental-Maire.**

L'article R2321-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit qu'une provision doit être constituée obligatoirement dans les trois cas suivants :

- Dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la commune ; une provision est constituée à hauteur du montant estimé par la commune de la charge qui pourrait en résulter en fonction du risque financier encouru ;
- Dès l'ouverture d'une procédure collective prévue au livre VI du code de commerce, une provision est constituée pour les garanties d'emprunts, les prêts et créances, les avances de trésorerie et les participations en capital accordés par la commune à l'organisme faisant l'objet de la procédure collective ;
- Lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, une provision est constituée à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la commune à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public.

En dehors de ces trois cas une provision peut être constituée dès l'apparition d'un risque avéré.

Par une délibération du 10 juillet 2020, le Conseil Municipal a choisi le régime de droit commun en matière de provision, c'est à dire le régime des provisions semi-budgétaires.

Considérant l'état adressé par la Trésorerie d'Orléans Métropole et Municipale des restes à recouvrer sur comptes de tiers concernant les comptes 41 : Redevables et Comptes rattachés et les comptes 46 : Débiteurs et créditeurs divers, spécifiques contentieux sur le budget principal datant de plus de deux ans au 31/12 de l'exercice ;

Compte tenu du risque d'irrecouvrabilité de certaines de ces créances impayées à ce jour, il est nécessaire de constituer une provision pour dépréciation et pour un taux estimé à 15 % de leur montant total.

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 10 octobre 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de constituer une provision semi-budgétaire au budget principal pour dépréciation des comptes de tiers à hauteur de 15 % des créances impayées en contentieux de plus de deux ans au 9 août 2022 conformément aux informations communiquées par la Trésorerie d'Orléans Métropole et Municipale, soit 30 250,26 €.



DIT que les dépenses correspondantes sont imputées en dépenses de fonctionnement au compte 6817 dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants du budget principal.

2022-325 Devoir de mémoire – Subvention exceptionnelle à l’association ADIRP 45 pour la Cérémonie des Groues.

**Présentée par Madame Antoinette PARAYRE,
Conseillère municipale déléguée.**

La Fédération nationale des déportés et internés résistants et patriotes est une association fondée en octobre 1945, par le colonel Henri Manhès — adjoint de Jean Moulin, déporté à Buchenwald et compagnon de route du PCF2 — et Marcel Paul, ministre communiste du général de Gaulle, déporté à Auschwitz et Buchenwald.

Dans la continuité des valeurs de la Résistance et du Conseil national de la Résistance (CNR), la FNDIRP rassemble depuis plus de 70 ans toutes les catégories de victimes du nazisme et de ses complices collaborationnistes : combattants de l'ombre, résistants, internés, déportés, hommes et femmes persécutés au nom d'une idéologie raciste, exilés, patriotes résistants à l'occupation (PRO), familles de disparus, de fusillés, de massacrés ainsi que les descendants, les familles et amis des victimes du nazisme.

Sur notre territoire, son organisation locale et départementale, l'ADIRP 45, compte 44 adhérents et participe, par l'organisation de cérémonies patriotiques, d'expositions ou encore de témoignages dans les établissements scolaires, à transmettre la mémoire et les messages de déportés tel que prononcé à la libération des camps, notamment les serments de Buchenwald et Mauthausen, la lutte contre le négationnisme et la renaissance du nazisme et du fascisme ainsi que le combat contre toute forme de barbarie, sujet brûlant d'actualité.

Depuis plusieurs années, l'ADIRP 45 et son président Alain Rivet participent, aux côtés de la ville de Saint Jean de la Ruelle, à l'organisation de la Cérémonie des Groues, à la mémoire des 38 résistants et patriotes fusillés par l'armée hitlérienne, entre 1941 et 1943 au stand de tir des Groues, dont 17 du groupe Chanzy le 8 octobre 1943.

Cette année, la cérémonie des Groues s'est tenue le 9 octobre 2022 en présence de la secrétaire générale de la FNDIRP, Marie-Ange LAYER.

Ainsi, l'association sollicite la municipalité pour obtenir une subvention exceptionnelle de 250 € qui permettront de couvrir les frais d'organisation et de déplacement de la délégation de la FNDIRP.

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 19 septembre 2022,

OUVERTURE DES DEBATS :

M. HUYGHUES DES ETAGE indique qu'ils vont bien-sûr voter cette subvention exceptionnelle mais ils se demandent si dans le budget des fédérations nationales des déportés et internés résistants et



VILLE DE SAINT JEAN DE LA RUELLE

Direction Générale des Services
Pôle Assemblées et Affaires Juridiques

patriotes, il y a une ligne budgétaire pour leurs cérémonies, déplacements etc. Il souhaite connaître le montant de ce budget car ces déplacements vont se renouveler dans beaucoup de communes.

M. le Maire répond que connaissant le sérieux avec lequel M. Alain RIVET préside la fédération départementale, il est convaincu du bien-fondé des raisons pour lesquelles l'aide de la ville est sollicitée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 250 € à l'association ADIRP 45,

DIT que les crédits nécessaires seront imputés au compte 6745.

2022-326 Mutualisation des achats - Ajout de familles d'achat à la convention de groupement de commandes pluriannuelle passée entre Orléans Métropole, le C.C.A.S. d'Orléans et les communes de la Métropole.

**Présentée par Madame Isabelle GAUTHIER,
Conseillère municipale déléguée.**

Le Conseil Municipal, par délibération du 18 décembre 2020, a approuvé une convention de groupement de commandes entre Orléans Métropole, le C.C.A.S. d'Orléans et les communes de la métropole dont la liste des familles à mutualiser est approuvée chaque année.

Pour 2022, en raison de besoins supplémentaires, il est proposé d'ajouter les familles d'achat suivantes :

Intitulé Famille	Coordonnateur
Traitement et valorisation des balayures et végétaux issus des activités des services d'Orléans Métropole et ses communes membres	Orléans Métropole
Traitement et valorisation des déchets issus des activités des services techniques d'Orléans Métropole et ses communes membres	Orléans Métropole
Fourniture et travaux pour la création, l'extension, la modification et la réparation de la vidéoprotection	Orléans Métropole
Travaux et maintenance de l'éclairage public	Orléans Métropole

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 10 octobre 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,



APPROUVE l'ajout des familles d'achat suscitées à la convention de groupement de commandes passée entre Orléans Métropole, le C.C.A.S. d'Orléans et les communes de la Métropole,

AUTORISE Monsieur le Conseiller Départemental-Maire ou son représentant à signer tous documents afférents,

DIT que les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits au budget.

2022-327 Convention avec VALLOIRE HABITAT, portant autorisation d'implanter deux mâts avec caméras de vidéo protection et de raccorder l'alimentation électrique des deux caméras de vidéo protection sur le domaine privé du bailleur.

**Présentée par Monsieur Christophe CHAILLOU,
Conseiller Départemental-Maire.**

La ville de Saint Jean de la Ruelle – en partenariat avec les acteurs de la sécurité publique - a engagé depuis plusieurs années de nombreuses actions pour prévenir la délinquance, les incivilités et garantir la sécurité et la tranquillité publique des habitants de sa commune.

En complément de ces actions, le Conseil Municipal de Saint Jean de la Ruelle a approuvé en 2011 l'implantation de dispositifs de vidéo protection dans sa commune.

Conformément aux engagements pris par la municipalité sur le mandat 2020-2026, la ville de Saint Jean de la Ruelle souhaite développer la vidéo protection dans les zones pavillonnaires des différents quartiers de la commune pour répondre à l'augmentation des vols par effraction ces dernières années.

Sur le quartier des Essarts et malgré un renforcement de la sécurisation des accès des collectifs par VALLOIRE HABITAT, bailleur social des Essarts, des difficultés persistent, liées à la recrudescence de rassemblements d'individus dont le comportement provoque un trouble manifeste à la tranquillité publique, à la sécurité et à l'ordre public, aux abords et dans les halls de certains immeubles.

La configuration de certains bâtiments de la rue des ESSARTS et de la rue Ernest et Isabelle LANCELOT favorise en effet l'occupation des abords et des parties communes.

Afin d'accompagner la démarche engagée par la municipalité, VALLOIRE HABITAT contribue à l'efficacité du dispositif en autorisant la ville de Saint Jean de la Ruelle à mettre en place un système de vidéo protection sur l'espace privé du bailleur.

La convention a pour objet d'autoriser la ville de Saint Jean de la Ruelle à installer deux mâts avec caméras au niveau des rues ESSARTS/Ernest et Isabelle LANCELOT.

Les travaux devraient être réalisés et le dispositif opérationnel durant le deuxième semestre 2022.

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 10 octobre 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les termes des conventions d'autorisation d'installation de la vidéo protection.



AUTORISE Monsieur le Conseiller Départemental Maire ou son représentant à signer les conventions et toutes les pièces y afférant.

ANNEXE 12– CONVENTION DE MISE A DISPOSITION POUR L'INSTALLATION ET L'ENTRETIEN D'UN DISPOSITIF DE VIDEO PROTECTION

2022-328 Modification du tableau des effectifs permanents.

**Présentée par Monsieur Christophe CHAILLOU,
Conseiller Départemental-Maire de Saint Jean de la Ruelle.**

Conformément à l'article 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de celle-ci. Ainsi, il appartient au Conseil Municipal de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et non-complet nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

Créations de postes

- ***Mutation externe***
 - D'une policière municipale, il convient d'ouvrir son poste sur le grade de brigadier-chef principal à temps complet,
 - D'une professeure de danse, il convient d'ouvrir son poste sur les grades d'assistant d'enseignement artistique et d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet (14/20^e),
 - D'un.e agent.e d'état civil, il convient d'ouvrir son poste sur les grades d'adjoint administratif et d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

- ***Mobilité interne***
 - D'une ATSEM à l'école maternelle François Mitterrand, il convient de la remplacer sur un poste d'ATSEM à 21/35^e sur le grade d'adjoint technique,
 - D'un agent d'entretien et de restauration, il convient de la remplacer sur le grade d'adjoint technique à temps non complet (28/35^e),
 - De deux adjointes aux responsables de restauration sur des postes de responsable de restauration, il convient d'ouvrir :
 - Deux postes de responsable de restauration à temps complet, l'un sur le grade d'adjoint technique, et l'autre, sur le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
 - et de les remplacer sur leur poste d'adjointe au responsable en ouvrant deux postes à temps non complet, l'un à 28/35^e et le second à 31,5/35^e, sur le cadre d'emplois des adjoints techniques.

- ***Modification du temps de travail*** de certains agents du conservatoire :
 - Un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet (8,5/20^{ème}),
 - Un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (13/20^{ème})

- ***Non renouvellement de contrat***
 - D'un maître-nageur sauveteur, il convient d'ouvrir un poste à temps complet sur les grades d'éducateur territorial des APS principal de 1^{ère} et de 2^{ème} classe, à temps complet.



- **Animation**
 - D'une adjointe d'animation à temps complet pour assurer les fonctions de « référente ACM »,
 - D'un adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet pour assurer les fonctions d'animateur.

- **Lutte contre la précarité**
 - Dans le cadre d'un programme annuel de lutte contre la précarité notamment dans le secteur « vie des écoles », il convient de créer quatre postes sur le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux à temps non complet (28/35^e) pour exercer les fonctions d'agent d'entretien et de restauration ainsi qu'un poste d'adjoint technique à temps complet au centre aquatique.

Ces emplois créés peuvent être occupés par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction Publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de L332-14 du Code Général de la Fonction Publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

De même, par dérogation, ces emplois pourront être pourvus par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction Publique :

- L332-8 1° Lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes,
- L332-8 2° Pour les besoins des services ou la nature des fonctions le justifie et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies et sera recruté en fonction de l'expérience professionnelle et du diplôme détenu. Par conséquent, le grade et la rémunération seront adaptés. Un régime indemnitaire peut être inclus en fonction du cadre d'intervention relative au RIFSEEP.

Vu le Code Général de la Fonction Publique notamment son article L313-1 ;
Vu l'avis favorable du bureau municipal du 10 octobre 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

MET A JOUR le tableau des emplois permanents comme suit :

Grades	Effectif actuel	Création	Nouvel Effectif
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	13	1	14
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	21	1	22
Adjoint administratif	9	1	10
FILIERE TECHNIQUE			



VILLE DE SAINT JEAN DE LA RUELLE

Direction Générale des Services
Pôle Assemblées et Affaires Juridiques

Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe à temps non complet (31.5/35 ^{ème})	0	1	1
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe à temps non complet (28/35 ^{ème})	0	1	1
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	25	1	26
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet (28/35 ^{ème})	10	1	11
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet (31.5/35 ^{ème})	2	1	3
Adjoint technique	10	2	12
Adjoint technique à temps non complet (31.5/35 ^{ème})	3	1	4
Adjoint technique à temps non complet (28/35 ^{ème})	25	6	31
Adjoint technique à temps non complet (21/35 ^{ème})	0	1	1
FILIERE CULTURELLE			
Assistant d'enseignement artistique à temps non complet (14/20 ^{ème})	0	1	1
Assistant d'enseignement artistique à temps non complet (8,5/20 ^{ème})	0	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet (13/20 ^{ème})	0	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe à temps non complet (14/20 ^{ème})	0	1	1
FILIERE ANIMATION			
Adjoint d'animation	17	1	18
FILIERE POLICE MUNICIPALE			
Brigadier-chef principal de police municipale	6	1	7
FILIERE SPORTIVE			
Educateur des APS principal de 1 ^{ère} classe	3	1	4
Educateur des APS principal de 2 ^{ème} classe	3	1	4

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales sont inscrits au budget.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE

M. le Maire salue à la fois l'ouverture de la Maison Médicale Sud de la commune et l'arrivée de trois généralistes, deux à la Maison de Santé Pluridisciplinaire et un à la Maison Médicale Sud. Il est conscient qu'il s'agit d'une question sensible auprès des concitoyens. La ville a engagé une action à



long terme avec le choix de faire confiance à une équipe pour la Maison de Santé Pluridisciplinaire, une équipe pleinement engagée pour faire venir des internes potentiels qui souhaitent s'installer. Le Maire les remercie également pour leur intervention auprès de la Maison Médicale Sud puisqu'ils vont assurer des consultations dans ce nouvel équipement.

Il remercie aussi les services de la ville et du CCAS qui ont été particulièrement réactifs et mobilisés sur la MSP, les travaux en cours au 1^{er} étage et sur la MMS. Les délais ont été tenus.

Enfin, M. CHAILLOU remercie Mme DESNOUES, 1^{ère} adjointe au Maire, pour le bon suivi des projets. Il y a aujourd'hui au sein de la ville 15 médecins généralistes dans une commune de 17 000 habitants. Il y a de quoi être fier des efforts collectifs réalisés pour atteindre ce résultat, même si cela ne résout pas toutes les problématiques individuelles.

Mme DAHOU félicite l'arrivée d'une gynécologue qui a d'ores et déjà un carnet de rendez-vous plein.

M. le Maire acquiesce et la remercie pour cette précision.

M. HUYGHUES DES ETAGES souhaite qu'il y ait une meilleure communication concernant les consultations pour la Maison Médicale Sud.

Mme DESNOUES rappelle qu'il ne s'agit pas d'un médecin salarié mais d'un médecin libéral. Par conséquent, la ville n'a pas à intervenir. Le médecin a déjà bien précisé qu'il ne prendrait pas de patients ayant déjà un médecin traitant et que dans un 1^{er} temps il ne serait pas médecin traitant sauf cas particulier. Le médecin libéral a un site internet sur lequel les habitants peuvent faire une demande de consultation.




M. HUYGHUES DES ETAGES indique que les habitants du quartier sud qui ont participé à « Parlons quartier » s'interrogent et ne comprennent pas, et qu'il est important d'avoir une bonne communication.

Mme DESNOUES souligne que l'idée est de répondre aux soins urgents des patients qui n'ont pas de médecin traitant.

M. CHAILLOU conclue en indiquant qu'il est heureux d'accueillir dans la ville depuis lundi matin deux jeunes femmes, volontaires européennes venant d'Allemagne et d'Italie dans le cadre de missions d'intérêt général au sein des Maisons Pour Tous.

LA SEANCE EST LEVEE A 20h50

Signature par le président et la secrétaire à la séance du 19 octobre 2022

  <p>Christophe CHAILLOU Président</p>	 <p>Esra CAKIR Secrétaire de séance</p>
--	---

SOMMAIRE DES ANNEXES

Annexe n°	Délibération N°	Intitulé de l'annexe
1	2022-312	RAPPORT D'ACTIVITE 2021
2	2022-313	STATUTS SIRCO
3	2022-315	FICHE COMMUNALE DU PLH4 SAINT JEAN DE LA RUELLE
4	2022-316	CONVENTION LA PRAIRIE POPAC
5	2022-317	– AVENANT 2 VALLOIRE HABITAT – AVENANT 3 RESIDENCES ORLEANAIS
6	2022-318	FICHE TECHNIQUE IBC
7	2022-319	CONVENTION FONDS DE CONCOURS RUE DU PETIT CHASSEUR
8	2022-320	CONVENTION FONDS DE CONCOURS RUE DE LA CIRERIE
9	2022-321	AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VENALE
10	2022-322	– BUDGET PRINCIPAL PROJET DE DECISION MODIFICATIVE N°2 EXERCICE 2022 – DECISION MODIFICATIVE 2 VOTE PAR NATURE BUDGET VILLE 2022
11	2022-323	DECISION MODIFICATIVE BUDGET LOCATIONS IMMOBILIERES 2022
12	2022-327	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION POUR L'INSTALLATION ET L'ENTRETIEN D'UN DISPOSITIF DE VIDEO PROTECTION



VILLE DE SAINT JEAN DE LA RUELLE

Direction Générale des Services
Pôle Assemblées et Affaires Juridiques

ANNEXE N°1

Envoyé en préfecture le 08/07/2022

Reçu en préfecture le 08/07/2022

Affiché le 08/07/2022

SLOW

ID : 045-200025633-20220706-DELIB420220706-DE



Rapport d'activité 2021

Le mot du Président

Le 18 octobre 2013 la cuisine intercommunale du Quiard confectionnait ses premiers repas. Presque neuf ans, déjà ! Si parfois le chemin parcouru depuis la naissance du SIRCO a pu ressembler à un parcours semé d'embûches, l'aventure n'en est pour autant pas moins passionnante (!). La publication de notre rapport d'activité est un acte important et en témoigne.



En 2021 la gouvernance du SIRCO a continué d'œuvrer au sein du contexte si particulier de crise sanitaire qui a freiné les différents chantiers engagés... tout comme les recettes attendues. Pour autant il a fallu poursuivre et finaliser le travail de révision des marchés. Ces derniers doivent nous aider à augmenter la part du bio dans nos menus, tout comme celle des produits dits de qualité, pour rejoindre les objectifs de la loi EGALIM. La mise en œuvre de contrats de maintenance, l'état des lieux concernant l'entretien durable du bâti, la réflexion concernant le remplacement bientôt nécessaire des véhicules de livraison sont autant de sujets essentiels pour garantir la production des repas, le bon fonctionnement et la vie de notre syndicat

Côté financier, l'attachement des équipes municipales adhérentes au SIRCO a permis, par une contribution exceptionnelle, de faire face aux difficultés et de poursuivre les missions. Dans le même ordre d'idée les quatre communes se sont accordées pour augmenter le tarif des repas en deux temps, aux 1^{er} janvier 2022 et 2023, afin que l'impact éventuel auprès des familles soit moindre. Parallèlement la structure a bénéficié fin décembre de l'aide que l'État a décidée dans le cadre de la crise sanitaire, ce qui a permis d'assurer l'équilibre économique de l'année 2021.

Je salue l'engagement des nouveaux élus et de l'équipe de direction. Tendre vers une restauration collective territoriale de qualité est bien l'objectif que, de part et d'autre, ils se sont fixé.

Ce rapport d'activité témoigne bien, au-delà des mots et des images, d'une ambition partagée.

Bonne lecture à toutes et à tous.

Olivier de LA FOURNIERE
Président du SIRCO
1^{er} Adjoint au Maire de Saint-Jean De Braye

Sommaire

I.	Les missions	p.4
II.	L'exécutif intercommunal et son organisation	p.4
	1. Les élus du SIRCO	p.4
	2. Délibérations prises durant l'année 2021	p.6
III.	Les activités du SIRCO	p.8
	1. Les types de prestations fournies	p.8
	2. Cartographie des satellites	p.9
	3. Volume d'activités	p.10
IV.	La qualité alimentaire	p.12
	1. L'élaboration des menus	p.12
	2. La coordination avec les communes	p.12
	3. Les animations	p.14
	4. La sécurité sanitaire des aliments	p.22
	5. Les marchés alimentaires	p.27
V.	Les repères de la Loi Egalim	p.31
	1. Favoriser une alimentation saine et responsable	p.32
	2. Le repas végétarien	p.33
	3. Mise en place d'une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire	p.33
	4. Information des convives une fois par an	p.33
	5. Substitution du plastique	p.33
VI.	Les ressources humaines de l'établissement	p.34
	1. L'organigramme	p.34
	2. L'équipe et les formations	p.34
VII.	Bilan financier	p.37
	1. Evolution du service financier du SIRCO	p.37
	2. Résultat financier de 2021	p.37
VIII.	Le Bati et le matériel	p.38
	1. L'unité centrale de production	p.38
	2. Les marchés hors alimentaires	p.39
IX.	La communication	p.42
	1. La nouvelle charte graphique	p.42
	2. Les visites de la cuisine centrale du Quiard	p.42
	3. Les visites d'entreprise	p.42
	4. Les articles de presse	p.44
ANNEXE 1		p.48

Envoyé en préfecture le 08/07/2022

Reçu en préfecture le 08/07/2022

Affiché le 08/07/2022



ID : 045-200025633-20220706-DELIB420220706-DE

I. Les missions

Le SIRCO, Syndicat intercommunal de Restauration COLlective, est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) de type syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) sans fiscalité propre.

Il faut se souvenir que le SIRCO a été créé par les communes de Saint-Jean-de-Braye et Saint-Jean-de-la-Ruelle à la suite de l'arrêté préfectoral du 17 juin 2010. Il a pour objet la construction et la gestion d'une cuisine centrale adaptée aux collectivités qui en sont membres, la fabrication et la livraison des repas jusqu'aux sites de consommation.

Les communes fondatrices ont été rejointes par deux autres appartenant à la métropole Orléanaise : Semoy en 2012, La Chapelle-Saint-Mesmin en 2015.

Le SIRCO cuisine et livre les repas pour les écoles maternelles et élémentaires, les accueils de loisirs (ALSH), les espaces de restauration seniors et les restaurants municipaux pour Saint-Jean de Braye et Saint Jean de la Ruelle. Il prépare également les menus destinés aux personnes bénéficiaires du portage de repas à domicile pour la ville de Saint-Jean-de-la-Ruelle mais n'en assure pas la livraison.

Le SIRCO a pour volonté d'élaborer des repas dans le respect des recommandations émises par les pouvoirs publics notamment sur les objectifs de la loi Egalim : 50% de produits « Qualité » dont 20% de Bio, développement des menus végétariens, lutte contre le gaspillage alimentaire, réduction des déchets, sortie du plastique.

II. L'exécutif intercommunal et son organisation

1. Les élus du SIRCO

Le bureau syndical est composé du Président et de cinq vice-présidents. Cette instance est chargée d'élaborer la vision stratégique et de définir les orientations politiques du SIRCO. Le bureau syndical se réunit autant de fois que nécessaire.

Le comité syndical est composé de dix-huit titulaires et dix-huit suppléants. Cette instance approuve le compte administratif, vote du budget et l'ensemble des délibérations nécessaires à l'activité du SIVU.

La commission d'appel d'offres, composée du Président de quatre titulaires et quatre suppléants, attribue les marchés au regard du rapport d'analyse présenté par la direction opérationnelle.

En 2021, le Comité syndical s'est réuni 7 fois durant lesquelles 29 délibérations ont été adoptées et 21 décisions ont été présentées.

TROMBINOSCOPE

Représentants élus au SIRCO

Titulaires



Olivier de la Fournière
Président
Saint-Jean de Bray



Laurent Baude
1^{er} vice-président
Semoy



Nathalie Hameau
2^e vice-présidente
Saint-Jean de la Ruelle



Nathalie Rivard
3^e vice-présidente
La Chapelle-Saint-Mesmin



Claude Rina-Basilio
4^e vice-président
Saint-Jean de la Ruelle



Hyacinthe Bazoungoula
5^e vice-président
Saint-Jean de Bray



Vanessa Slimani
Saint-Jean de Bray



Anne-Marie Acquart
Saint-Jean de Bray



Timothé Lucius
Saint-Jean de Bray



Christophe Challou
Saint-Jean
de la Ruelle



Eva Nogues
Saint-Jean
de la Ruelle



Thomas Hubert
Saint-Jean
de la Ruelle



Chahrazede
Benkou-Navarro
Semoy



Stéphanie Houdas
Semoy



Valérie
Barthe-Cheneau
La Chapelle-Saint-Mesmin



Danielle Martin
La Chapelle-
Saint-Mesmin



Stéphanie Le Donne
La Chapelle-
Saint-Mesmin



Martine Taraud
La Chapelle-
Saint-Mesmin

Suppléants



Christophe Lavialle
Saint-Jean de Bray



Ghislaine Hurot
Saint-Jean de Bray



Florence Moreau
Saint-Jean de Bray



Romain Mercier
Saint-Jean de Bray



Colette
Martin-Chabbert
Saint-Jean de Bray



Marie-Louise Gamboni
Saint-Jean
de la Ruelle



Guy Pivain
Saint-Jean
de la Ruelle



Michaëla Loquet
Saint-Jean
de la Ruelle



Prince Maboussou
Saint-Jean
de la Ruelle



Anne-Marie Moulin
Saint-Jean
de la Ruelle



Christophe Sarre
Semoy



Stéphanie Dardeau
Semoy



Martine Aimé
Semoy



Sophie Dupin
La Chapelle-
Saint-Mesmin



Vincent Devally
La Chapelle-
Saint-Mesmin



Corinne Guneau
La Chapelle-
Saint-Mesmin



Marc Chourret
La Chapelle-
Saint-Mesmin



Catherine Dauzères
La Chapelle-
Saint-Mesmin

Les membres du bureau syndical :

Olivier De La Fournière, Président

Laurent Baude, 1^{er} Vice-Président

Nathalie Hameau, 2^eme Vice-Présidente

Nathalie Rivard, 3^eme Vice-Présidente

Claude Rina-Basilio, 4^eme Vice-Président

Hyacinthe Bazoungoula, 5^eme Vice-Président

Les membres de la commission d'appel d'offre :

Président : Olivier de la Fournière

Titulaires : Anne-Marie Acquart, Nathalie Hameau, Laurent Baude, Stéphanie Le Donne

Suppléants : Valérie Barthe-Cheneau, Timothé Lucius, Claude Rina-Basilio, Chahrazede Benkou-Navarro

2. Délibérations prises au cours de l'année 2021 :

Délibérations du comité syndical du 03 février, à Semoy.

- 1) Débat d'orientation budgétaire 2021
- 2) Convention d'adhésion au service de médecine préventive avec le Centre de Gestion du Loiret
- 3) Modification du tableau des effectifs

Délibérations du comité syndical du 23 mars, à Saint-Jean-de-Braye.

- 1) Adoption du compte administratif 2020
- 2) Approbation du compte de gestion 2020
- 3) Adoption du budget primitif 2021
- 4) Approbation d'un avenant à la convention pour l'intervention d'un agent chargé de la fonction d'inspection
- 5) Affectation du résultat 2020

Délibérations du comité syndical du 19 mai, à La-Chapelle-Saint-Mesmin.

- 1) Approbation du retrait de Bou
- 2) Décision modificative sur budget 2021
- 3) Modalités d'attribution des avantages en nature repas

Délibérations du comité syndical du 07 juillet, à Semoy.

- 1) Acte modificatif à l'accord-cadre (lot N°1) avec le fournisseur de barquettes Firplast

Délibérations du comité syndical du 22 septembre, à Saint Jean de La Ruelle.

- 1) Détermination du nombre de Vice-Présidents
- 2) Election du 2^{ème} VP
- 3) Election du 3^{ème} VP
- 4) Election du 4^{ème} VP
- 5) Election du 5^{ème} VP
- 6) Détermination du nombre de membres du bureau
- 7) Appel de participation des communes
- 8) Modalités d'organisation du temps de travail

Délibération du comité syndical du 17 novembre, à Saint-Jean-de-Braye.

- 1) Approbation du rapport d'activité 2020
- 2) Décision modificative N°2 sur le budget 2021
- 3) Denrées alimentaires – autorisation de signer les accords-cadres
- 4) Tarification des prestations réalisées par le SIRCO
- 5) Modification des statuts

Délibération du comité syndical extraordinaire du 07 décembre, à Saint Jean de Braye (au SIRCO).

- 1) Décision modificative N°3 sur le budget 2021

Evènements marquants de l'année 2021

- Sortie de Bou du SIVU acté par arrêté préfectoral du 05/07/2021
- Réélection des Vice-Présidents(es) au vu de la démission du 2^e VP de Bou et de la démission de C. Gueuret remplacée par H Bazoungoula
- 1^{ère} rencontre des Maires organisées le 06 octobre pour présenter le rapport d'activité 2020
- Mise à jour des statuts du SIRCO

III. Les activités du SIRCO

1. Les types de prestation fournies

La cuisine centrale du Quiard assure la production et la livraison d'environ 4 000 repas par jour en période scolaire et environ 1 000 repas par jour en période extra-scolaire répartis comme suit :

- Saint-Jean de Braye
 - Scolaires + goûters
 - Centres de loisirs + goûters
 - Foyer Chavaneau
- Saint Jean de la Ruelle
 - Scolaires
 - Centres de loisirs + goûters
 - Foyer Clos de la Jeunette
 - Portage
- La Chapelle Saint Mesmin
 - Scolaires + goûters
 - Centres de loisirs + goûters
- Semoy
 - Scolaires + goûters
 - Centres de loisirs + goûters

2. Cartographie des satellites

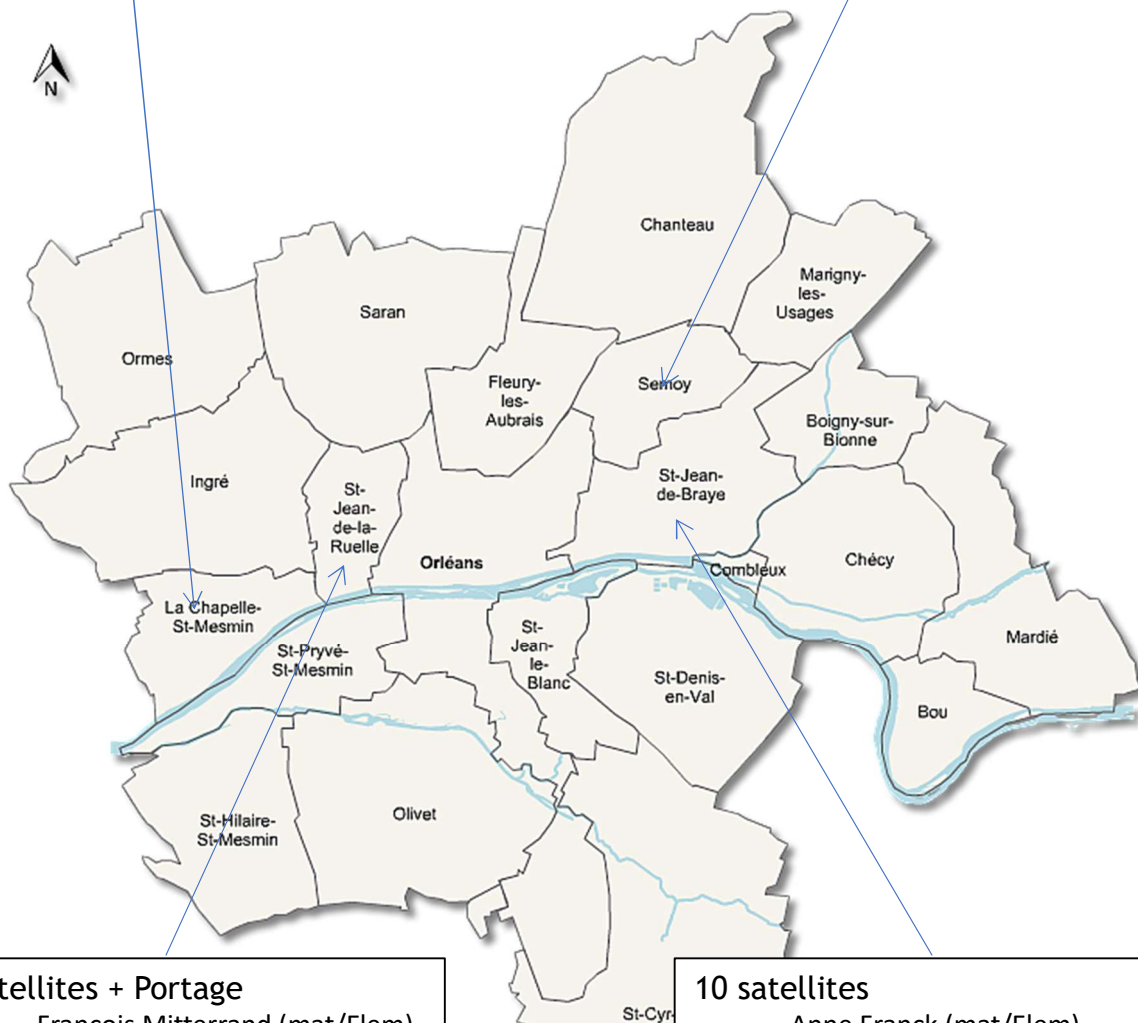
- Cartographie des villes et sites livrés : 22 satellites + Portage St Jean de la Ruelle

3 satellites

- Bel Air (mat/Elem)
- Jean Vilar (mat/Elem)
- Les Vallées (mat/Elem)

1 satellite

- La Bonne fourchette (mat/Elem)



8 satellites + Portage

- François Mitterrand (mat/Elem)
- Paul Bert (mat/Elem)
- Paul Doumer (mat/Elem)
- Suzanne Lacorre (mat/Elem)
- Jules Lenormand (Elem)
- Louis Aragon (mat/Elem)
- Jean Moulin (mat/Elem)
- Foyer Clos de la Jeunette (PA, Admin)
- Portage (PA)

10 satellites

- Anne Franck (mat/Elem)
- Paul Langevin (mat/Elem)
- Jean Zay (mat/Elem)
- Courtil Loison (mat)
- Louis Petit (mat/Elem)
- Louis Gallouedec (mat/Elem)
- Château Foucher (mat)
- Louise Michel (mat/Elem)
- Jacques Prévert (mat/Elem)
- Foyer Chavaneau

3. Volume d'activités

NOMBRE DE REPAS					
Année 2021	Scolaires et associés	Foyers	Portage	Total Repas	Goûters
La Chapelle Saint Mesmin	112 331			112 331	19 431
Bou	6 585		1 492	8 077	
Saint-Jean de Bray	221 461	4 133		225 594	85 516
Saint Jean de la Ruelle	165 255	2 573	24 509	192 337	22 114
Semoy	43 346			43 346	15 813
TOTAL	548 978	6 706	26 001	581 685	142 874

MONTANT DES RECETTES					
Année 2021	Scolaires et associés	Foyers	Portage	Goûters	Total Recettes
La Chapelle Saint Mesmin	443 968 €	- €	- €	6 218 €	450 186 €
Bou	26 011 €	- €	6 117 €	- €	32 128 €
Saint-Jean de Bray	874 816 €	18 515 €	- €	27 275 €	920 606 €
Saint Jean de la Ruelle	652 757 €	9 892 €	100 487 €	7 076 €	770 213 €
Semoy	171 217 €	- €	- €	5 060 €	176 277 €
TOTAL	2 168 768 €	28 407 €	106 604 €	45 630 €	2 349 409 €

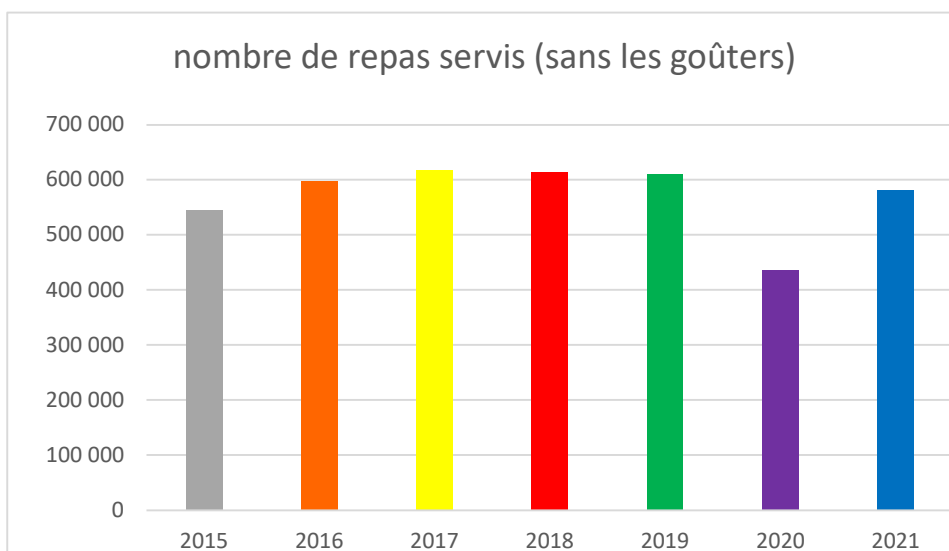
Part de chaque commune dans les repas livrés

Année 2021	Total Repas	%
Saint-Jean de Bray	225 594	38,8%
Saint Jean de la Ruelle	192 337	33,1%
La Chapelle Saint Mesmin	112 331	19,3%
Semoy	43 346	7,5%
Bou	8 077	1,4%
TOTAL	581 685	100%



Historique des repas livrés

années	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
nb de repas	545 311	598 317	617 637	614 967	609 697	435 704	581 685



III. La qualité alimentaire

1. L'élaboration des menus

Les menus proposés aux restaurants scolaires sont élaborés par une diététicienne expérimentée. Les repas sont ensuite préparés par une équipe de cuisiniers dans le respect absolu de la qualité des aliments et des normes sanitaires. Il s'agit donc d'un travail d'équipe afin de proposer à nos convives des repas variés, équilibrés et garant de la sécurité alimentaire.

Pour atteindre cet objectif, certains points primordiaux sont à respecter :

- ⇒ **L'équilibre** : les menus proposés en restauration scolaire doivent respecter un équilibre nutritionnel et répondre aux besoins de croissance des enfants. Les menus sont d'abord travaillés sous forme de plan alimentaire sur lequel la fréquence d'apparition de chaque de produits est réglementée en fonction du Décret n° 2011-1227 du 30 septembre 2011 relatif à la qualité nutritionnelle des repas servis dans le cadre de la restauration scolaire : *4 poissons > 70 % de poisson et un rapport P/L > 2 sur 20 repas, 10 légumes verts sur 20 repas, etc.* L'équilibre ne se fait pas sur un repas, mais sur 20 repas consécutifs (soit environ un mois).
Le plan alimentaire proposé doit également satisfaire la loi EGalim (LOI n° 2018-938 du 30 octobre 2018) renforcée sur certains points par la loi "Climat et Résilience" (loi du 22 août 2021) notamment avec la présence d'un repas végétarien par semaine.
- ⇒ **La capacité de production en cuisine et sur les satellites** : les menus sont ensuite soumis à la validation du chef de production afin de s'assurer de la faisabilité de ces derniers. Par exemple, selon la disponibilité des matériels de cuisine nous ne pouvons proposer une cuisse de poulet avec un gratin de légumes puisque les deux préparations se font au four. Les spécificités des offices de restaurations sont également intégrées comme pas de potage lorsqu'il y a un plat chaud complet.
- ⇒ **Le goût des convives** : lorsque la diététicienne passe du plan alimentaire au menu, elle se doit d'intégrer les préférences alimentaires des convives afin de s'assurer que les plats seront consommés. Elle se base donc sur les retours des communes que lui font chaque responsable restauration. Elle intègre également les demandes d'animations qu'elle peut recevoir des Villes : semaine Européenne, repas autour des sens, halloween, ...
- ⇒ **L'équilibre budgétaire** : le SIRCO a sa propre fiscalité, il se doit donc de pouvoir fonctionner de manière autonome financièrement. Le coût moyen budgété d'un repas pour l'année 2021 était de 1,80 € pour atteindre 1.97 € en coût réel.

2. La coordination avec les communes

La communication entre les différents acteurs de la pause méridienne est primordiale afin de garantir un service aux usagers conforme à leurs attentes.

En 2021, des comités techniques ont pu être mis en place. Leur rôle est d'instaurer une rencontre physique et un échange avec l'ensemble des responsables restauration des villes du SIRCO. A cette occasion, les menus reçoivent leur validation finale.

FICHE COMITE TECHNIQUE	
Participants Sirco	<ul style="list-style-type: none"> • Directeur et ou Adjoint • Chef de production et ou responsable logistique
Participants Ville	Référent en charge de la restauration ou son suppléant
Participants occasionnels	Personne qualifiée d'un domaine particulier
Fréquence des rencontres	4 à 5 par an

Lieu	A définir	
Horaire	À définir	
Durée	1h30	
Objectif	Définir le contenu de l'assiette	<ul style="list-style-type: none"> • Les menus passés • Les menus à venir • Animations à venir et les actions à mener • ...
	Valoriser le contenu de l'assiette	<ul style="list-style-type: none"> • Partage d'expérience en matière de présentation et de réchauffage des produits • Accompagnement des animateurs • ...
	La gestion des déchets	<ul style="list-style-type: none"> • Actions à mener pour réduire le gaspillage alimentaire • Actions à mener concernant le tri des barquettes • ...
	Autres sujet	<ul style="list-style-type: none"> • Outil d'évaluation des menus

Sur l'année 2021, six comités techniques ont eu lieu :

Date	Menus à valider	Lieu	Décisions	Observations
15/02/2021	MARS/AVR	SIRCO Cuisine Centrale du Quiard 64 rue de la Godde 45 800 Saint-Jean-de-Braye	Arrêt des repas végétarien hebdomadaire sur les foyers.	
22/03/2021	MAI/JUIN	BPA 21 avenue Gay Lussac 45 800 Saint-Jean-de-Braye	Proposition d'un repas froid hebdomadaire dès le mois de juin.	Visite de l'atelier de BPA, ainsi que dégustation de pains.
25/05/2021	JUIL/AOÛT	ALSH de La Godde 37 rue de la Godde 45 800 Saint-Jean-de-Braye	Expérimentation pour certains fruits, pour les maternels en demi-fruit : orange et pomme.	
17/06/2021	SEPT/OCT	Mairie Saint-Jean-de-la-Ruelle 71 rue Charles Beauhaire 45 140 Saint-Jean-de-la-Ruelle	Présentation de l'animation de la semaine du goût sur les fruits oléagineux. Détermination des passages sur chacune des villes.	
23/09/2021	NOV/DEC	SIRCO Cuisine Centrale du Quiard 64 rue de la Godde 45 800 Saint-Jean-de-Braye	Mise en place d'un tableau d'effectifs prévisionnels à envoyer en amont de période charnière : rentrée scolaire, vacances, etc.	. Visite de la cuisine avec les nouveaux matériels . Bilan de l'été 2021
18/11/2021	JANV/FEV	SIRCO Cuisine Centrale du Quiard 64 rue de la Godde 45 800 Saint-Jean-de-Braye	Mise en place du pain BIO tous les jeudis.	. Repas à thème de la période . Repas de fin d'année à valider

3. Les animations

Tout au long de l'année, des animations sont présentes à travers les menus afin de dynamiser ce temps repas et aussi pour marquer les moments forts de l'année.

Le SIRCO reste à l'écoute des services des villes pour essayer de répondre favorablement à chaque demande tout en prenant en compte sa propre organisation et ses contraintes.

Janvier 2021 :

- Vendredi 8 janvier : Galette des Rois.

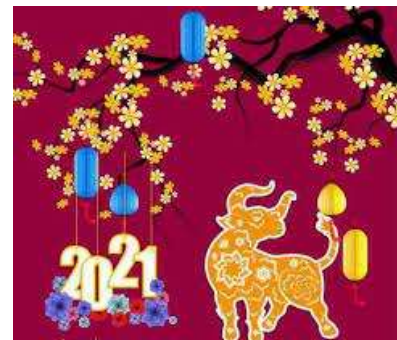


GALETTE DES ROIS

Février 2021



- Mardi 2 : Crêpe nature à la confiture de fraise
- Vendredi 12 : Nouvel An Chinois avec
Nems aux légumes
Omelette
Riz cantonnais
Salade de fruits exotiques.



Le Nouvel An chinois, Nouvel An du calendrier chinois ou Nouvel An lunaire ou « passage de l'année » est le premier jour du premier mois du calendrier chinois.

L'année 2021, était placée sous le signe du bœuf / buffle.

- Mardi 16 : Mardi Gras : Beignet au chocolat

Mars 2021 :

- Dimanche 7 mars : fête des Grands-mères : Avec une pâtisserie Flan Pâtissier et un repas traditionnel.
- Mardi 22 : repas du Printemps avec



Carottes râpées et raisins secs

Bœuf BIO aux oignons

Poêlée méridionale

Fromage ail et fines herbes

Tarte aux pommes BIO

Avril 2021 : perturbé à la suite de la prolongation des vacances de printemps

Mai 2021 :

- Jeudi 6 : repas de Pâques avec

Concombres vinaigrette
Sauté de veau BIO sauce crème champignons
Pommes noisette
Fromy
Dessert de Pâques et chocolat (kinder shokobon)



- Vendredi 7 : l'Europe avec l'Espagne avec
Gaspacho
Paëlla
Chèvre BIO
Pastèque

- Lundi 10 : l'Europe avec le Portugal avec

Melon
Brandade de poissons
Babybel
Pastei de Nata



- Mardi 11 : l'Europe avec la Hongrie avec

Dés de betteraves cuites
Goulash de bœuf Label Rouge
Pommes de terre et carottes aux oignons
Ile flottante



- Mercredi 12 : l'Europe avec la Grèce avec

Concombre et fêta AOP
Moussaka
Yaourt à la Grecque et son coulis de fruits rouges.



- Mercredi 19 : le Printemps BIO avec

Carottes râpées BIO
Pizza aux légumes du printemps BIO
Fromage blanc nature et dosette de sucre BIO
Compote de pommes BIO



Créé en 2000, le « Printemps BIO », événement national annuel d'information et de valorisation de l'agriculture biologique, a pris de l'ampleur au fil des années, au diapason avec la demande des consommateurs.

Juin 2021 :

▪ Lundi 14 au vendredi 18 : Fête des fruits et légumes frais

Lun 14 juin 2021	Mar 15 juin 21	Mer 16 juin 21	Jeu 17 juin 21	Ven 18 juin 21
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Salade de pommes de terre composée	Gaspacho de betteraves	Tomates, mozzarella et fraises vinaigrette balsamique	Œufs durs, sauce mayonnaise et salade	Bâtonnets de carottes, sauce fromage blanc aux herbes
Bœuf BIO à la bohémienne	Filet de poisson sauce crème ciboulette	Fricassée de poulet aux abricots secs	Flan de légumes grillés	Salade de thon, riz et mangues, vinaigrette dijonnaise au cumin
Epinards BIO au beurre	Semoule aux épices	Crumble de duo de courgettes	Saint Nectaire AOP	Pêche au sirop, crème anglaise et galette BIO
Chavroux	Tartare ail et fines herbes	Yaourt nature BIO et dose de sucre BIO	Cerises locales	
Fruit	Melons jaune et orange	Carot'cake		
La fête des Fruits et Légumes frais				

Anciennement nommée "Semaine Fraîch'attitude", elle n'en garde pas moins son côté convivial, ludique et pédagogique.

La baisse de la consommation de fruits et légumes chez les jeunes enfants se fait de plus en plus ressentir... C'est pourquoi la démarche de la Fête des Fruits et Légumes Frais est une excellente initiative !

▪ Lundi 21 : l'été avec

Melon
Sauté de veau Label Rouge sauce fromage ail et fines herbes
Duo de carottes
Chévretine
Poire au sirop sauce chocolat maison



pain BIO

▪ Vendredi 25 : test du pain BIO.

Juillet 2021 :

▪ Vendredi 16 : l'Amérique avec

Salade verte et épi de maïs
Burger végétarien
Frites
Fromage frais aux fruits
Cheesecake et son coulis de fruits rouges



▪ Mardi 20 : l'Asie avec

Nems de poulet batavia et sauce soja
Omelette
Riz cantonais
Litchis au sirop



▪ Vendredi 30 : l'Afrique avec

*Taboulé aux pois chiches
Tajine de poissons
Fromage blanc nature et dosette de sucre BIO
Dés de mangue.*



Août 2021 :

- Mardi 3 : l'Océanie avec

*Avocat et surimi
Fish and Chips
Blue cheese
Pavlova*



- Jeudi 12 : l'Europe avec

*Salade Niçoise
Bourguignon de bœuf Label Rouge
Gratin dauphinois
Cantal AOP
Paris-Brest*

- Mercredi 18 : repas Anti-Gaspi avec

*Gaspacho de l'agrumes
Hachis Parmentier
Smoothie aux fruits
Pudding maison*

- Vendredi 27 : repas autour du moyen-âge avec

*Méli-mélo de tomates anciennes
Pilon de poulet Label Rouge
Pommes vapeurs et sauce crème ciboulette
Yaourt nature local et dosette de sucre BIO
Compote de pommes aux 4 épices*



Septembre 2021 :

- Jeudi 2 : Rentrée scolaire avec



*Jus de pommes local
Escalope de dinde viennoise
Coquille BIO
Yaourt à boire
Poire au sirop sauce chocolat maison.*

Envoyé en préfecture le 08/07/2022

Reçu en préfecture le 08/07/2022

Affiché le 08/07/2022

SLOW

ID : 045-200025633-20220706-DELIB420220706-DE

- Jeudi 16 : mélodie des mets locaux avec
Melon Charentais local
Goulash de bœuf région Centre
Carottes BIO
Yaourt nature local et dosette de sucre BIO
Tarte aux pommes CVDL.



Octobre 2021 :

- Lundi 4 : repas de nos anciens pour la semaine bleue sur les foyers Chavaneau et Jeunette avec :

*Bouchée à la Reine
 Poulet façon poulet au pot
 Riz pilaf issus de l'agriculture biologique et ses légumes
 Plateau de fromages
 Clafoutis aux pommes*



Nous avons participé au forum des seniors qui s'est déroulé le jeudi 7 octobre 2021 à la salle des fêtes de Saint-Jean-de-Braye.



A cette occasion, Sandrine Vautier a tenu un stand sur :
 - Les repas du foyer Chavaneau ;
 - L'équilibre nutritionnel pour les personnes âgées.

Des dégustations de plats « maison » de la cuisine centrale du SIRCO ont été proposées : velouté de potiron, verrines de salade de perle, marbré chocolat, compote de pommes et jus de pommes local.

- Lundi 11 au vendredi 14 : semaine de la découverte autour des fruits oléagineux.

Lun 11 octobre 2021	Mar 12 oct 21	Mer 13 oct 21	Jeu 14 oct 21	Ven 15 oct 21
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Mâche et cerneaux de <u>noix</u> Sauté de veau BBC aux <u>olives</u> Flageolets aux herbes Saint Nectaire AOP	Filet de poisson meunière Haricots verts BIO persil-lade Emmental BIO Liégeois pomme et <u>châ-taigne</u>	Carottes et panais râpés Cuisse de poulet rôtie LBR Gratin de PDT et brocolis BIO Gâteau aux <u>noisettes</u>	Taboulé aux pois chiches Flan de butternut et chèvre Saint Paulin BIO Crème de <u>pistache</u>	Salade verte, fêta et <u>pi-gnons de pins</u> Parmentier de bœuf gratiné Délice chocolat au lait <u>d'amande</u> *** Journée de lutte contre le gaspillage alimentaire ***
*** Semaine de la découverte ***				

Des ateliers sur la découverte des fruits oléagineux ont été proposés toute la semaine sur les différents sites scolaires. Des buffets de dégustation ont pu être envoyés sur quelques écoles.



- Vendredi 15 : journée de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Novembre 2021 :

- Jeudi 18 : beaujolais Nouveau pour les foyers de personnes âgées.
 Un kit d'animation se composant de ballon, affiches et guirlandes.
 Un buffet de charcuteries et de fromages a également été proposé.

Cette année, les personnes âgées en portage de repas à domicile n'ont pu bénéficier de cette animation car les industriels ont fermé leurs lignes de production en bouteilles de 25cl. En lien avec le manque de personnels lié à la pandémie de la Covid.



- Lundi 22 au vendredi 26 : Semaine Européenne de la Réduction des Déchets.

Lun 22 novembre 2021	Mar 23 nov 21	Mer 24 nov 21	Jeu 25 nov 21	Ven 26 nov 21
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Macédoine mayonnaise	Carottes râpées	Taboulé aux pois chiches	Endives et mimolette râpée vinaigrette	Velouté de butternut
Blanquette de veau BBC	Suprême de pintade forestière	Tarte chèvre et épinards	Filet de poisson meunière	Torsade sauce bolognaise
Riz pilaf BIO	Frites au four	Salade iceberg	Petit pois	Emmental râpé
Saint Nectaire AOP	Tartare ail et fines herbes	Emmental BIO	Fromage blanc nature et sucre	Bûche du Pilât
Fruit	Flan vanille nappé caramel BIO	Compote de pommes BIO maison et spéculoos	Moelleux façon pudding	Fruit
Semaine Européenne de la réduction des déchets	Semaine Européenne de la réduction des déchets	Semaine Européenne de la réduction des déchets	Semaine Européenne de la réduction des déchets	Semaine Européenne de la réduction des déchets



L'objectif de la Semaine européenne de la réduction des déchets (SERD) est de sensibiliser tout un chacun à la nécessité de réduire la quantité de déchets générée.

Les restaurants scolaires des communes de La Chapelle-St-Mesmin, Saint-Jean-de-la-Ruelle et Semoy ont pesé leurs déchets alimentaires sur la semaine.

Relevés de décisions à la suite de cette semaine :

- Grammage du pain : 1 pain pour 12 ;
- Distribuer le pain qu'à partir du service du plat chaud (sauf si charcuterie) ;
- Diminuer la taille des portions (petite faim / grosse faim). Proposer à l'enfant de se resservir si besoin ;
- Clémentine : proposer 1 maternel / 1 élémentaire et 2 adultes
- Proposer des demi-fruits pour les maternels : orange et pomme ;
- Couper les fruits au maximum pour tous les enfants, et proposer des morceaux. Surplus

disponible pour tous.

Décembre 2021 :

- Jeudi 16 : repas de fin d'année avec



*Jus de pommes local
Rillettes de saumon maison et toast
Moelleux de dinde aux girolles
Duo de pommes rösti
Gouda
Bûche fruits rouges et chocolat.*

Un kit d'animation a été envoyé à l'ensemble des sites se composant d'un sapin, de boules de Noël et de guirlandes.

- Vendredi 24 : repas de fête avec

*Salade iceberg, avocat et féta AOP
Rôti de veau Label Rouge sauce ail et fines herbes
Gratin Dauphinois
Cousteron BIO
Bûche fruits rouges.*

Un calendrier de visite de la

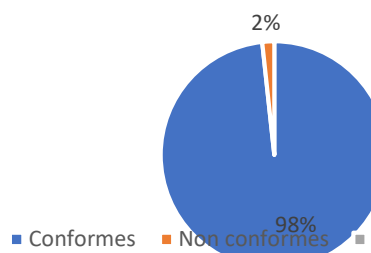
4. La sécurité sanitaire des aliments

Depuis le 1^{er} janvier 2021, le SIRCO est en groupement de commande avec la ville de Saint-Jean-de-Braye pour le marché de « prestations pour diverses analyses microbiologiques et audits ».

L'actuel marché, confié à Eurofins, intègre :

- 52 analyses alimentaires
- 52 analyses de surfaces
- 6 analyses d'eau
- 12 prélèvements Listéria
- 3 audits hygiène
- 1 audit locaux

Conformité des échantillons - année 2021



Cela repose sur un passage du technicien tous les 15 jours sur la cuisine centrale.

Pour l'année 2021, le bilan de ces passages est donc de 98 % d'analyses satisfaisantes et de 2 % d'analyses non-conformes.

Les 2 % d'analyses non-conformes reposent sur :

- Une analyse alimentaire non-satisfaisante au mois de mars 2021. Il s'agissait de la flore aérobie mésophile présente en quantité anormale sur de la tartiflette de dinde. Les micro-organismes aérobies 30 °C (parfois notés "Flore aérobie mésophile") sont des bactéries d'altération qui n'entraînent pas de risques d'intoxication alimentaire, mais qui favorisent la dégradation du produit. Après une analyse des dangers selon la méthode des 5M (Main d'œuvre, Milieu, Matière, Méthode, Matériel), la source de prolifération peut-être la décongélation lente du fromage à raclette. Il a été décidé de faire cette recette en faisant chauffer l'ensemble des produits et d'utiliser du fromage à tartiflette réfrigéré.
- Une analyse de surface non-satisfaisante au mois de juillet 2021. Il s'agissait du plan de travail en sortie de plonge avec une présence de flore aérobie. L'agent en charge de la plonge a été sensibilisée à l'utilisation du bon lessiviel pour décontaminer les surfaces.

Parallèlement à ces analyses, des audits sont réalisés.

Les **audits hygiènes** consistent en une vérification planifiée et méthodique, réalisée sur site de l'application et de l'efficacité des procédures et protocoles prévus préalablement. Il porte sur l'évaluation de l'efficacité des bonnes pratiques hygiéniques et du plan de maîtrise sanitaire (PMS) HACCP. (Hygiène du personnel, points critiques, système documentaire, traçabilité, etc.).

Les audits se sont déroulés en mars et septembre 2021.

Synthèse

	sept.-21	Evolution	mars-21	
A. RECEPTION	100%	12%	88%	
B. GESTION DU PERSONNEL	50%	-50%	100%	
C. STOCKAGE	100%	22%	78%	
D. ZONE DE PREPARATION	97%	1%	96%	
E. PLONGE	100%	0%	100%	
F. DISTRIBUTION				
G. HYGIENE ET ENTRETIEN DES LOCAUX	72%	-2%	74%	
H. GESTION DOCUMENTAIRE - ARCHIVAGE	100%	0%	100%	
MOYENNE GLOBALE	88%	-3%	91%	

Entre ces 2 audits nous pouvons constater une amélioration des pratiques malgré un résultat inférieur. En effet, cette décote résulte de l'item sur la gestion du personnel où la notation s'effectue que sur deux critères. Lors du passage de l'auditeur, de la poussière avait été retrouvée sur le dessus des vestiaires femmes.

Sur l'année 2021, il manque un audit hygiène à la suite de l'absence de l'auditeur pour maladie.

Les audits locaux consistent à évaluer la pertinence du bâti. Et également les circuits et matériels. Pour l'année 2021, les points remontés lors de cet audit sont les suivants :

- Réserve sèche : Présence de trous dans les murs. Prévoir la réparation.
- Hygiène des locaux : Les raclettes sont posées au sol au niveau des cellules de refroidissement. Prévoir la mise en place de crochets pour les suspendre.
- Production froide : Le support de rouleau d'essuie-tout est rouillé avec peinture écaillée.

Depuis cette année, nous avons également mis en place des études de vieillissement.

Dans le cadre de cette étude, la durée de vie microbiologique des préparations culinaires sera définie au regard des critères déterminés par les professionnels en fin de durée de vie pour les germes indicateurs d'hygiène des procédés et les germes pathogènes (critères d'hygiène des procédés du SNRC, Syndicat National de la Restauration Collective) et des critères définis par le règlement (CE) n°2073/2005 pour les germes de sécurité. Pour les analyses, les prélèvements sont placés dans des milieux de culture favorisant leur développement.

Les germes recherchés sont :

- Pour les germes indicateurs d'hygiène des procédés : Flore Aérobie Mésophile et Escherichia coli
- Pour les germes pathogènes : Bacillus cereus, Staphylocoques, Salmonella
- Pour les germes de sécurité : Listeria monocytogenes.

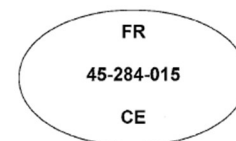
L'étude est menée conformément à la norme AFNOR XP V 01-003.

L'ingénierie et le processus de fabrication des repas en liaison différée et réfrigérée exigent une maîtrise rigoureuse des modalités de production et de livraison de la restauration collective. La réglementation sanitaire s'impose légitimement pour garantir la sécurité sanitaire aux convives. Cette rigueur nécessite de la part de tous les acteurs de l'Unité Centrale de Production (UCP) d'avoir une veille sanitaire quotidienne.

Le dossier d'agrément sanitaire est un document obligatoire pour tous les établissements préparant, transformant ou entreposant des produits d'origine animale ou des denrées contenant des produits d'origine animale. L'agrément est délivré par le préfet, sur proposition du Directeur de la Protection des Populations du Département (DDPP) où est implanté l'établissement demandeur.

Il comprend les éléments nécessaires à la mise en place et les preuves de l'application : de bonnes pratiques d'hygiène et du plan d'analyse des dangers, des points critiques pour leur maîtrise et de la gestion des produits non-conformes et de la traçabilité.

A travers ce dossier d'agrément, les services de la DDPP nous ont attribué un numéro d'agrément dont la présence est obligatoire sur l'ensemble des préparations cuisinées au sein de la cuisine centrale.



Cette estampille est présente sur les étiquettes que nous mettons sur les barquettes.

Nous avons revu le système d'étiquetage de nos barquettes durant l'été 2021.

Un nouveau format d'étiquettes est appliqué depuis la rentrée 2021.

AVANT :



APRES :

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 08/07/2022 
ID : 045-200025633-20220706-DELIB420220706-DE



Ce dernier permet d'intégrer le cadre réglementaire avec la date de fabrication et la date de consommation qui se mettent automatiquement. Les agents ne peuvent plus la modifier manuellement.

Les agents ne tapent plus le nom des produits. Une base de l'ensemble des plats a été créée informatiquement avec l'ensemble des informations qualités : DLC, mode et temps de réchauffe.

La base comprend 1640 plats.

1404	SAUTE DE BOEUF BIO EN SAUCE	3	Avec Couvercle	20	Viande
1405	SAUTE DE BOEUF BIO EN SAUCE	3	Avec Couvercle	40	Viande
1406	SAUTE DE BOEUF BIO EN SAUCE portage	3	HORS BARQUETTE		Viande

Le SIRCO n'a pas eu un contrôle des services de la Directions Départementales de la Protection des Populations (DDPP) en 2021.

La dernière inspection date du 5 décembre 2019. Le résultat a été jugé très satisfaisant.



5. Les marchés alimentaires

À partir de 214 000 € HT, l'acheteur public doit respecter une procédure formalisée : appel d'offres ouvert, par exemple.

Pour les marchés à partir de 90 000€ HT, la publicité est obligatoire : publication au BOAMP ou dans un journal habilité à recevoir des annonces légales, et à partir de 214 000€, publication au Journal officiel de l'Union européenne.

La procédure dématérialisée (par voie électronique) est obligatoire pour les marchés dont le montant estimé est égal ou supérieur à 40 000€ hors taxe.

Les anciens marchés alimentaires, ci-dessous, étaient allotés en 34 lots de denrées alimentaires.

Lot N°	Dénomination
1	Viande fraîche de bœuf et veau
2	Viande fraîche de bœuf issue de labels
3	Viande fraîche de bœuf et veau issue d'une agriculture respectueuse de l'environnement
4	Viande cuite de bœuf
5	Viande fraîche d'agneau issue d'une agriculture respectueuse de l'environnement
6	Viande fraîche de porc
7	Viande fraîche de porc issue d'une agriculture respectueuse de l'environnement
8	Viande fraîche de porc labels
9	Charcuterie fraîche et produits élaborés
10	Viande fraîche de volaille
11	Viande fraîche de volaille label et issue d'une agriculture respectueuse de l'environnement
12	Poisson frais portionné
13	Préparations fraîches à base de poissons
14	Ovoproduits frais
15	Produits laitiers frais, ultra-frais et fromages issus d'une agriculture respectueuse de l'environnement
16	Produits laitiers frais, ultra-frais
17	Fromages
18	Beurre, crème et margarine
19	Féculents et légumes secs
20	Féculents et légumes secs issus d'une agriculture respectueuse de l'environnement
21	Féculents, légumes et fruits surgelés
22	Légumes surgelés issus d'une agriculture respectueuse de l'environnement
23	Conserves salées
24	Epicierie salée et condiments
25	Epices
26	Conserves sucrées
27	Epicierie sucrée
28	Biscuiterie
29	Epicerie et conserves sucrées issues d'une agriculture respectueuse de l'environnement
30	Pâtisseries surgelées conventionnelles et issues d'une agriculture respectueuse de l'environnement
31	Viandes, poissons et plats complets surgelés
32	Viandes et plats complets surgelés issus d'une agriculture respectueuse de l'environnement
33	Pains et viennoiseries
34	Produits laitiers issus d'une agriculture respectueuse de l'environnement

Au préalable de ces marchés alimentaires une phase de sourcing fournisseurs a débutée dès le mois de mars 2021, afin de définir les besoins du SIRCO et aussi connaître les tendances du marché.

Les lots ont été définis afin

- ⇒ De satisfaire aux exigences de la EGalim ;
- ⇒ De simplifier les lignes afin de ne pas multiplier les produits. En effet, la viande de bœuf sera exclusivement issue d'un élevage respectueux de l'environnement (label rouge ou issus de l'agriculture biologique) ;
- ⇒ D'isoler certains produits que nous pouvions trouver en local comme la moutarde de Martin Pouret ;
- ⇒ De mettre des marchés subséquents pour les produits ayant des marchés fluctuants comme pour le poisson frais.

Durant notre travail de sourcing fournisseur, nous avons été épaulés par la chambre d'Agriculture du Loiret afin de :

- Connaître les producteurs locaux ;
- Rédiger des CCAP auxquels des producteurs locaux pouvaient répondre.

La chambre d'Agriculture s'est également positionnée auprès des producteurs locaux afin de les aider dans les réponses à notre appel d'offre.

Les dates clés :

- ⇒ Le DCE (Dossier de Consultations des Entreprises) a été publié en juillet 2021.
- ⇒ La réception des offres s'est faite en septembre 2021.
- ⇒ La CAO (Commission d'Appel d'Offre) s'est déroulée le 20 octobre 2021.

Depuis le 20 décembre 2021, nous sommes passés sur les nouveaux marchés alimentaires répartis en 26 lots, auxquels nous avons rajoutés trois lots en local.

Dans le cadre de la convention de mise à disposition, le SIRCO est accompagné par le service de la commande publique de Saint-Jean de Braye pour la mise en œuvre et le suivi juridique des consultations. La synthèse des actions menées est jointe en annexe au présent document (Annexe 1).

Lot N°	Dénomination	Produit Egalim	Fournisseur
1	Viande de bœuf et veau cru réfrigérée issue d'un élevage respectueux de l'environnement	Sauté de bœuf LBR, Bœuf émincé LBR, Rôti de bœuf LBR, Haché de bœuf Bio	Socopa
2	Viande de bœuf cuite réfrigérée issue d'un élevage respectueux de l'environnement	Rôti de bœuf LBR	Socopa
3	Viande de porc crue réfrigérée issue d'un élevage respectueux de l'environnement	Sauté de porc HVE, Rôti de porc HVE, Crêpinette de porc BBC	Bernard
4	Charcuterie fraîche et produit élaboré issue d'un élevage respectueux de l'environnement	Chipolatas LBR, saucisses de Toulouse LBR, Saucisson à l'ail HVE, Saucisse de Francfort HVE, Lardons de porc HVE, Pâté de campagne HVE	Bernard
5	Poulet et pintade crus réfrigérés issus d'un élevage respectueux de l'environnement	Filet de poulet IGP Loué, Poulet haut de cuisse et pilon IGP Loué, suprême de pintade IGP Loué	LDC Guillet
6	Viande de dinde crue réfrigérée issue d'un élevage respectueux de l'environnement	Rôti filet de dinde IGP Loué, Sauté de dinde IGP Loué	LDC Guillet
7	Viande de volaille crue réfrigérée issue d'un élevage respectueux de l'environnement	Jambon de dinde IGP Loué	LDC Guillet
8	Viande de volaille cuite réfrigérée	Rôti de dinde cuit IGP Loué	LDC Guillet
9	Poisson portionné cru réfrigéré	Dos de cabillaud MSC, dos de lieu MSC	EPC - Davigel et PTA
10	Poisson portionné cuit réfrigéré	Portion de colin MSC	Estivin
11	Plats cuisinés réfrigérés	Parmentier de bœuf (pdt CVL)	Pierre Clot
12	Pâtisseries salées réfrigérées		Pierre Clot
13	Ovoproduits bio réfrigérés	Œufs durs, omelette, œufs entiers liquide	Pro à Pro
14	Lait, produits laitiers ultra-frais et fromages issus de l'agriculture biologique	Lait, mayonnaise, fromages divers, desserts lactés (16 lignes de produits)	PPF
15	Produits laitiers frais, ultra-frais et fromages	Fourme d'Ambert AOP, Cantal AOP, fromage type Feta AOP, Cantal jeune AOP, Comté AOP, Gouda au cumin IGP, Tome de Savoie IGP, Selles s/Cher AOP, Chaource AOP, Reblochon AOP, Munster AOP, Pont l'évêque AOP, Parmesan AOP, St Nectaire AOP	PPF
16	Epicerie salées	Blé CE2, Betteraves rouges CE2, Haricots beurres CE2, Haricots verts CE2, Maïs CE2, Petits pois CE2, petits pois carottes CE2.	Pro à Pro
17	Epicerie sucrées	Pain d'épices (culture Miel à Villemandeur), Pommes cubes HVE.	Pro à Pro
18	Epicerie BIO	Riz, Penne Rigate, coquillettes, céréales gourmandes, semoule cous-cous, petits gâteaux sucrés divers, compotes diverses	Episaveurs
19	Pâtisseries surgelées		PPF

20	Viandes, poissons et plats complets surgelés	Sauté de bœuf bio, crepe au fromage bio, colin d'Alaska MSC, dos de cabillaud MSC, filet de merlu MSC	Achille Bertrand
21	Légumes surgelés issus de l'agriculture biologique	Brocolis, haricots verts, épinard branche, poêlée de légumes, choux-fleurs, carottes	Disval
22	Légumes et fruits surgelés	Duo de carottes CE2, Duo de haricots verts et beurres CE2, petits pois CE2, purée de courgettes CE2, purée de potirons CE2, purée de choux-fleurs CE2.	Pro à Pro
23	Pommes de terre pré frites surgelées		Disval
24	Fruits frais préparés 4ème gamme		Estivin
25	Pains et viennoiseries	Pain (boulangier local)	BPA
26	Pains BIO	Pain 400g	BPA
27	Fourniture de boissons		Episaveurs
28	Yaourt issu d'un mode de production respectueux de l'environnement - fermier	Lait collecté et transformé la ferme Ben située à la Chapelle S/Aveyron	Earl Ben
29	Vinaigre et moutarde issu d'une production respectueuse de l'environnement	Vinaigre et moutarde fabriqués à l'atelier de Martin Pouret à Fleury les Aubrais	Martin Pouret
30	Huile de colza issu d'un mode de production respectueux de l'environnement	Graine de colza cultivée et pressée à l'huilerie des Fouets située à Courtenay	Huilerie des fouets
31	Légumes secs issus d'une agriculture biologique	Lentilles vertes, flageolets, lingots blancs, haricots rouges, pois chiches, tournesol décortiqué cultivés et conditionnés à Janville en Beauce	Ferme des 3 Rois

En dehors des marchés de denrées alimentaires, le SIRCO a également conclu divers marchés de fournitures courantes et prestations de services dont la liste figure au chapitre VIII, article 2.

Ainsi pour l'année 2021, le SIRCO a conclu 40 marchés dont 27 ont été attribués par la Commission d'Appel d'Offres.

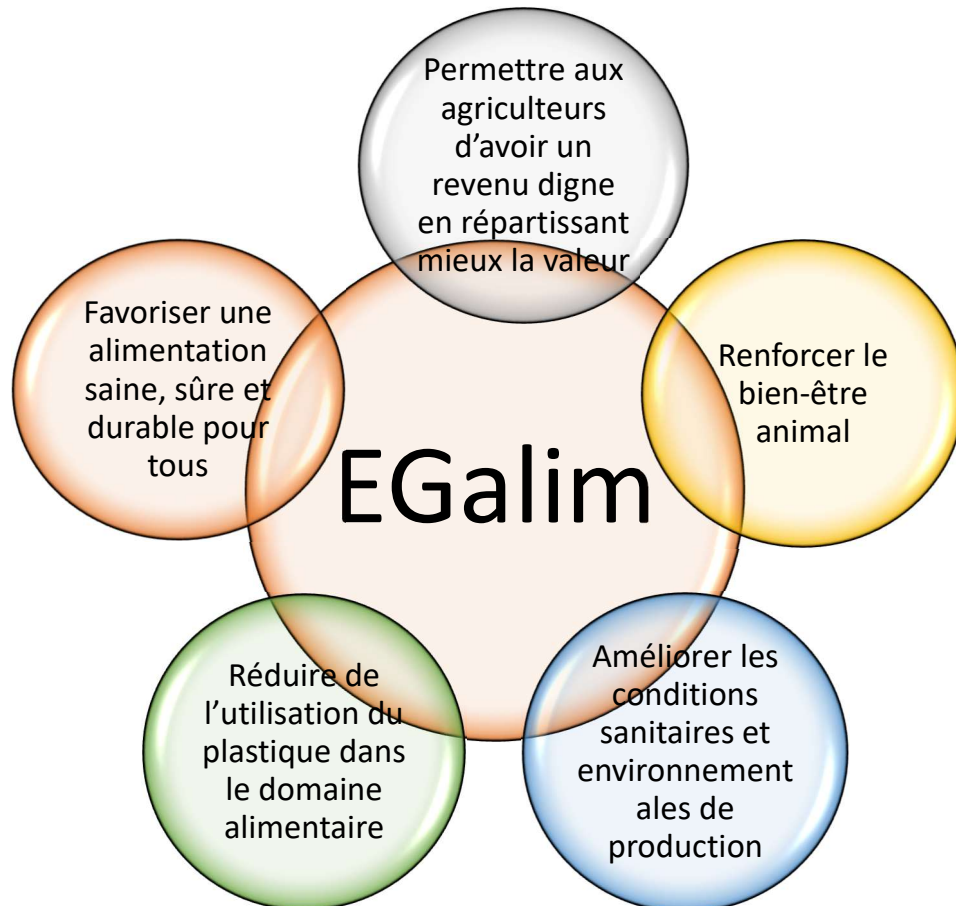
80 % des marchés conclus ont intégré une clause et/ou critère de développement durable, volet environnemental.

Pour information, le Plan National des Achats Durables (PNAD) fixe deux objectifs : atteindre, d'ici 2025, 100% des contrats de la commande publique notifiés avec au moins une considération environnementale et 30% avec une considération sociale.

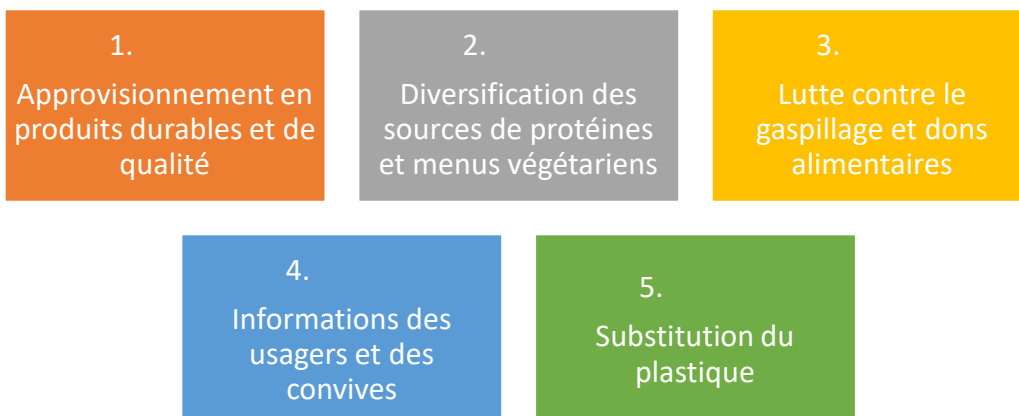
V. Les repères de la Loi EGalim

La Loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable, définitivement votée le 2 octobre 2018 à l'Assemblée nationale, a été promulguée le 1er novembre 2018.

Cette loi est issue des États généraux de l'alimentation (EGalim), engagement du Président de la République, qui se sont déroulés du 20 juillet au 21 décembre 2017. Ateliers nationaux, régionaux et locaux, consultation publique, ont offert un temps de réflexion partagée et de construction collective de solutions nouvelles autour des thèmes suivants :

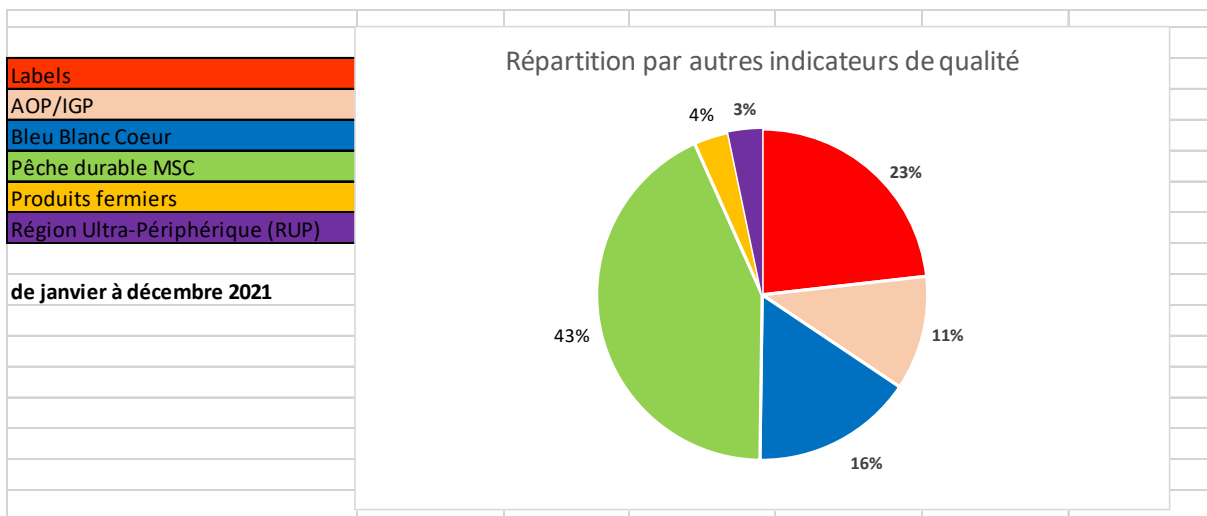


Au de la cuisine centrale du SIRCO, la loi EGalim se décompose ainsi :



1. Favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous avec 50 % des produits sous signes de qualité et d'origine (dont minimum 20 % de BIO) dans la restauration collective publique en 2022. Les élus du SIRCO ont exprimé leur volonté de tendre vers les objectifs de la loi Egalim malgré un contexte économique contraint.

Indicateur « Qualité » achat alimentaire 2021		
Achat alimentaire	1 067 707 €	
Bio	133 157 €	12 %
Sous signe de qualité	117 058 €	11 %
Total BIO+CC	250 215 €	23 %



Quels sont les labels concernés ?

#Loi Climat & Résilience
Niveau 2 de la certification
environnementale jusqu'au 31/12/2026

<p>Produits AB ou issus d'exploitations en conversion</p>	<p>Produits label rouge</p>	<p>Les AOC ; IGP ; Spécialité traditionnelle garantie</p>	<p>Produits issus d'une exploitation HVE</p>
<p>Produits avec l'écolabel « pêche durable »</p>	<p>Produits avec un symbole géographique particulier</p>	<p>Produits avec les mentions « fermier » ou « produit de la ferme » pour lesquels existe une définition réglementaire Fromages, œufs, volailles</p>	<p>Produits issus du commerce équitable</p> <p>#Loi Climat & Résilience</p>

2. Mise en place d'un repas végétarien par semaine.

La loi EGalim a introduit l'obligation de proposer un menu végétarien hebdomadaire dans l'ensemble de la restauration scolaire à partir du 1er novembre 2019, dans le cadre d'une expérimentation de 2 ans. Les travaux sont conduits au sein du Conseil national de la restauration collective (CNRC) installé par le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation en avril 2019.

Le groupe de travail « nutrition » du CNRC a élaboré un guide sur la composition nutritionnelle de ce menu végétarien hebdomadaire.

Il présente des recommandations en termes de composition du menu végétarien obligatoire, par groupe alimentaire et pour 20 repas successifs.

3. Mise en place d'une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire.

- Premières pesées dans les restaurants scolaires lors de la SERD, du 22 au 26 novembre 2021 ;
- Des grammages adaptés ;
- Interdiction de rendre impropre à la consommation les denrées alimentaires encore consommables ;
- Dons aux associations : depuis le 22 octobre 2020, les cuisines centrales ou sur place qui préparent plus de 3 000 repas par jour ont l'obligation de proposer une convention de dons à une association habilitée.

4. Information des convives une fois par an.

- Obligation d'afficher en permanence dans le restaurant, la part des produits durables et de qualité L'affichage doit être actualisé une fois par an et doit être communiqué une fois par an par voie électronique.
- Les gestionnaires de restauration collective doivent communiquer, informer et consulter les usagers sur le respect de la qualité alimentaire et nutritionnelle des repas servis (arrêté du 30 septembre 2011 relatif à la qualité nutritionnelle des repas servis dans la restauration scolaire).

5. Substitution du plastique.

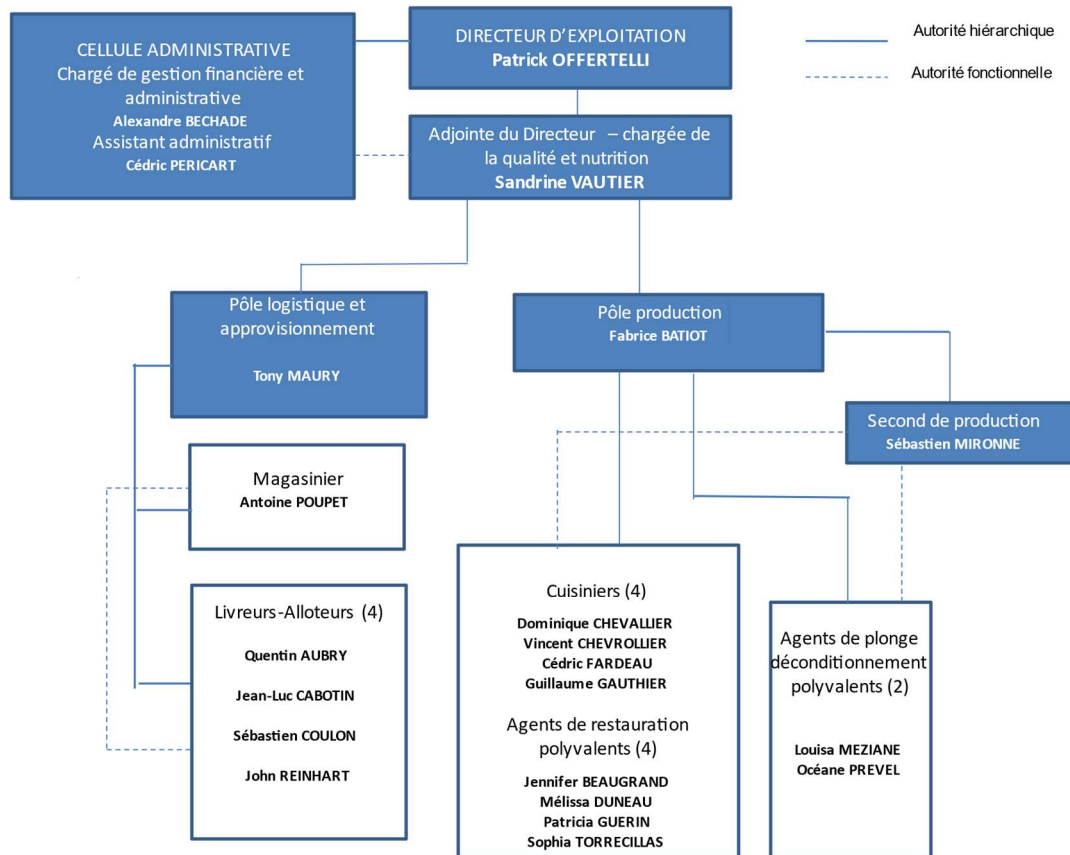
- Interdiction des bouteilles d'eau en plastiques dans les cantines scolaires au 1^{er} janvier 2020.
- Les ustensiles en plastique à usage unique sont interdits. Au plus tard le 1er janvier 2020, la mise à disposition des ustensiles à usage unique en matière plastique suivants est interdite : gobelets, verres, assiettes, pailles, couverts, piques à steak, couvercles à verre, plateaux repas, pots à glace, saladiers, boîtes et bâtonnets mélangeurs pour boissons ;
- Mise en place des envois de produits en circuit court (dans l'emballage fournisseur) : produits végétariens (burger, roulé végétal, nuggets), escalope de dinde viennoise.
- Interdiction des contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe, et de service en plastique en restauration collective des collectivités locales en 2025.

Evènements marquants de l'année 2021

- Mise en place des comités techniques, qui remplacent les comités de suivi ;
- Augmentation du nombre de denrées alimentaires éligibles EGalim ;
- Intégration des produits locaux dans les menus ;
- Indicateur sur l'utilisation des produits qualité en monétaire et non plus en unité.

VI. Les ressources humaines de l'établissement

1. L'organigramme



2. L'équipe et la formation

Au 31 décembre 2021, l'effectif du SIRCO est composé de :

- 64 % de femmes
- 36% d'hommes.

Sur les 22 agents permanents, 4 sont contractuels soit 82% de titulaires.

Malgré le contexte pandémique, les agents du SIRCO ont continué de se former. En 2021, les agents du SIRCO ont suivi 573 heures de formations.

Libellé de session	Nb agent	Organisme	modalité d'organisation	nb heures présences	Frais pédagogiques
Connaissance des collectivités territoriales	1	CNFPT	MIX-Présentiel et à distance	39	
Cuisson de nuit	9	Cuisson experte	PRE-Présentiel	108	6 450,00 €
Formation d'intégration des agents de catégorie C	3	CNFPT	MIX-Présentiel et à distance	108	
Habilitation électrique BS BE manœuvre	2	CNFPT	PRE-Présentiel	28,8	

La planification, l'organisation et le contrôle de l'activité d'une équipe	1	CNFPT	PRE-Présentiel	21,6	
La prévention des risques juridiques de la collectivité	1	CNFPT	MIX-Présentiel et à distance	17,4	
L'atelier culinaire : les plats végétariens	1	CNFPT	PRE-Présentiel	21,6	
Le pilotage de projet : le cadrage	1	CNFPT	DIS-Distanciel	18	
L'entretien professionnel : un acte de management	1	CNFPT	MIX-Présentiel et à distance	14,4	
Les règles d'élaboration et d'exécution du budget de la collectivité	1	CNFPT	MIX-Présentiel et à distance	20,4	
Les techniques culinaires de base en restauration collective	2	CNFPT	PRE-Présentiel	57,6	
L'hygiène alimentaire en distribution de repas	1	CNFPT	PRE-Présentiel	7,2	
Logiciel de production Datameal	3	Pyramid informatique	PRE-Présentiel	108	5 000,00 €
Webinaire PAT : Bilan des Projets Alimentaires Territoriaux 1ère génération	1	CNFPT	DIS-Distanciel	3	

Deux chantiers importants sont intervenus sur l'année 2021 :

- Les lignes directrices de gestion qui ont pour objectif de formaliser, sur le temps d'un mandat, la politique de gestion des ressources humaines, autour de deux champs d'application :
 - o La mise en œuvre de la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines ;
 - o Les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels.
- L'organisation du temps de travail dans le cadre de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique pour une application au 1^{er} janvier 2022.

Chiffres Clés de 2021

- o Le Budget du personnel pour l'année 2021 (chapitre 012 avec refacturation MAD), s'élève à 897 418,47 € (dont 38 723,57 € de MAD) contre 759 823,41 € (dont 44 811,46 € de MAD) pour l'année antérieure soit une augmentation de 18,11%.
- o En 2021, le syndicat a rémunéré 6 214,12 € bruts d'heures supplémentaires contre 2 462,29 € en 2020.
Ces heures supplémentaires sont générées en grande partie par le surcroît d'activité administrative en l'absence de la responsable qualité nutrition.
- o L'absentéisme pour maladie représente en 2021, 133 jours d'arrêts maladies répartis sur 8 agents.
- o Deux recrutements sont intervenus dans l'année 2021, l'un concernant le remplacement de l'agent en charge de la comptabilité qui a muté et l'autre pour remplacer un cuisinier dans le cadre d'une mutation.
- o Le Syndicat participe financièrement à la protection sociale complémentaire des agents pour la mutuelle et/ou la prévoyance. Le coût pour l'année 2021 est de 1 421 €.

Le dossier 2022 : finalisation du règlement intérieur du SIRCO sera également réalisée, et proposée aux représentants du personnel du CST du Centre de Gestion du Loiret.

Il est à rappeler que la Direction des Ressources Humaines de la Ville de Saint-Jean-de-la-Ruelle est mobilisée régulièrement pour mettre en place la politique RH du SIRCO. Pour ce faire, elle mobilise l'ensemble de son personnel dans les domaines suivants : gestion des carrières, absentéisme, santé, recrutement, formation et sur les enjeux RH de ce syndicat.

Evènements marquants de l'année 2021

- Evolution de la convention de mise à disposition de St Jean de la Ruelle
Une prestation de maintenance du parc informatique avec un prestataire privé s'est mise en place en remplacement du Pôle Système des Informations (PSI).
- Formation des cuisiniers à la cuisson basse température
- Elaboration d'un projet de service avec 3 axes
 - ⇒ Mise à jour de l'organigramme
 - ⇒ Mise à jour du règlement intérieur
 - ⇒ Définition d'une nouvelle cotation des postes afin d'établir de nouveaux critères d'attribution du régime indemnitaire
- Mouvements de poste
 - ⇒ Retour congés maternité de la directrice adjointe
 - ⇒ Arrivée du nouveau chargé de gestion financière et administrative
 - ⇒ Arrivée d'un nouveau cuisinier en remplacement d'un agent muté dans une autre collectivité
- Temps convivial avec l'ensemble des agents en fin d'année scolaire sous la forme d'une « Grillade Party »
- Adhésion au CNAS depuis janvier 2021.

VII. Bilan financier

1) Evolution du service financier du SIRCO

Auparavant, le service des finances de la ville de Saint-Jean-de-la-Ruelle était mis à disposition pour l'ingénierie financière, les opérations comptables complexes, l'exécution budgétaire, la gestion de dette et de trésorerie et la gestion patrimoniale.

Aujourd'hui le SIRCO assure toute ces fonctions et utilise le logiciel CIRIL, extrapolation du système exploité par la ville de Saint-Jean-de-la-Ruelle.

Le chargé de gestion administrative et financière a pris ses fonctions en février 2021

2) Résultat financier de 2021

Le résultat de l'exercice de 2020 est de 266 001,35 €.

<i>en €</i>	Titres émis (1)	Mandats émis (2)	Résultat comptable de l'exercice (3 = 1-2)	Reprise des résultats anté- rieurs après affectation (4)	Résultat cu- mulé (5=3+4)
Fonctionnement	2 693 172,48	2 386 256,89	306 915,59	256 781,73	563 697,32
Investissement	443 024,71	483 938,95	-40 914,24	-175 095,34	-216 009,58
Total	3 136 197,19	2 870 195,84	266 001,35	81 686,39	347 687,74

Après un début d'année 2021 assez prometteur en termes de ventes de repas, le mois d'avril a été l'objet d'une fermeture des écoles durant 3 semaines au regard des mesures sanitaires de l'Etat.

La baisse de recette qui s'en suit est évaluée à environ 120k€.

Même si de nombreux fournisseurs ont accepté sans difficulté des annulations de commandes, la baisse des charges n'a pas été équivalente.

Globalement les recettes des ventes ont baissé de 6% par rapport à 2019 qui reste l'année de référence la plus pertinente. Dans le même temps les dépenses à caractère général ont augmenté de 4% et celles de personnel de 11%.

Il a donc été demandé une subvention d'équilibre de 100k€ aux communes en cours d'année. Puis le 21 décembre 2021 une lettre du ministère chargé des comptes publics a été adressée au SIRCO, indiquant que celui-ci était éligible à un montant de 327 494€ au titre des pertes subies en 2020. Cette somme a été versée le 31 décembre 2021.

La subvention de 100k€ a donc été remboursée.

Cette manne étatique a permis d'afficher un résultat équilibré. Sans cela, même le résultat de fonctionnement aurait été déficitaire.

Concernant la section d'investissement, l'année 2021 a été l'objet de l'achat de nombreux équipements. Pour cela deux emprunts ont été souscrits pour un montant total de 150k€.

En fin de période l'endettement du SIRCO s'élève à 2 938k€.

VIII. Le Bati et le matériel

1. L'unité centrale de production

La cuisine centrale du Quiard est construite sur une parcelle de 3 419 m² à l'angle de la rue de la Borde et de la Godde sur la commune de Saint-Jean de Braye.

Le bâtiment représente une surface de 1 526 m².

Il est composé de :

SECTEUR	LOCAUX
Administratif et Parties communes	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ 4 bureaux ⇒ Une salle polyvalente (déjeuner, salle de réunion) ⇒ Deux vestiaires, sanitaires et douches (homme et femme) ⇒ Deux sanitaires communs ⇒ Un local informatique pour les serveurs téléphoniques et informatique ⇒ 3 locaux polyvalents
Réception, stockage et expédition	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Un bureau magasinier ⇒ Un hall « réception » ⇒ Un local « Déchets » ⇒ Un local « barquettes » ⇒ Un local « épicerie » ⇒ Un local « produits d'entretien » ⇒ Une chambre froide « Beurre, Œuf, Fromage (BOF) » ⇒ Une chambre froide « Viandes » ⇒ Une chambre froide « Fruits et Légumes (FL) » ⇒ Une chambre froide « 4^e et 5^e Gamme » ⇒ Une murisserie ⇒ Deux congélateurs ⇒ Un local « Allotissement » ⇒ Un hall « Expédition »
Production	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Un local « Légumerie » ⇒ Un local « Déconditionnement » ⇒ Un local « Production froide » ⇒ Un local « Production chaude » ⇒ Un local « Plonge, stockage matériel » ⇒ Une chambre froide « Produits finis »
Locaux et équipements techniques	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Un vide sanitaire ⇒ Un poste Haute Tension ⇒ Un local « Tableau Général Basse Tension (TGBT) ⇒ Un local « Chaufferie » ⇒ Un local « Adoucisseur d'eau » ⇒ Un local « Centrale de production froide » ⇒ Un local « Centrale Traitement d'air (CTA) ⇒ Un plénum technique ⇒ Un toit végétalisé

⇒ Un bac à graisse et fécule

⇒ Un bac à hydrocarbure

2. Les marchés hors alimentaires

Divers prestataires assurent la maintenance préventive et curative de l'ensemble des équipements ou assurent la fourniture de matériel et de fluides.

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des marchés en cours.

OBJET	Détail des lots
PRESTATIONS D'ASSURANCE	Lot 1 : Assurance dommages aux biens et risques annexes
	Lot 2 : Responsabilité civile/protection juridique et fonctionnelle
	Lot 3 : Flotte automobile et risques annexes
LOCATION ET ENTRETIEN D'ARTICLES DE TEXTILES PROFESSIONNELS POUR L'UNITE DE PRODUCTION DU SIRCO	
CARTES D'ACHAT ET ACHAT DE CARBURANT	
MAINTENANCE DES INSTALLATIONS FRIGORIFIQUES DE L'UNITE CENTRALE DE PRODUCTION DU SIRCO	
LOCATION D'UN CAMION FRIGO SANS CHAUFFEUR	
MAINTENANCE POSTE HAUTE TENSION	
VERIFICATION ET MAINTENANCE DES CENTRALES DE TRAITEMENT D'AIR Y COMPRIS CHANGEMENT DE FILTRES	
FOURNITURE D'UN LOGICIEL DE GESTION ET SUIVI DE MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS ET MATERIELS DE LA CUISINE INTERCOMMUNALE DU QUIARD	
PRESTATION D' ACTIONS SOCIALES POUR LES AGENTS	
FOURNITURE, INSTALLATION ET MAINTENANCE DE MATERIEL INFORMATIQUE	
VERIFICATIONS ET CONTRÔLES REGLEMENTAIRES	
FOURNITURES DE BUREAU ET PAPIER	
MAINTENANCE LOGICIEL DE PRODUCTION	
ACCES INTERNET ET PRESTATIONS ASSOCIEES	

TELEPHONIE FIXE ET MOBILE PRESTATIONS ASSOCIEES	
PRESTATION GESTION DES DECHETS	
LOCATION, MAINTENANCE D'EQUIPEMENTS D'IMPRESSION	
PRESTATION DE NETTOYAGE INDUSTRIEL	
ENTRETIEN INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT, BAC A GRAISSE, FECULES, HYDROCARBURES	
SURVEILLANCE SUR ALARMES ET LEVEE DE DOUTES	
DESINSECTISATION ET DERATISATION	
ANALYSES MICROBIOLOGIQUES DE DENREES, SURFACES ET AUDITS	
NETTOYAGE DES LOCAUX ADMINISTRATIF	
MAINTENANCE DES PORTES, PORTAILS AUTOMATIQUES ET PORTES SECTIONNELLES	
MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS DE RESTAURATION	
MAINTENANCE ET FOURNITURE D'EXTINCTEURS	
FOURNITURE, MISE EN OEUVRE ET MAINTENANCE D'UNE SOLUTION DE DEMATERIALISATION DES PROCEDURES DE MARCHES PUBLICS	
FOURNITURE ET LIVRAISON DE DIVERSES FOURNITURES DE BUREAU	
FOURNITURE DE GAZ	
FOURNITURE D'ELECTRICITE	
FOURNITURE ET LIVRAISON DE PRODUIT D'ENTRETIEN MENAGER	LOT N°1 – ART DE LA TABLE
	LOT N°2 – PRODUITS ET MATERIELS D'ENTRETIEN MENAGER
	LOT N°4 – ENTRETIEN DE LA CUISINE, DE LA VAISSELLE ET DU LINGE
	LOT N°6 – ESSUYAGE
FOURNITURE DE VETEMENTS DE TRAVAIL ET D'EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE	LOT N°3 – CHAUSSURES DE TRAVAIL ET DE SECURITE
	LOT N°4 – EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE DIVERS

Evènements marquants de l'année 2021

- Changement du serveur informatique devenu obsolète et remplacement d'une grande partie du parc informatique (mars)
- Panne et changement du serveur téléphonique (août/septembre)
- Rupture canalisation de batterie de chauffage occasionnant une surconsommation d'eau
- Rupture d'une canalisation d'eau dans la chaufferie
Ce sinistre a entraîné une surconsommation d'eau. La consommation constatée fin 2021 est de 3 626 m³ soit plus du double des années précédentes.
- Mise en œuvre de contrôles périodiques réglementaires
 - ⇒ Électricité (36 points de non-conformités)
 - ⇒ Gaz
 - ⇒ Chaudière à gaz
- Mise en œuvre d'un marché de maintenance informatique et téléphonie en remplacement du PSI St Jean de la Ruelle
- Nettoyage et changement des filtres des 5 CTA. Prestation nécessaire au vu des fortes dépressions d'air constatés dans différentes zones de production
- Mise en place d'une prestation d'entretien du toit végétalisé

IX. La communication

1. La nouvelle charte graphique

Une nouvelle charte graphique a été créée en lien avec le service communication de Saint-Jean de Braye.

Le visuel prend en compte l'activité de restauration du SIRCO avec la présence de couverts sur le O.

Ce logo est désormais présent sur l'ensemble des documents. Il sera également décliné sur les camions de livraison.



2. Les visites de la cuisine centrale du Quiard

Le dispositif de visite mis en œuvre a permis aux élus du comité syndical de mieux s'approprier le fonctionnement de l'unité de production.

Compte-tenu des restrictions sanitaires début 2021, la cuisine centrale a accueilli 22 personnes aux dates proposées.

Un nouveau dispositif sera mis en œuvre en 2022 afin d'élargir la cible des visites. Ces visites seront ouvertes aux parents d'élèves des écoles, aux agents des écoles et agents administratifs des communes.

Les enfants du Conseil Municipal des Jeunes de La Chapelle St Mesmin ont également visité la cuisine centrale

3. Les visites d'entreprise

Dans le cadre de la découverte des filières d'approvisionnement du SIRCO une délégation d'élus du comité syndical se sont rendus :

- ⇒ A Saint-Jean-de-la-Ruelle pour visiter les locaux de la société TERNAO, spécialisée dans l'approvisionnement des produits issus de l'agriculture biologique. Visite du 17 mars 2021.

- ⇒ Dans la Sarthe pour visiter les installations de la filière volaille LDC. Visite du 16 juin 2021.

La journée s'est organisée en deux temps : visite de deux abattoirs et un site d'élevage de poulet et de dinde Label Rouge.



■ NOUVEL AN CHINOIS DANS LES ÉCOLES ABRAYSIENNES



BONHEUR

Dans le cadre des animations proposées dans toutes les écoles de Saint-Jean-de-Braye sur la pause méridienne, l'heure était à la fête, vendredi, pour les élèves inscrits à la cantine. Déguisés, ces derniers ont, en effet, effectué une entrée en fanfare dans la salle de restauration scolaire.



CRÉATIF

Du côté de l'équipe d'animation, l'atelier créatif avec dessins de dragons, fabrication de costumes et de cartes de vœux a rencontré un beau succès auprès des enfants.

THÈME

Pendant plusieurs jours, en amont, les Atsem et l'équipe d'animation ont préparé ce moment récréatif autour du thème du Nouvel an chinois.

DÉJEUNER

Dans une salle de restauration soigneusement décorée par les agents du service, un repas de choix, concocté par la cuisine centrale, a été proposé à tous les enfants. Avec, au menu, de belles découvertes gustatives, notamment des nems, du riz cantonais et une salade de fruits exotiques.



Saint-Jean-de-la-Ruelle

À table !

Depuis 2013, la cuisine intercommunale du Quiard (gérée par le SIRCO) conçoit les menus, fabrique et livre les repas servis dans les cantines scolaires. Dans un souci de développement durable, cet établissement public comporte une « légumerie » où sont traités fruits et légumes frais.



18 % C'est la part du bio présente dans les repas servis à la cantine scolaire.

La part de produits labélisés s'élève à **41 %**.

La Chapelle-St-Mesmin



Restaurations scolaire Le SIRCO, pour une meilleure alimentation de nos enfants

En 2015, la commune a fait le choix de rejoindre le Syndicat Intercommunal de Restauration Collective (SIRCO). Depuis juin 2020, un nouveau Directeur est à la tête de l'établissement. L'occasion de faire un point sur le fonctionnement du syndicat et les priorités qui lui ont été données.

Situé à Saint-Jean-de-Broye, le SIRCO est un établissement public qui comprend 5 communes : Saint-Jean-de-la-Ruelle, Saint-Jean-de-Broye, La Chapelle-Saint-Mesmin, Semoy et Bloy.

Sa présidence, assurée par un élu communal, est tournée. Chaque commune est élue de son propre comité du SIRCO qui permet de débattre, au niveau local, des orientations et des choix qui sont appliqués. Suite aux élections municipales de 2020 et l'arrivée de Patrick Offertail à la direction de l'établissement, 6 nouveaux axes stratégiques ont ainsi été définis pour ce nouveau mandat : le contenu de l'assiette, la gestion des déchets et des restes, la substitution du plastique et les sujets transversaux (la communication, le numérique, les animations, ...).

I Plus de bio et de local

Ainsi, pour respecter ces nouvelles directives, un travail de fond va être mené avec la Chambre d'Agriculture du Loiret pour augmenter significativement la part du bio. Aujourd'hui de 21 %, l'objectif est d'atteindre 25 % de bio dès la fin de l'année 2021 et d'augmenter graduellement ce taux tout au long du mandat. Le partenariat avec la Chambre consultative doit aussi permettre d'identifier les producteurs locaux qui pourront approvisionner le SIRCO et ainsi répondre aux exigences de circuits courts.

Si le bio et le local sont au cœur de la construction des repas des enfants, l'équilibre alimentaire et la diversité des produits le sont tout autant. Ainsi, pour concevoir ses menus, le SIRCO s'appuie sur l'expertise d'une diététicienne.

- 566 000 repas par an pour le SIRCO
- 700 repas quotidiens à La Chapelle-Saint-Mesmin ou labélisés
- 46% de produits locaux
- 21% de bio
- 22 agents au SIRCO
- 42 agents de la Ville qui encadrent et préparent les repas



LCSM LE MAGAZINE DE LA CHAPPELLE-SAINT-MESMIN

éclairage 04
SIRCO : la cuisine intercommunale vers plus de bio, plus de local, moins de plastique

parole d'agent

Manon Dargent est directrice du temps méridien et périscolaire à l'école Jean Vilar. Elle fait part de son respect éducatif qui peut représenter le moment du repas : « manger à la cantine c'est l'occasion pour les enfants de découvrir des aliments qu'ils n'ont pas l'habitude de rencontrer. Quand on leur propose de la betterave ou du panais, ils sont curieux et demandent le nom des légumes. On peut alors leur montrer, grâce aux affiches fournies par le SIRCO, à quoi ressemblent ces aliments ». Cette pédagogie est également un des aspects de la loi EDLM qui a pour but d'améliorer les habitudes alimentaires des élèves et leurs connaissances des filières et des produits agricoles et agroalimentaires.



I Limiter le gaspillage

La lutte contre le gaspillage alimentaire fait également partie des priorités de la restauration scolaire. Aussi, lorsque la production s'avère trop importante au sein de la cuisine intercommunale du SIRCO, le surplus est envoyé aux Restos du Cœur. Pour ce qui est des cantines de La Chapelle-Saint-Mesmin, lorsqu'il reste des repas, ceux-ci sont envoyés, dans le respect de la chaîne du froid, à la Banque Alimentaire.

I Des menus à thèmes

Le temps du repas n'est aussi un moment de sensibilisation, d'échanges et de partage. C'est la raison pour laquelle des menus à thèmes sont élaborés, par exemple : Noël, le moulin à Chénis, la semaine du goût, la journée de lutte anti-gaspillage ou encore la Chandeleur. Ce sont ainsi une dizaine de menus à thèmes qui rythment l'année scolaire des enfants.



Covid-19

Le repas est un moment particulier dans le contexte sanitaire actuel. Au sein des établissements de la commune, tout est mis en œuvre pour protéger les enfants, leurs proches et les agents municipaux. Un protocole sanitaire est mis en place et définit les règles dans les cantines comme le respect de la distanciation sociale entre les groupes-classes.

consultations des menus

Tous les menus sont disponibles sur l'espace famille accessible depuis le site internet de la ville www.ville-lachapelle-saintmesmin.fr/

le prix du repas

Souvent méconnu, le coût réel d'un repas pour la commune est d'environ 10 euros. Le repas est ensuite réaffecté aux familles et un montant qui varie selon leur éventuel familial.

enfants souffrant d'allergie

Quand l'état de santé d'un enfant nécessite un régime alimentaire spécifique le service éducation de la commune accueille l'enfant. Pour cela, un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) peut être mis en place.

Nathalie Rivard, adjointe à l'Enfance, l'Éducation et la Jeunesse.



L'adhésion de la commune au sein du SIRCO fut un véritable tournement pour la restauration scolaire de la commune qui était jusqu'à présent gérée en régie. « À l'époque nous devions rénover, pour un coût important, la cuisine centrale de La Chapelle-Saint-Mesmin. C'était donc le bon moment pour se questionner sur la gestion de la restauration scolaire : soit nous réalisons sur notre mode de fonctionnement, soit nous intégrons le SIRCO. Après réflexion, il nous a semblé plus pertinent de travailler en collaboration avec d'autres communes du territoire et donc de rejoindre le syndicat », explique Nathalie Rivard, adjointe à l'Enfance, l'Éducation et la Jeunesse.

Semoy



- Décorations pour le restaurant scolaire
- Quizz sur les fruits & légumes (dossier fruits et légumes fourni par le SIRCO)
- Kim odeur
- Code couleur (1 jour / 1 couleur selon le fruit du jour)
- Découvre quel super-héros de fruits & légumes es-tu (Affiche fourni par le SIRCO)



ANNEXE 1

SERVICE COMMANDE PUBLIQUE- INDICATEURS D'ACTIVITE DU SIRCO								
ACTIVITE DE JANVIER À DÉCEMBRE 2021								
Indicateurs	Source	Mode calcul	Valeur référence mode calcul	Valeur de la mesure	Ecart	%	Commentaires	
Consultations Lancées	AWS + ressource SIRCO	Nb de dossiers	n-1	2	3	1	50,00 %	Cartes achat carburant = Consultation lancée sur AWS Denrées alimentaires = Consultation lancée sur AWS (27 lots) Relance consultation via AWS lot 4 et 13 denrées alimentaires suite AO infructueux
Travaux		Nb de dossiers		0		0	#DIV/0!	
Services		Nb de dossiers		2		-2	-100,00 %	
Fournitures		Nb de dossiers		0	3	3	#DIV/0!	
Marchés négociés précédés d'un sourcing	Marchés	nb marchés	n-1	6	9	3		Contrôles réglementaires = 1 dossier envoyé au prestataire Prestation de téléphonie fixe, mobile, accès internet et prestations associées = 1 dossier envoyé au prestataire Gestion des déchets = 1 dossier envoyé au prestataire Logiciel de production = 1 dossier envoyé au prestataire Location et maintenance photocopieurs = 1 dossier « contrat » lancé sur AWS Denrées alimentaires = Dossiers envoyés aux prestataires (3 lots) Fourniture accès internet et prestations associées = 1 dossier envoyé au prestataire
Dossiers retirés ou envoyés	AWS + ressource SIRCO	Nb de dossiers	n-1	15	51	36	240,00 %	1 dossier envoyé au prestataire pour les contrôles réglementaires 1 dossier envoyé au prestataire pour la téléphonie 1 dossier envoyé au prestataire pour la gestion des déchets 1 dossier envoyé au prestataire pour le logiciel de production 2 demandes de devis via AWS pour cartes achat carburant 34 dossiers retirés via AWS pour les denrées alimentaires 3 dossiers envoyés aux prestataires pour les 3 lots des denrées alimentaires
Offres reçues	AWS + ressource SIRCO	nb	n-1	9	106	97	1077,78 %	1 dossier envoyé au prestataire pour les contrôles réglementaires 1 dossier envoyé au prestataire pour la téléphonie 1 dossier envoyé au prestataire pour la gestion des déchets 1 dossier envoyé au prestataire pour le logiciel de production 2 demandes de devis via AWS pour cartes achat carburant 90 plus reçus via AWS pour les denrées alimentaires 3 dossiers envoyés aux prestataires pour les 3 lots des denrées alimentaires
Lettres de rejet	Registre courrier	nb de lettres	n-1	1	63	62	6200,00 %	Prestation de mise à disposition de cartes professionnelles d'achat de carburants et de levage Fourniture de denrées alimentaires 4 lettres de rejet pour denrées alimentaires lot 4 et 13
Marchés conclus	Registre marchés	nb de marchés	n-1	7	40	33		Location d'un camion frigorifique marché N°21001R2000 Contrôles réglementaires marché N°21002BCR30 Prestation de téléphonie fixe, mobile, et autres prestations associées marché N°21003BC30 Cartes carburant marché N°21004BCR30 Gestion des déchets marché N°21005BCR30 Logiciel de production marché N°21006BCR30 Location et maintenance photocopieurs_marché N°21034BCR03
Dont marchés attribués par la CAO/Commission	Ressource SIRCO	nb de marchés	n-1	0	27	27	#DIV/0!	Denrées alimentaires = 27 lots
Marchés groupés (ORMET, centrales d'achat)	Registre marchés	nb de marchés	n-1	0	9	9		APPROLYS produits d'entretien = 4 lots (20-018 ; 20-019 ; 20-021 ; 20-023) APPROLYS fourniture de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle = 2 lots (AC20-012 ; AC20-013) APPROLYS fournitures de bureau = Dossier transmis par le SIRCO = 1 lot (AC19-015) APPROLYS fourniture de gaz = Dossier transmis par le SIRCO = 1 lot (AC21-009/AC21-019MS1) APPROLYS fourniture d'électricité = Dossier transmis par le SIRCO = 1 lot (AC21-002/AC21-022MS1)
Marchés urgence impérieuse	Registre marchés	nb marchés	n-1	0		0		
Lettres de motivation de rejet (LMR)	Registre courrier	nb lettres	n-1	0		0	#DIV/0!	
Mises en demeure	Registre courrier	nb lettres	n-1	0		0	#DIV/0!	
Consultations déclarées sans suite	Registre courrier	nb de lettres	n-1	0		0	#DIV/0!	
Marchés résiliés	Registre courrier	nb de marchés	n-1	1	1	0		- Courrier de non-reconduction du marché N°20002R3000 - Bureau Véritas - Appareils de levage
Actes modificatifs et/ou reconductions	Registre courrier	Nb actes	n-1	42	8	-34	+80,95 %	- Acte modificatif N°2 pour prestations d'assurance marché N°18012R3000 - Lot N°2 - Acte modificatif N°1 pour fourniture et livraison de consommables alimentaires marché N°18008BCR30 - lot n°2 - Acte modificatif N°1 pour location de vêtements de travail marché N°19003BCR20 - Acte modificatif N°1 pour la téléphonie marché N°21003BC30 - Acte modificatif N°1 pour le matériel informatique marché N°2000400000 - Acte modificatif N°2 pour les prestations d'assurance marché N°18011R3000 - Lot N°1 - Acte modificatif N°3 pour les prestations d'assurance marché N°18012R3000 - Lot N°3
Sous-traitance	Registre courrier	Nb actes	n-1	0	1	1	#DIV/0!	Sous-traitance THYMBUSINESS sur marché N°21003BC30 SFR
Développement durable	volet social	Volume heures	n-1	0	0	0		
	volet environnemental	nbres	n-1	1	32	31	3100,00 %	80 % des marchés ont intégré une clause/critère de développement durable



VILLE DE SAINT JEAN DE LA RUELLE

Direction Générale des Services
Pôle Assemblées et Affaires Juridiques

ANNEXE N°2

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DE RESTAURATION COLLECTIVE STATUTS

CHAPITRE I : DISPOSITIONS GENERALES

Article 1^{er} : FORMATION DU SYNDICAT

Afin d'associer l'efficacité du service public, la bonne gestion des deniers publics et pour permettre de répondre plus facilement au respect des normes de plus en plus contraignantes en termes de gestion des risques alimentaires, les villes de Saint Jean de Braye et de Saint Jean de la Ruelle ont décidé de mutualiser leurs moyens pour la production et la livraison de prestations alimentaires.

C'est en considération de ces éléments que par délibérations concordantes des 6 et 10 juillet 2009, les deux collectivités ont décidé la construction d'un équipement commun et la constitution du syndicat intercommunal à vocation unique pour la restauration collective. Cet établissement sera chargé d'assurer la production et la livraison de prestations alimentaires correspondant aux besoins communs.

Les communes adhérentes au SIVU sont : Saint-Jean de Braye, Saint Jean de la Ruelle, La Chapelle Saint Mesmin, Semoy et Chanteau

Article 2 : DENOMINATION DU SYNDICAT

Le syndicat prend la dénomination suivante :

« SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RESTAURATION COLLECTIVE (SIRCO) »

Article 3 : OBJET du SIVU

A sa création le syndicat a eu la charge de la construction et de la gestion d'une cuisine centrale adaptée aux besoins des collectivités qui en sont membres.

L'outil de production a pour objet la fabrication et la livraison de repas jusqu'aux sites de consommation pour la restauration collective.

Il s'agit notamment d'assurer la restauration scolaire, la restauration des accueils de loisirs et tout autre type de restauration collective pouvant relever de la mission des villes adhérentes. Il peut également s'agir de la fourniture de repas à destination de toute autre collectivité ou organisme en application des règles de la commande publique, ce qui permet en particulier d'assurer la production de repas en vue du portage à domicile.

Article 4 : SIEGE DU SIVU

Le siège du SIVU est fixé à l'Hôtel de Ville – 71 rue Charles Beauhaire - 45140 Saint Jean de la Ruelle.

L'outil de production est implanté sur la commune de Saint-Jean de Braye. : cuisine intercommunale du Quiard – 64 rue de la Borde - 45800 Saint-Jean de Braye

Article 5 : DUREE

Le syndicat, institué par arrêté du Préfet est formé pour une durée illimitée.

CHAPITRE II : FONCTIONNEMENT

Article 6 : Le syndicat est régi par les règles concernant le fonctionnement des syndicats intercommunaux, sous réserve des dispositions particulières énoncées aux présents statuts.

Article 7 : ADMINISTRATION DU SYNDICAT

Le syndicat est administré par un COMITE SYNDICAL lequel est institué selon les règles fixées aux articles L 5212-6 à L 5212-7 du code général des collectivités territoriales sauf dispositions contraires prévues aux présents statuts.

Chaque commune est représentée au sein du comité syndical par :

- 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants pour les communes de moins de 10.000 habitants
- 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants pour les communes de plus de 10.000 habitants.

Les délégués suppléants seront appelés à siéger en cas d'empêchement des titulaires.

Les représentants sont désignés par le conseil municipal de chacune des communes membres.

Le comité syndical élit en son sein les membres de son bureau.

Le comité syndical élit son président et le bureau au plus tard le vendredi de la 4ème semaine qui suit l'élection des maires. Le président est élu par le comité syndical, selon les règles applicables à l'élection du maire, au scrutin secret à trois tours.

La durée des fonctions des membres du comité syndical est limitée à celle du mandat qu'ils détiennent. Les délégués sortants sont rééligibles.

Le comité syndical se réunit au moins une fois par semestre au siège du syndicat ou dans un lieu choisi par le comité dans l'une des communes membres.

La convocation, l'ordre du jour et la tenue des séances sont déterminés dans les conditions identiques à celles prévues par les conseils municipaux.

Il se réunit à huis clos soit sur demande de son Président, soit à la demande du tiers au moins des membres du comité syndical.

Le comité syndical peut, dans les conditions et dans les domaines définis à l'article L 5211-10 du CGCT, donner délégation d'une partie de ses attributions au Président, aux vice-présidents et aux membres du bureau dans son ensemble. Lors de chaque réunion, le bureau et le Président rendent compte au comité de leurs travaux.

Le comité règle par ses délibérations, les affaires relevant de sa compétence, dans le respect des lois et règlements des communes de plus de 3500 habitants.

Les délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés ; la voix du Président est prépondérante en cas de partage des voix (sauf cas du scrutin secret).

Les conditions de validité des délibérations du syndicat sont celles fixées pour les conseils municipaux.

Article 8 : LE PRESIDENT

Le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Président prépare et exécute les délibérations du comité syndical. Il est l'ordonnateur des dépenses et il prescrit l'exécution des recettes du SIVU. Il est seul chargé de l'administration mais il peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité l'exercice d'une partie de ses fonctions dans les conditions prévues à l'article L 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il assure la responsabilité des services du Syndicat.

Il représente le Syndicat en justice

Il peut également donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au Directeur Général du syndicat.

Le directeur assure, sous l'autorité du Président, l'administration générale du syndicat.

Il prépare chaque année le projet de budget pour l'année suivante.

Il dirige les services et notamment le personnel recruté.

Article 9 : LE BUREAU

Le comité élit en son sein les membres du bureau dans les conditions prévues à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ceux-ci sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Le bureau est composé du président et de vice-présidents

Le mandat des membres du bureau prend fin en même temps que celui des membres de l'organe délibérant.

Le bureau se réunit au moins une fois par trimestre et le cas échéant à tout moment sur convocation du Président.

Les décisions y sont prises dans des conditions identiques à celles prévues pour le comité.

Le bureau peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant dans les limites fixées par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Lors de chaque réunion du comité, le Président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation.

CHAPITRE III : DISPOSITIONS FINANCIERES

Article 10 : LE BUDGET

Le budget du syndicat respecte dans sa forme l'instruction comptable M14 applicable aux SPA (service public administratif).

- Les dépenses du budget du syndicat comprennent notamment :
 - Les dépenses de construction de l'équipement
 - Les charges d'exploitation :
 1. Charges à caractère général (fluides, denrées alimentaires, assurances, impôts et taxes...)
 2. Les charges de personnel
 - La charge de la dette
 - Toute dépense liée à l'objet et aux missions du syndicat

- Les recettes du budget du syndicat comprennent notamment :
 - Le produit de la vente de repas durant la période d'exploitation,
 - Les financements pour lesquels la nature des dépenses est éligible
 - Les sommes qu'il reçoit des administrations publiques, des associations, des particuliers en échange d'un service rendu.
 - Le produit de l'emprunt
 - Le produit des dons et legs
 - Le cas échéant, une contribution forfaitaire déterminée au prorata de la population

Les règles de la comptabilité sont celles applicables aux syndicats. Le comptable assignataire est le comptable public auprès duquel est accrédité le siège social du SIVU et qui a seule compétence pour exécuter les opérations comptables.

Article 11 : CONTRIBUTIONS DES COMMUNES ASSOCIEES

Le syndicat procède aux appels de fonds nécessaires à l'exécution de sa mission suivant un échéancier arrêté d'un commun accord.

Les contributions des communes membres correspondent à la facturation des repas commandés par chaque commune membre. Le prix unitaire du repas est fixé en fonction du prix de revient global de chacun des repas.

Il est précisé que seul le Syndicat est compétent pour fixer ses tarifs.

CHAPITRE IV : MODIFICATIONS ET DISSOLUTION DU SYNDICAT

Article 12 : ADMISSION DE NOUVELLES COMMUNES MEMBRES

Des nouvelles communes peuvent être admises à faire partie du syndicat à tout moment avec le consentement du comité syndical suivant les dispositions de l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'adjonction de nouvelles communes requiert, d'une part, l'accord de celles-ci, (la demande d'admission vaut accord), d'autre part l'accord des communes déjà membres du syndicat, à la majorité qualifiée d'entre elles requise pour la création de l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale).

Ainsi, l'accord doit-il être exprimé par 2/3 au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les 2/3 de la population. Cette majorité doit par ailleurs nécessairement comprendre les conseils municipaux des communes dont la population est supérieure au quart de la population totale concernée.

Lorsque la demande n'émane pas du syndicat, mais des communes intéressées ou du représentant de l'Etat, le comité syndical dispose de trois mois pour se prononcer à compter de la réception de la demande.

La décision est prise par le représentant de l'Etat dans le département.

En cas d'adhésion au syndicat d'une nouvelle commune, il sera procédé à l'ajustement du prix de revient du repas en fonction du volume supplémentaire produit.

Article 13 : RETRAIT D'UNE COMMUNE

Une commune peut se retirer du syndicat avec le consentement du comité dans les conditions prévues à l'article L 5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le retrait est notamment subordonné à l'accord des conseils municipaux exprimé dans les conditions de majorité requises pour la création du syndicat. Cet accord doit donc être exprimé par 2/3 au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les 2/3 de la population. Cette majorité doit par ailleurs nécessairement comprendre les conseils municipaux des communes dont la population est supérieure au quart de la population totale concernée.

Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de 3 mois, à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant (de la commune souhaitant se retirer), au maire (des communes membres), pour se prononcer sur le retrait envisagé. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée défavorable.

La décision est prise par le représentant de l'Etat dans le département.

La répartition des biens et des emprunts contractés s'établira dans les conditions définies par le code général des collectivités territoriales. Le détail sera fixé par délibérations concordantes du comité syndical et du conseil municipal de la commune autorisée à se retirer. A défaut d'accord, ces conditions seront définies par le représentant de l'Etat dans le département.

Les biens meubles et immeubles appartenant à la commune lui sont restitués ainsi que les droits qui s'y rattachent. La commune reprend l'encours de la dette afférent à ces biens le cas échéant.

Les contrats en cours seront exécutés dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance.

Article 14 : MODIFICATIONS STATUTAIRES

Toute modification portant notamment sur l'extension des attributions, la modification des conditions initiales de fonctionnement ou la durée du syndicat est soumise à la délibération du comité conformément aux articles L 5211-17 et L 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les modifications relatives à l'extension des attributions sont décidées par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux des communes membres, ces derniers se prononçant dans les conditions de majorité requises pour la création du syndicat. Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de 3 mois, à compter de la notification au maire de la délibération du comité syndical, pour se prononcer sur les transferts proposés. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Le transfert de compétences résultant de l'extension des attributions est prononcé par arrêté du représentant de l'Etat dans le département intéressé.

Les autres modifications statutaires comme celles relatives à la durée de vie, à l'institution d'éventuels suppléants, etc., nécessitent :

- une délibération de l'organe délibérant sans condition de majorité particulière ;
- une délibération des conseils municipaux des communes membres prise dans les conditions de majorité requises pour la création de l'EPCI dans les 3 mois à compter de la notification de la délibération du comité syndical ;
- un arrêté du représentant de l'Etat qui prend la décision de modification.

Article 15 : DISSOLUTION

Le Syndicat est dissout ou peut être dissout dans les conditions prévues aux articles L 5212-33 et L 5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La répartition du personnel s'effectue entre les communes membres conformément aux dispositions l'article L 5212-33 du CGCT. Elle est notamment soumise pour avis aux commissions mixtes paritaires compétentes. Les personnels sont nommés dans des emplois de même niveau en tenant compte de leurs droits acquis. Les communes attributaires supportent les charges financières correspondantes.

La répartition des biens s'effectue dans les conditions définies par l'article L 5211-25-1 et suivants du CGCT.

CHAPITRE V : DISPOSITIONS DIVERSES

Article 16 : REGLEMENT INTERIEUR

Un règlement intérieur déterminera les détails d'exécution des statuts. Il sera approuvé par le comité syndical.

Article 17 : DESTINATION DES STATUTS

Les présents statuts seront annexés aux délibérations :

- du comité syndical du SIVU
- des conseils municipaux des communes membres

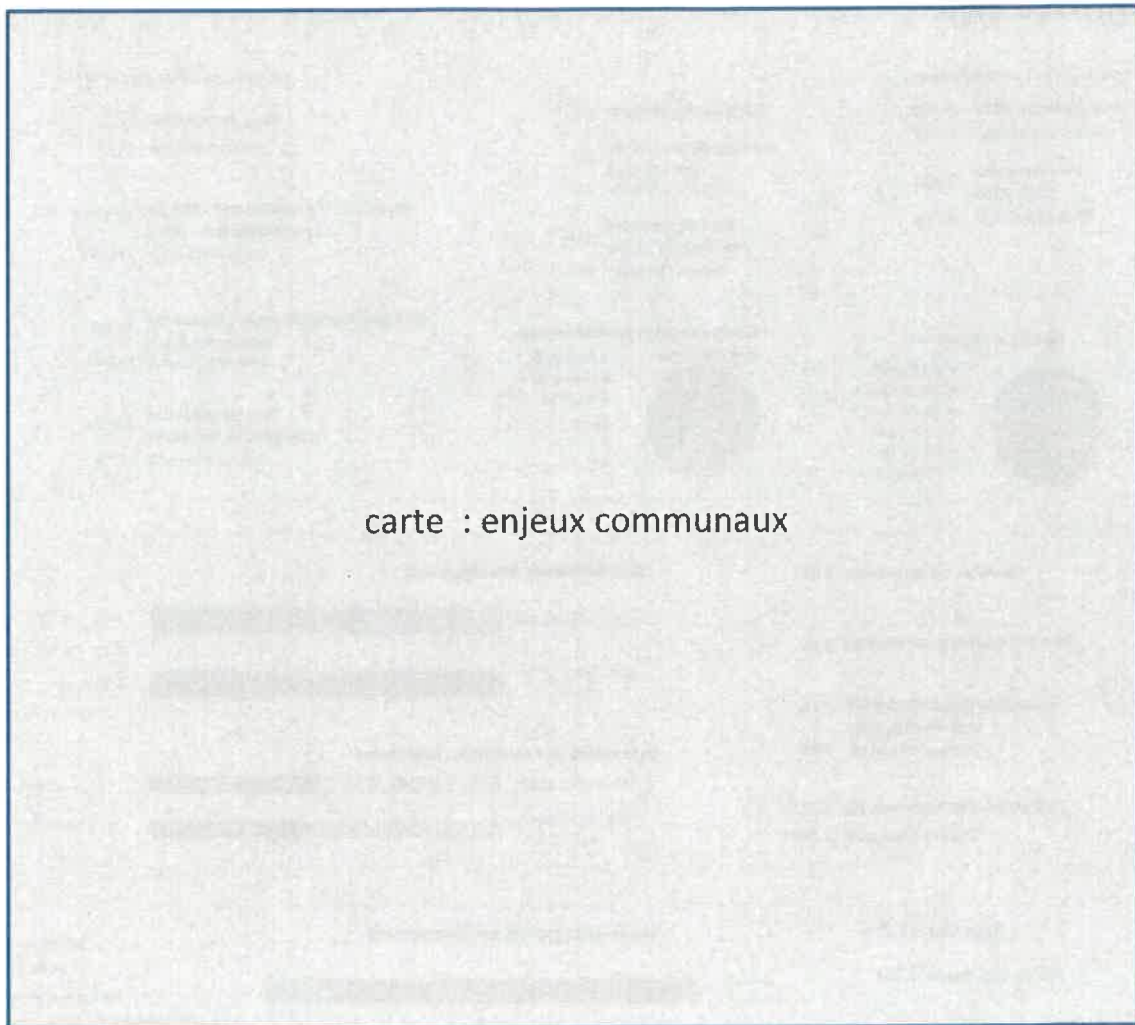
Sur tous les points qui ne sont pas réglés par les présents statuts, il y aura lieu de se conformer aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.



VILLE DE SAINT JEAN DE LA RUELLE

Direction Générale des Services
Pôle Assemblées et Affaires Juridiques

ANNEXE N°3



carte : enjeux communaux

Les enjeux du parc privé

Poursuivre le renouvellement urbain du quartier de la prairie et organiser la sortie du plan de sauvegarde;
Surveiller avec l'observatoire des copro les autres copropriétés pour prévenir les difficultés
Vigilance sur les logements anciens dégradés
Ne pas développer le logement privé conventionné

Politique de développement de logements

Renforcer l'attractivité de la commune en attirant de nouvelles populations
La commune a un objectif de conservation de son patrimoine naturel
La densification du centre ville est un levier de développement .
Maitriser les mouvements de division parcellaire
Identification de secteurs socialement fragiles

La production de logement social

Poursuivre la production de logements sociaux à hauteur de 15% de l'offre nouvelle pour renouveler l'offre ancienne existante.
Le renouvellement du quartier des chaises est en cours.



Chiffres clés

Population Ménages

Principales caractéristiques

Population 2018 16 445

Orléans Métropole 287 019

Evol. annuelle 2013-2018 -0,05%

Orléans Métropole +0,74%

Nombre de ménages 6 874

Nombre de personnes par ménage 2,37

Orléans Métropole 2,15

Part de ménages emménagés -2 ans 11%

Orléans Métropole 16%

Niveaux de vie et précarité

Taux de pauvreté 22,0%

Orléans Métropole 15,3%

Niveau de vie médian par unité de consommation - 2019 18 980 €

Orléans Métropole 22 310 €

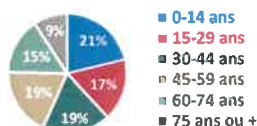
Part de propriétaires sous le seuil de ressources Anah 36,0%

Orléans Métropole 24,0%

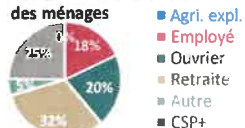
Taux de précarité énergétique logement 12,8%

Orléans Métropole 11,7%

Age de la population



Catégorie socio-professionnelle des ménages



Logement

Nombre de logements 7 634

Part de résidences principales 90%

Taux de vacance longue (+2 ans) du parc privé 2,2%

Orléans Métropole 2,0%

Prix au m² d'un logement (€) 1 723

Orléans Métropole 2 140

Caractéristiques des logements



Occupation des résidences principales



Logement social

Taux SRU 31,72%

Nb de logements 2 264

Nb de demande 532

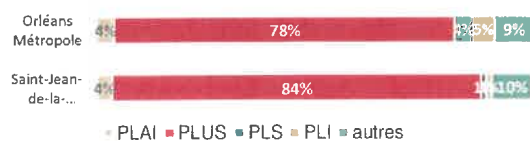
Part des demandeurs éligibles PLAI 70%

Nb de logements sociaux en QPV 945

Loyer moyen m² PLUS 5,5 €

Orléans Métropole 6,0 €

Logements sociaux par financement



Les logements sociaux dits en "PLAI" sont financés par le Prêt Locatif Aidé d'Intégration. Ils sont attribués aux locataires ayant les plus basses ressources. Les logements PLUS ont un loyer modéré. Les PLS et PLI sont des logements à loyers intermédiaires, pour les locataires ayant des revenus trop élevés pour le loger en HLM mais trop faibles pour se loger dans le parc privé.

Nombre de logements PLAI / PLUS / PLS

Valloire Habitat	1 141
Les Résidences de l'Orléanais	497
3F Centre Val de Loire	239
LogemLoiret	207
France Loire	69
CDC HABITAT SOCIAL	56
Pierres et Lumières	18
Habitat et Humanisme	4

Occupation du sol

Surface occupée par l'habitat (ha) 231

Evolution 2006-2016 de la surface occupée par l'habitat (ha) +8,2

Sources : Sdes RPLS 2021 / Insee 2018 / Filosofi 2019 / Filocom / LOVAC 2020 / DV3F 2020 / obs. énergie et climat / obs. PLH / obs. des copropriétés 2020 - Topos / obs. de l'occupation du sol 2010-2016 - Topos



Objectifs indicatifs de programmation de logements du PLH4

Le PLH4 a défini des objectifs de programmation de logements indicatifs en fonction d'une série de facteurs : programmation du SCoT, du PLUm, projets en OAP, objectifs de logements sociaux.

Veillez noter que de faibles écarts peuvent être constatés, ceux-ci sont induits par des calculs d'arrondi.

Objectifs PLH4 de production de logements

	Objectifs tout logements			Objectifs logements locatifs sociaux (LLS)			
	Objectif de production de logements	dont % en OAP	dont % en diffus	Objectif de production logements sociaux PLAI, PLUS, PLS, ANRU	% de logements sociaux dans la production totale de logements	Nombre de LLS en construction neuve	Nombre de LLS en acquis-amélioré
2023-2028	693	99%	1%	104	15%	94	10
annuel	116	-	-	17	-	16	2
Orléans Métropole 2023/2028	10 153	89%	11%	2838	27,95%	2 566	272

Objectifs PLH4 de production de logements sociaux par financement et accession abordable.

	Offre locative sociale					Accession	Si commune soumise au rattrapage SBU Obj de LLS en cas de contrat de mixité sociale
	Objectif de production logements sociaux PLAI, PLUS, PLS, ANRU	PLAI	PLUS	PLS	Logement privé conventionné	PSLA	
2023-2028	104	31	52	21	12	69	Non concerné
Annuel	17	5	9	4	2	12	-
Orléans Métropole 2023-2028	2838	849	1288	701	753	369	

Objectifs PLH4 des propriétaires privés individuels à approcher pour l'amélioration du parc privé

	Objectifs PLH4	Données de contexte	
		Propriétaires occupants sous plafonds de ressources Anah	Nombre de logements construits avant 1980
2023-2028	125		
Annuel	21	Saint-Jean-de-la-Ruelle	1 240 / 3 990
Objectifs métropole 2023-2028	3 681	Orléans Métropole	14 888 / 69 387

Objectifs PLH4 des copropriétés à approcher pour accompagner leur amélioration

	Objectifs PLH4	Données de contexte		
		Nombre de copropriétés	Nombre de logements en copropriétés	Nb de copropriétés construites <1975
2023-2028	12			
Annuel	2	Saint-Jean-de-la-Ruelle	92 / 2 718	49
Objectifs métropole 2023-2028	194	Orléans Métropole	3 564 / 61 612	2 343



Programmation indicative de logements

Source : PLUm d'Orléans Métropole 2021. Cette programmation recensée dans le cadre du PLUm sert de base à la programmation du PLH4. Toutefois, les orientations de programmation de logements ont pu être affinées depuis la période de recensement des projets. L'évolution du volume de logements produits sera suivie dans l'observatoire des opérations d'aménagement.

	Total PLUM 2022-2030	PLH4						2029	2030
		2023	2024	2025	2026	2027	2028		
Terrains Renault / secteur ouest pont de l'Europe	384		213	74	97				
Les Groues	ND								
ATARAXIA et France Loire	114								
SCCV Vert Loire	16								
SOGEPROM	36								
SCI Leiriskova	5								
SCCV des Jeunettes	19		19						
VILLADIM	9	9							
France Loire	6	6							
Martroi Developpement	154			154 ?					
SCCV Les Jeunettes	32			32 ?					
P2I	25		25 ?						
Sully Immobilier	68			68 ?					



Commentaire de la commune :



VILLE DE SAINT JEAN DE LA RUELLE

Direction Générale des Services
Pôle Assemblées et Affaires Juridiques

ANNEXE N°4

**Programme Opérationnel de Prévention et
d'Accompagnement des Copropriétés**

POPAC
de la copropriété de la Prairie
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE
2022 - 2025

Convention cadre du programme d'intervention



La présente convention est établie entre :

Orléans Métropole maître d'ouvrage du programme opérationnel, représenté par son président Serge GROUARD, dûment habilité par délibération du conseil métropolitain en date du 27 septembre 2022

Et

L'Agence nationale de l'habitat (« Anah »), établissement public à caractère administratif, sis 8 avenue de l'Opéra 75001 Paris, représenté par Serge GROUARD, Président d'Orléans Métropole, déléataire des aides de l'Anah],

Et

La Ville de **Saint-Jean-de-la-Ruelle**, représentée par son Maire Christophe CHAILLOU, dûment habilité par délibération du conseil municipal du 19 octobre 2022,

Vu :

Le code de la construction et de l'habitation (CCH), notamment ses articles L. 321-1 et suivants, R. 321-1 et suivants,

Le règlement général de l'Anah,

L'article L301-5-1 du Code de la Construction et de l'Habitation précisant les modalités de délégation des aides de l'Anah,

La loi 2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement,

La loi 91-682 du 13 juillet 1991 loi d'orientation pour la Ville,

La loi 200-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain,

Les statuts d'Orléans Métropole et notamment la compétence intitulée « amélioration du parc immobilier bâti, réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre » en vertu de l'article L.5217-2 du CGCT,

La convention de délégation des aides à la pierre conclue en date du 10 mai 2022 entre le déléataire Orléans Métropole et l'Etat, en application de l'article L. 301-5-1 (L. 301-5-2) du CCH, et ses avenants successifs,

La convention pour la gestion des aides à l'habitat privé du 10 Mai 2022 entre le déléataire Orléans Métropole et l'Anah, en application de l'article L. 301-5-1 (L. 301-5-2) du CCH, et ses avenants successifs,

L'arrêté préfectoral du 19 juin 2012 instituant une commission chargée d'élaborer un plan de sauvegarde pour la copropriété la Prairie à Saint-Jean-de-la-Ruelle,

L'arrêté préfectoral prorogeant le plan de sauvegarde pour la copropriété de la Prairie à Saint-Jean de la Ruelle en date du 27 juillet 2018,

L'arrêté préfectoral en date du 16 septembre 2020 prolongeant le Plan de Sauvegarde de la copropriété de La Prairie pour une durée de deux ans à compter du 24 septembre 2020,

La délibération du Conseil d'administration de l'Anah n° 2015-43 du 25 novembre 2015 relative à la généralisation du financement des programmes opérationnels de prévention et d'accompagnement en copropriété (POPAC),

L'avis de la commission en charge de suivre la mise en œuvre du plan de sauvegarde en date du 27 juin 2022,

L'avis de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat (CLAH), en date du septembre 2022 en application de l'article R. 321-10 3° du CCH,

L'avis du délégué de l'Agence dans la région rendu le

TABLE DES MATIERES :

5

Article 1^{er}6

6

7

7

Erreur ! Signet non défini.

9

10

10

Comité Technique (COTECH)11

Comité de pilotage (COPIL)11

12

12

13

13

13

PREAMBULE

Dans le cadre de sa compétence en matière d'amélioration du parc immobilier bâti, Orléans Métropole est engagée en faveur des copropriétés de son territoire, notamment les copropriétés fragiles ou en difficultés.

Située au sud de la commune de Saint-Jean de la Ruelle, la copropriété de la Prairie était un patrimoine privé et vieillissant de 300 logements, dont les difficultés financières, techniques, patrimoniales, ont justifié l'intégration au programme de rénovation urbaine globale sur le site Salmoneries - Prairie (convention signée avec l'ANRU le 17 mars 2009) et l'instauration d'un Plan de Sauvegarde pour la copropriété de la Prairie (2013 – 2022).

Le plan de sauvegarde de la copropriété de la Prairie a été créé par arrêté préfectoral en date du 24 septembre 2013, à l'initiative de la ville de Saint-Jean-de-la-Ruelle, et formalisé par une convention partenariale fixant le cadre du programme d'intervention des partenaires, signée le 23 mai 2014. Un opérateur, APIC, a été désigné en janvier 2015 dans le cadre d'une procédure de marché public pour assurer la mission de suivi-animation visant la mise en œuvre du plan et l'accompagnement des différents acteurs.

En 2016, la copropriété a validé un ambitieux programme de rénovation de son patrimoine, dont la mise en œuvre a débuté en 2017, grâce à la mobilisation d'un dispositif d'accompagnement financier dédié. Ces travaux répondent aux enjeux d'amélioration énergétique et esthétique.

En parallèle, un long travail de redressement financier et juridique a été engagé avec les partenaires sociaux du programme. Il s'appuie notamment sur une convention de portage provisoire signée entre la commune de Saint-Jean-de-la-Ruelle et la SA HLM France Loire le 30 juin 2015, puis entre Orléans Métropole et la SA HLM France Loire le 30 décembre 2020.

En 2018 et en 2020, le plan de sauvegarde a été prolongé à 2 reprises pour une durée de 2 ans, soit jusqu'au 24 septembre 2022 pour permettre la poursuite du travail engagé.

Le bilan à l'issue de ces 9 années de plan de sauvegarde est le suivant :

Au titre du redressement financier :

La situation initiale de la copropriété était marquée par de lourdes difficultés financières liées à un taux d'impayés de charges de 911 437 €, soit plus de 140 % du budget annuel, et d'importantes dettes auprès des fournisseurs. Ces difficultés étaient amplifiées par les retards pris dans les procédures de recouvrement des impayés.

Le plan de sauvegarde a permis une diminution de plus de 50 % des impayés de charges et une baisse importante du nombre de copropriétaires débiteurs. De plus, la relance des procédures s'est concrétisée par des saisies immobilières depuis 2018. Le recours au portage provisoire par France Loire a permis de récupérer plus de 144 K € de dettes de charges et 316 K € de dettes de travaux. Enfin, la procédure lancée contre l'ancien syndic a abouti à une condamnation à hauteur de 100 000 € dont l'exécution est à ce jour retardée par un appel déposé par les parties adverses.

Cependant, au terme du plan de sauvegarde, le taux d'impayés reste élevé : 68 % pour les impayés de charges (444 596 €) et 63 % en incluant les impayés de travaux (406 926 €).

Les copropriétaires ont dû se résigner en juin 2022 à voter une première déclaration de créance irrécouvrable à hauteur de 170 K € et il reste 20 procédures de recouvrement de charges en cours.

Malgré les avancées réelles du plan de sauvegarde et les actions lancées, le redressement financier de la copropriété n'est pas encore abouti.

Au titre des travaux :

Dans le cadre du plan de sauvegarde, un programme de rénovation particulièrement ambitieux a été réalisé, permettant un gain énergétique de 60 % et l'atteinte du niveau Haute Performance Énergétique (HPE). Le changement du mode de chauffage préserve également la copropriété de la hausse du coût de l'énergie.

Ces travaux ont pu être exécutés grâce à la mobilisation de 8,56 millions € de subventions, soit 70 % du montant total des travaux de 12,03 millions €. Le reste à charge moyen supporté par les copropriétaires a ainsi été réduit à hauteur de 11 577 €.

Cependant, les difficultés rencontrées avec une entreprise nuisent à l'appréciation globale de la qualité des travaux par les copropriétaires.

En juin 2022, les copropriétaires ont voté des travaux complémentaires de remplacement des colonnes d'eau qui présentaient des signes de vétusté importants et engendraient des coûts de réparation croissants. Le montant de travaux s'élève à 2,71 millions € et bénéficie des subventions de l'Anah et de la Métropole au titre du plan de sauvegarde.

La rénovation de la copropriété a permis un changement d'image et une réduction des charges qui doivent être consolidés avec les travaux complémentaires votés. Un accompagnement est nécessaire pour mener à bien ce projet.

Au titre de la revalorisation immobilière :

La situation de la copropriété avait conduit à une baisse des prix et de l'activité immobilière.

Depuis quelques années, une légère revalorisation immobilière se fait sentir, ainsi qu'un redémarrage du marché immobilier sur la copropriété : les ventes se sont accélérées depuis la réception des premiers bâtiments et on constate un fort attrait pour les investisseurs. Ainsi, en 9 ans, les prix moyens ont augmenté de 65 % (762 € / m²) et se situent désormais à 52 % des prix moyens constatés sur la commune pour des appartements.

Cependant, la copropriété reste marquée par des problèmes d'incivilités, voire de présomptions de pratiques délictueuses (marchands de sommeil, trafics, prostitution, détériorations, etc.) qui nuisent à la qualité de vie et au changement d'image amorcé grâce aux travaux.

La copropriété a besoin d'être soutenue dans sa lutte contre les incivilités et la délinquance. Cela passe également par la restauration de liens sociaux entre les habitants.

Au titre du fonctionnement :

La copropriété a connu une longue période d'instabilité du fait de la défaillance du précédent syndic, puis le passage par une administration provisoire qui a abouti à l'élection du syndic actuel depuis 2012. Aujourd'hui, ce syndic historique est contesté par une partie des copropriétaires qui lui reproche son manque de communication et sa mauvaise organisation.

Trois conseils syndicaux se sont également succédés sur la durée du plan de sauvegarde, créant une discontinuité dans son organisation et son fonctionnement, mais également dans la compréhension de l'historique et des enjeux de la copropriété.

Ces difficultés sont liées à la taille réduite du conseil syndical et à sa faible représentativité, révélateurs d'un manque d'implication des copropriétaires dans l'administration et la gestion de leur copropriété.

Sur les dernières années du plan de sauvegarde, les tensions exacerbées entre le conseil syndical et le syndic, et à l'intérieur du conseil syndical, ont porté préjudice au bon fonctionnement de la copropriété et à sa capacité à se mobiliser pour identifier les priorités et les actions nécessaires pour sa bonne marche.

Cependant, la dernière assemblée générale laisse entrevoir une possible évolution du fait d'une mobilisation exceptionnelle pour la copropriété (autour de 50 %), l'arrivée de nouveaux membres au sein du conseil syndical et une part croissante de copropriétaires attentifs, conscients et soucieux de l'avenir de leur résidence.

Le retour à l'autonomie de la copropriété passe par une mobilisation croissante des copropriétaires, un renforcement en nombre et en compétence du conseil syndical et un apaisement des relations entre les différents acteurs.

Au regard de ce bilan qui lui a été présenté, les membres de la commission de plan de sauvegarde réunis le 27 juin 2022 ont estimé qu'une poursuite de l'accompagnement de la copropriété est nécessaire pour pérenniser les investissements public et privés importants réalisés et préserver les acquis du redressement enclenché.

A cet effet, la commission a émis un avis favorable à la mise en œuvre d'un POPAC visant à assurer la transition entre la fin du plan de sauvegarde et le retour à l'autonomie.

Article 1er - Dénomination

Orléans Métropole décide de réaliser, avec le soutien de l'Anah, le programme opérationnel de prévention et d'accompagnement de la copropriété (POPAC) de la Prairie.

Article 2 - Périmètre et champs d'intervention

Le périmètre d'intervention du programme opérationnel est l'ensemble de la copropriété de la Prairie située sur la commune de Saint-Jean de la Ruelle (Parcelles cadastrales : AX 185, AX 184)

La résidence est composée de 12 ensembles de bâtiments représentant 300 logements au total (dont un local commercial).

Adresses	Types de bien
8 chemin de Chaingy	locaux commerciaux et logements
2, 4 et 6 rue de la Prairie	1 immeuble
3, 5, 7 et 9 rue de la Prairie	1 immeuble
11, 13 et 13bis rue de la Prairie	1 immeuble
8, 10, 12 et 14 rue de la Prairie	1 immeuble
15, 17, 19 et 21 rue de la Prairie	1 immeuble
23 et 25 rue de la Prairie	1 immeuble
16, 18, 20 et 22 rue de la Prairie	1 immeuble
24 rue de la Prairie	1 immeuble
27, 29, 31 et 33 rue de la Prairie	1 immeuble
35 et 37 rue de la Prairie	1 immeuble

Article 3 – Enjeux et objectifs généraux du programme opérationnel

Les enjeux du programme sont les suivants :

- préservation des acquis du redressement et de la requalification afin d'éviter une nouvelle dévalorisation de la copropriété,
- retour à l'autonomie de la copropriété dans les meilleures conditions.

A cet effet, il vise à répondre aux objectifs suivants :

- Poursuivre le redressement financier de la copropriété,
- Stabiliser la gouvernance de la copropriété,
- Valoriser l'image de la copropriété et améliorer la qualité de vie,
- Accompagner la finalisation du programme de rénovation.

Article 4 - Volets d'actions

Afin d'atteindre les objectifs fixés, le programme fixe le plan d'actions suivant :

4.1 Gouvernance et fonctionnement

Le manque d'implication d'une majorité de propriétaires, les difficultés d'organisation du conseil syndical et les tensions existantes dans la copropriété constituent aujourd'hui un frein important à un retour à l'autonomie.

La priorité du programme sera de consolider la gouvernance de la copropriété.

A cet effet, les actions suivantes seront mises en œuvre :

- Poursuivre l'accompagnement et la formation du Conseil Syndical, et de l'ensemble des copropriétaires sur le régime de la copropriété, les enjeux, la répartition des rôles, etc.
- Restaurer un mode de fonctionnement efficace et pérenne du Conseil Syndical reposant sur :
 - le dialogue et la transparence, en favorisant entre autre les échanges entre copropriétaires et copropriétés,

- une organisation rigoureuse, adaptée aux capacités de mobilisation de ses membres, sur la base d'une définition des rôles au sein du Conseil Syndical et des priorités de la copropriété,
- des outils de travail collaboratifs.
- Reposer les bases d'un cadre de fonctionnement entre le conseil syndical et le syndic pour rétablir un climat de travail et de confiance :
 - définition des engagements réciproques dans l'organisation des échanges,
 - réunions régulières de travail,
 - suivi régulier du contrat du syndic.
- Mobiliser les copropriétaires (mais également les locataires) au-delà du Conseil Syndical pour agir dans l'intérêt de la copropriété, par exemple au travers de commissions thématiques ou d'évènements ouverts à tous.
- Achever le corpus de décisions (et règlements) visant à stabiliser la gestion et réduire les risques de contentieux,
- Maintenir une vigilance des pouvoirs publics sur ces problématiques de fonctionnement si une intervention doit être envisagée en dernier recours pour protéger les acquis du plan de sauvegarde.

4.2 Financier et juridique

La situation financière de la copropriété reste très fragile. Les situations d'impayés qui demeurent à l'issue du plan de sauvegarde sont lourdes et anciennes et font l'objet de procédures longues, avec un risque important de créance irrécouvrable. De plus, l'engagement de nouvelles dépenses de travaux risque également de fragiliser des copropriétaires qui avaient jusqu'à présent réussi à se maintenir.

- Poursuivre les procédures et engager les moyens permettant de recouvrer le maximum d'impayés pour parvenir au redressement de la copropriété. (Aide à la gestion et aide juridictionnelle),
- Prévenir l'apparition de nouvelles dettes par un accompagnement social des copropriétaires et un travail fin de recherche de financement pour équilibrer les plans de financement individuels des travaux,
- Rembourser la trésorerie travaux avancée par les bailleurs sociaux (900 K €),
- Poursuivre le travail de réduction des charges afin d'offrir une traduction budgétaire des efforts réalisés par les copropriétaires.

4.3 Patrimonial et immobilier

Le plan patrimonial du plan de sauvegarde a favorisé une requalification visible du patrimoine de la copropriété. Cette intervention a également permis d'améliorer la performance énergétique des bâtiments, et donc la consommation énergétique.

Ces travaux ont mobilisé une ingénierie financière complexe et complète, faisant intervenir de nombreux partenaires publics et privés.

Il reste cependant des points techniques à traiter dans les bâtiments (colonnes, sécurisation des caves, etc.) et une vigilance à appliquer afin de préserver les investissements réalisés et assurer la revalorisation de la copropriété.

- Achever le programme de rénovation par la réalisation de travaux supplémentaires votés lors de l'assemblée générale du 14 juin 2022 :
 - Proposer les solutions de financement complémentaires adaptées aux situations des copropriétaires (prêts relais, prêts travaux, aides individuelles, ...),
 - Suivre l'organisation et le déroulement du chantier,
 - Suivre la validité des subventions et gérer les demandes de soldes et d'acomptes.
- Valoriser les travaux : communiquer autour du caractère innovant du projet, de la qualité de vie, et de la performance des logements après travaux (Label HPE),
- Planifier les reventes des logements des bailleurs sociaux pour éviter une saturation du marché,
- Poursuivre la veille et le suivi des mutations.

4.4 Social et qualité de vie

La copropriété de la Prairie était marquée par une paupérisation de ses habitants, ainsi que d'un fort communautarisme. Le plan de sauvegarde a dès son origine visé la prévention et la correction des effets de la paupérisation de la population de la résidence, et de tout communautarisme.

Le Plan de Sauvegarde a permis la mise en place d'accompagnement individualisé des résidents en difficulté, en lien avec les acteurs sociaux du territoire (CCAS, CAF, département, etc.).

Les situations les plus problématiques de propriétaires occupants ont pu trouver une issue grâce au portage provisoire.

Cependant, les travaux complémentaires récemment votés risquent de fragiliser davantage certains copropriétaires qui connaissent déjà des difficultés.

Par ailleurs, les incivilités et mauvais usages des parties communes persistent et sont sources de tension sur la résidence.

Enfin, il existe des présomptions de pratiques frauduleuses diverses : marchands de sommeil, vente de substances illicites, prostitution, etc.

Le plan de sauvegarde n'a pas permis de rétablir des conditions sereines de cohabitation et d'entraide entre les habitants.

La restauration d'une qualité de vie sur la copropriété constitue un vecteur clé dans le changement d'image engagé grâce aux travaux.

- Poursuivre l'accompagnement des copropriétaires les plus fragiles,
- Orienter les interventions d'accompagnement social en direction des résidents (locataires),
- Mettre en œuvre des actions de Gestion urbaine de proximité (GUP) en collaboration avec la Métropole et la Ville,
- Organiser des événements (fête de la copropriété, etc.), construire des outils (lettre d'information, etc.) favorisant l'échange entre les résidents, l'appropriation de leur cadre de vie et leur implication dans son évolution,
- Repérer et traiter les situations d'habitat indigne et de mal-logement (marchands de sommeil), en lien avec les services compétents (CAF, Commune, ARS, etc.),
- Assurer la promotion du programme de rénovation et des qualités environnementales de la résidence, pour attirer des futurs acquéreurs ayant des profils diversifiés.

Article 5 - Financement du programme

- Le coût estimatif de mise en œuvre du POPAC

Le coût estimatif prévisionnel de mise en œuvre du POPAC s'élève à XXX XXX euros HT, soit XXX XXX euros TTC.

	Année 2022/23	Année 2023/24	Année 2024/25	Total sur 3 ans
Coût des prestations (HT)	103 592,50 €	109 844,17 €	84 180 €	324 616,67 €
Coût total des prestations TTC)	156 711,00 €	131 813,00 €	101 016,00 €	389 540,00 €

Le financement prévisionnel par les partenaires et Orléans Métropole est le suivant :

	Année 2022/23	Année 2023/24	Année 2024/25	Total sur 3 ans
Financement ANAH prévisionnel (HT)	24 046,25 €	24 005,42 €	22 923,34 €	70 975,01 €

Orléans Métropole (TTC)				
Suivi animation	34 855,50 €	32 406,50 €	27 508,01 €	
Communication	2 000,00 €	2 000,00 €	1 000,00 €	
Gestion Urbaine de proximité	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	

- Financement de l'ANAH

L'Anah s'engage à financer la mission de suivi animation du programme au taux de 50 %, dans la limite d'un plafond annuel des dépenses subventionnables de 100 000 € HT chaque année, dans la limite de 3 ans Ces conditions sont susceptibles de modifications, en fonction des évolutions de la réglementation de l'Anah.

L'Anah peut ponctuellement accorder des aides complémentaires au syndicat des copropriétés : aide au redressement de la gestion, aide à la réalisation d'études et d'expertises complémentaires, à caractère technique, juridique ou financier, lorsqu'elles sont nécessaires à la définition d'une stratégie de redressement.

	Année 2022/23	Année 2023/24	Année 2024/25	Total sur 3 ans
Aide à la gestion	80 000,00 €	60 000,00 €	40 000 €	180 000 €

-

Article 6 - Engagements spécifiques du maître d'ouvrage : données, exploitations et bilans à transmettre

Le maître d'ouvrage s'engage, pour toute la durée du programme opérationnel :

- A transmettre un bilan annuel comprenant un récapitulatif des actions menées, une analyse des résultats atteints par rapport aux objectifs fixés (avec quelques indicateurs chiffrés permettant de mesurer l'évolution de la situation suite aux actions préventives menées) et l'identification des éventuels points de blocage.

Ce bilan doit être accompagné des données fixées à l'annexe n°4 de l'instruction du 7 mars 2016 (socle minimal pour toutes les copropriétés, complété par les données complémentaires pour les copropriétés ayant fait l'objet d'un diagnostic multicritères, celles bénéficiant des actions d'aide à la résolution des premières difficultés et pour les copropriétés bénéficiant d'un accompagnement au titre de la sortie d'un dispositif curatif) ;

- A communiquer les exploitations et publications réalisées (en adressant copie au pôle national d'expertise sur les copropriétés de l'Anah : pole-coproprietes@anah.gouv.fr), et à faire état de son soutien financier à l'occasion de toute diffusion ou valorisation externe des données ou des actions conduites.

Article 7 - Conduite de l'opération

L'opération est pilotée par le maître d'ouvrage dans les conditions ci-après :

Pilotage de l'opération :

La Métropole désigne en début d'opération un chef de projet qui sera chargé :

- des rapports entre l'équipe opérationnelle et les services de la Ville et de la Métropole,
- de la coordination des différents acteurs

- de vérifier l'efficacité des démarches
- du suivi et du contrôle de la mission de l'équipe opérationnelle.

Comité Technique (COTECH)

Il réunit les représentants des services de la Métropole, de l'Anah, France Loire, le coordonnateur et le prestataire du suivi animation. C'est l'organe de suivi et de coordination opérationnelle des actions et du partenariat.

Ce Comité se réunit au moins une fois par trimestre afin de faire un point sur la conduite opérationnelle du POPAC et identifier tant les avancées que les blocages éventuels afin de définir, de façon concertée et coordonnée, les actions permettant d'y remédier. Si nécessaire et en fonction des difficultés éventuelles, le comité technique peut être suivi et complété par des réunions spécifiques avec les acteurs impliqués (Syndic, conseil syndical, copropriétaires, bailleurs sociaux...).

En fonction de l'ordre du jour, la Métropole pourra élargir la liste des personnes invitées à participer au COTECH, notamment aux différents financeurs mobilisés (CDC, Action Logement, etc.) ou autres partenaires concernés (ADIL).

Comité de pilotage (COPIL)

Le comité de pilotage sera constitué dans la continuité de la commission de plan de sauvegarde. Placé sous la présidence du vice-président de la Métropole en charge de la politique de l'habitat, il a pour objectif d'évaluer la mise en œuvre du POPAC et de proposer des orientations relatives à son avancement et aux éventuelles évolutions à apporter.

Il se réunira à minima 1 fois par an.

Equipe opérationnelle :

Les missions opérationnelles sont assurées par une équipe d'ingénierie pluridisciplinaire.

Ce prestataire est désigné dans le cadre d'un marché public notifié en date du 14 décembre 2020, dans le cadre de l'affermissement de la tranche optionnelle n° 2.

Les compétences requises dans le cadre de la consultation étaient les suivantes :

- techniques (bâtiment)
- juridiques (droit des copropriétés, procédures, etc.) et financières (ingénierie financière)
- sociale (suivi et accompagnement des ménages, etc.)
- conduite de projet (travail partenarial, gestion des budgets et des calendriers).

L'APIC a été retenu au terme de la consultation.

Il mettra à disposition une équipe pluridisciplinaire permettant de répondre à l'ensemble des enjeux des copropriétés et désignera un chef de projet comme interlocuteur privilégié de la maîtrise d'ouvrage, en charge de la coordination des différents intervenants.

Cet opérateur pourra s'adjoindre les services d'un autre prestataire disposant de compétences complémentaires, notamment en matière d'animation et de communication.

Le cadre de la mise en œuvre du Programme Opérationnels de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés s'articulera autour des points suivants :

Appui à la maîtrise d'ouvrage, au coordonnateur et aux partenaires dans la conduite de l'opération :

- Préparation et animation des instances de suivi du plan de sauvegarde (comités techniques et comités de pilotage) ;
- Information régulière et conseil à la maîtrise d'ouvrage et aux partenaires, sur le déroulement des actions, les points de blocage, l'évolution de la situation pour chaque copropriété, les propositions stratégiques et méthodologiques ;
- Analyse et production d'indicateurs de résultats relatifs au suivi de l'opération et production de bilans annuels.

Accompagner le syndic et le conseil syndical pour finaliser le programme de travaux supplémentaires engagé :

- Suivre les travaux, participer aux réunions et opérations de réception des travaux,
- Suivre la trésorerie de la copropriété, le contrôle des comptes travaux du syndic, le contrôle de l'enregistrement comptable des subventions, l'apurement et la clôture des comptes travaux,
- Demander la mise en paiement des subventions engagées pendant le plan de sauvegarde,

- Assurer le suivi et la validation des factures jusqu'à la clôture des dossiers de préfinancement.

Appuyer et conseiller les acteurs de la copropriété dans leur retour à un fonctionnement normal, autonome et durable de la copropriété. Répondre aux demandes d'appui ou de conseil du Conseil Syndical pour :

- La réalisation de ses missions, et notamment la préparation des assemblées générales, l'analyse et la renégociation des contrats en cours (syndic, fournisseurs, prestataires), la mise à jour de son règlement, etc. ;
- La mobilisation des copropriétaires en vue de leur participation aux assemblées générales et à la vie de la copropriété en général,
- Le recours aux acteurs et procédures de droit commun.

Achever le redressement financier et la sécurisation juridique de la copropriété :

- Veiller à la poursuite des commissions impayées et procédures, en présence du syndic, du conseil syndical et des avocats,
- Conseiller le conseil syndical dans ses choix en matière de lutte contre les impayés, de recouvrements des impayés de charge,
- Organiser l'information et l'orientation des copropriétaires rencontrant des difficultés vers les acteurs sociaux du territoire.

Contribuer à valoriser l'image de la copropriété et son positionnement dans le marché immobilier :

- Participer à la mise en œuvre du plan de communication en lien avec les services communication de la métropole et de la Ville,
- Poursuivre l'observation de l'évolution des prix de vente sur la copropriété,
- Accompagner les bailleurs sociaux et l'organisme de portage provisoire dans la mise en œuvre de la stratégie de commercialisation et revente des logements visant à relever les valeurs immobilières sur la copropriété.

Poursuivre les actions permettant une réappropriation de la copropriété par ses habitants et lutter contre les incivilités

- Poursuivre la mobilisation de groupes de travail thématiques pour répondre aux problématiques de la copropriété en terme de gestion des encombrants, de relations de voisinage, d'usage des parties communes, de bon usage des logements après rénovation, etc. en s'appuyant sur les référents désignés par les bailleurs sociaux,
- Mener des actions de communication, d'animation et de sensibilisation sur les problématiques d'incivilités : encombrants, dégradations, utilisation des caves et parties communes en général, etc.

Article 8 – Communication

Le maître d'ouvrage du programme, les autres signataires éventuels et l'équipe d'ingénierie s'engagent à mettre en œuvre les actions d'information et de communication présentées ci-dessous.

Il est impératif de porter le nom et le logo de l'Agence nationale de l'habitat sur l'ensemble des documents et ce dans le respect de sa charte graphique. Ceci implique les supports d'information de type : dépliants, plaquettes, vitrophanies, site internet ou communication presse portant sur le programme.

Le logo de l'Anah en quadrichromie et la mention du site anah.fr devront apparaître sur l'ensemble des supports écrits et « on line » dédiés à informer sur le programme au même niveau que les autres financeurs : articles presse municipale, ou presse quotidienne régionale, affichage, site internet, exposition, filmographie, vitrophanie.

Les réunions et les documents de communication devront avoir été préparés en collaboration avec le service instructeur des aides de l'Anah et le cas échéant les services du délégataire des aides à la pierre.

Par ailleurs, dans le cadre de sa mission d'information et de communication, l'Anah peut être amenée à solliciter l'opérateur en vue de réaliser des reportages journalistiques, photographiques ou filmographiques destinés à nourrir ses publications et sites internet. L'équipe d'ingénierie apportera son concours à ces réalisations pour la mise en valeur du programme.

Afin de faciliter les échanges, l'ensemble des outils de communications (logos et règles d'usage) sont à disposition sur l'extranet de l'Agence (via le service instructeur des aides).

Article 9 – Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une période de trois ans, à compter de sa date de signature.

Article 10 – Révision et/ou résiliation de la convention

Si l'évolution du contexte budgétaire, de la politique en matière d'habitat, et/ou de l'opération (analyse des indicateurs de résultat et des consommations de crédits) le nécessite, des ajustements pourront être réalisés annuellement, par voie d'avenant.

Toute modification des conditions et des modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant.

La présente convention pourra être résiliée, par le maître d'ouvrage ou l'Anah, de manière unilatérale et anticipée, à l'expiration d'un délai de 6 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception à l'ensemble des autres parties. La lettre détaillera les motifs de cette résiliation. L'exercice de la faculté de résiliation ne dispense pas les parties de remplir les obligations contractées jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation.

Article 11 - Transmission de la convention

La convention de programme signée et ses annexes sont transmises aux différents signataires, ainsi qu'au délégué de l'agence dans la région et au délégué de l'agence dans le département.

Fait à Orléans, le

Pour Orléans métropole
et par délégation,

Pour l'Anah,
Par délégation de compétence

Pour la commune de saint Jean de la Ruelle,
Le Maire

Annexes éventuelles

Périmètre (liste/carte)

Calendrier prévisionnel



VILLE DE SAINT JEAN DE LA RUELLE

Direction Générale des Services
Pôle Assemblées et Affaires Juridiques

ANNEXE N°5

Convention d'utilisation de l'abattement de TFPB

**dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville
des Chaises et des Trois Fontaines
de la commune de Saint-Jean de la Ruelle**

Avenant n°2

- d'une part, **VALLOIRE HABITAT**, représenté par Monsieur Vincent HENNERON, son directeur général, ci-après dénommé l'organisme Hlm,

- d'autre part, **ORLEANS METROPOLE**, représentée par Monsieur Serge GROUARD, son président, ci-après dénommée l'EPCI,

- d'autre part, la **commune de SAINT-JEAN DE LA RUELLE**, représentée par Monsieur Christophe CHAILLOU, son maire, ci-après dénommée la Commune,

- d'autre part, Régine ENGSTRÖM, préfète du **département du Loiret**.

Les parties conviennent de proroger la durée de la convention d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties de VALLOIRE HABITAT jusqu'à fin 2023. De plus, elles valident le fait que sa durée est alignée à celle du contrat de Ville signée le 17/12/2015, par tacite reconduction.

Le présent avenant complète le Titre III, article 2 de la convention initiale.

Le tableau identifiant le patrimoine concerné par l'abattement TFPB est à l'identique de l'avenant n°1.

Le bilan des actions menées sera adressé à l'ensemble des signataires du Contrat de Ville, ainsi qu'au Conseil Citoyen de chaque quartier.

Les autres clauses de la convention restent inchangées.

Orléans, le 4 juillet 2022
en 4 exemplaires.

Le Président
ORLEANS METROPOLE

Serge GROUARD

Le Maire,
SAINT-JEAN DE LA RUELLE

Christophe CHAILLOU

La Préfète du Loiret,

Régine ENGSTRÖM

Le Directeur Général,
VALLOIRE HABITAT

Vincent HENNERON


Valloire Habitat
24 rue ... - C 451717
45000 ORLÉANS - CEDEX 1
S.A. au capital de ... RCS ORLÉANS

**Avenant 3 à la convention d'utilisation de l'abattement de TFPB
sur le quartier prioritaire de la Politique de la Ville des Trois Fontaines
de la Ville de Saint Jean de la Ruelle**

- d'une part, Les résidences de l'Orléanais, représenté par Monsieur Philippe PARNET, Directeur Général, ci-après dénommé l'organisme HLM,
- d'autre part, Orléans Métropole, représentée par Monsieur Serge GROUARD, son Président, ci-après dénommée l'EPCI,
- d'autre part, Saint Jean de la Ruelle, représentée par Monsieur Christophe CHAILLOU, son Maire, ci-après dénommée la Commune,
- d'autre part, Madame Régine ENGSTRÖM, Préfète du Loiret.

Les parties conviennent de proroger la durée de la convention d'utilisation de l'abattement de la Taxe foncière sur les Propriétés Bâties des Résidences de l'Orléanais jusqu'au 31/12/2023, afin de couvrir la période du Contrat de ville d'Orléans Métropole, comme prévu par l'article 181 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019.

Le présent avenant modifie les articles 1 et 2 du titre III de la convention initiale.

IV. Programme d'actions faisant l'objet de l'abattement TFPB :

1. Priorités d'intervention :

Au regard des fonctionnements et dysfonctionnements identifiés, et en lien avec les objectifs et les thématiques de la démarche de Gestion Urbaine de Proximité à venir, la collectivité compétente en partenariat avec les bailleurs du quartier et les services de l'État définissent les priorités à traiter pour **l'année à venir (2023)**.

- **Priorité 1 :** **Assurer un sur-entretien des parties communes** pour maintenir un état de propreté indispensable à la propagation d'une image attractive du patrimoine
- **Priorité 2 :** **Petits travaux d'amélioration** visant à améliorer le service rendu dans les immeubles (caves, auvents et parties communes, espaces extérieurs)
- **Priorité 3 :** **Vivre ensemble, animation, lien social :** dans une dynamique de soutien aux initiatives locales, et de respect du cadre de vie notamment par la mise en place de chantier éducatif ou chantier habitant (actions de plantations en pied d'immeuble notamment)

2. Identification du patrimoine dans le quartier :

Les résidences de l'Orléanais s'engagent auprès du représentant de l'EPCI, de la Commune et de l'État à mettre en œuvre sur le quartier des Trois Fontaines des actions pour améliorer les conditions de vie des habitants. Ces actions devront s'inscrire dans la démarche de Gestion Urbaine de Proximité, dès que cette démarche sera mise en place.

L'État accorde à l'organisme signataire, conformément à l'article 181 de la loi de Finances 2019, un abattement de 30 % du montant de la TFPB pour l'année 2023, pour les logements décrits ci-dessous :

Programmes	Adresses	Nombre total de logements	Nombre de logements bénéficiant de l'abattement de la TFPB	Estimation du montant de l'abattement de 30 %
Les Salmoneries	2 à 22 Rue St Exupéry 10,12,14 rue Jean Mermoz 1 à 15 rue Georges Guynemer 13 rue Françoise Giroud	224	224	73 086 €
Pincevent	1,2,3,4,5,6 Impasse Pincevent 100,102,104,106 rue Henri Pavard	100	100	
La Prairie	5,9,13,16,17,18,19 rue de la Prairie	9	6	
Résidence du Square	10 ,12 14 Françoise Giroud 22 , 24,26 et 28 rue Léon Blum 1,3,5 rue Léon Blum 2,4,6,8,10,12,14 rue Georges Guynemer	17	0	0

Le bilan annuel des actions menées et les actions prévisionnelles de l'année suivante seront adressés à l'ensemble des signataires du Contrat de ville d'Orléans Métropole, ainsi qu'au Conseil Citoyen des Trois Fontaines, s'il venait à se constituer.

Les autres clauses de la convention restent inchangées.

Saint Jean de la Ruelle, le

Le Président
d'Orléans Métropole

Serge GROUARD

Le Maire
de Saint Jean de la Ruelle

Christophe CHAILLOU

Le Préfète du Loiret

Régine ENGSTRÖM

Le Directeur Général

Les résidences de l'Orléanais

Philippe PARNET



VILLE DE SAINT JEAN DE LA RUELLE

Direction Générale des Services
Pôle Assemblées et Affaires Juridiques

ANNEXE N°6

MODE D'EMPLOI D'UN INVENTAIRE DE BIODIVERSITE COMMUNALE (IBC)

Pourquoi un IBC ?

L'IBC est un des **outils clés de sensibilisation** à la biodiversité et d'aide à la décision pour la commune.

Grâce à un IBC, les élus et les habitants d'une commune connaissent **le patrimoine naturel** présent sur leur territoire et sont sensibilisés à sa préservation.

Les IBC sont aussi une déclinaison à l'échelle locale de la **Trame Verte et Bleue** : en identifiant ses sites à enjeux grâce à l'IBC, la commune peut les prendre en compte dans ses documents d'urbanisme et ses projets d'aménagements.

Objectifs

- **Améliorer la connaissance** de la biodiversité locale par des inventaires, alimenter l'Observatoire Biodiversité
- **Sensibiliser et mobiliser les élus et les citoyens** pour conserver ou restaurer la richesse naturelle du territoire communal,
- Intégrer les informations recueillies et des préconisations documentées au sein des documents d'urbanisme des communes en cours de réalisation ou de mise à jour, pour une **meilleure mise en œuvre des déclinaisons de la Trame verte et bleue**.

Cibles

L'équipe municipale, les services de la commune, les habitants, les associations, les scolaires, les entreprises...

Quand ?

L'engagement d'Orléans Métropole sera planifié sur plusieurs années pour la réalisation de ces IBC, étant entendu qu'elle dispose d'un budget de 150k€ en 2021 pour initier cet accompagnement concret correspondant à la réalisation de cinq IBC.



LES DIFFERENTES PHASES D'UN IBC

1

- Inventaire sur une année et cartographie de la faune, de la flore et des habitats, des points noirs et des zones d'intérêts ou à enjeux de la commune

2

- Préconisations pour la mise en œuvre d'actions favorisant la biodiversité : des fiches actions pour que la commune oriente l'entretien et l'aménagement des zones d'intérêts

3

- **La mise en œuvre d'actions de sensibilisation auprès des élus et habitants**
- La mise en place d'un comité de pilotage : élus chargés de l'environnement et élus chargés de l'aménagement du territoire, service urbanisme, service espaces verts...,
- Des animations grand public de découverte de la faune et de la flore,
- Une restitution orale des inventaires réalisés auprès des élus, services, habitants...



VILLE DE SAINT JEAN DE LA RUELLE

Direction Générale des Services
Pôle Assemblées et Affaires Juridiques

ANNEXE N°7

**CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS
RELATIVE AUX TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA RUE DU PETIT CHASSEUR
A SAINT JEAN DE LA RUELLE**

PASSEE ENTRE :

La métropole Orléans Métropole, représentée par M. Alain TOUCHARD, Vice-Président, en exécution d'une délibération du Conseil métropolitain en date du 12 juillet 2022, dont Monsieur le Préfet de la région Centre, préfet du Loiret, a accusé réception le 20 juillet 2022, ci-après désignée « la métropole »

D'UNE PART,

ET :

La commune de Saint Jean de la Ruelle - représentée par M. Christophe CHAILLOU, son maire, en exécution d'une délibération du conseil municipal en date du, dont Monsieur le Préfet de la région Centre, préfet du Loiret, a accusé réception le.....,

D'AUTRE PART.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule :

Le programme de requalification des voies d'Orléans Métropole, établi sur la base des propositions de la commune de Saint Jean de la Ruelle prévoit la réfection de la **rue du PETIT CHASSEUR**, entre la rue Gambetta et la Venelle Gambetta.

En plus des travaux de voirie, d'éclairage public et d'espaces verts, il est prévu l'enfouissement des réseaux.

En application de l'article L.5217-7-1 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), les dispositions de l'article L.5215-26 dudit code s'appliquent aux métropoles et précisent que « Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté d'agglomération et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et du conseil municipal concerné. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours. ».

Sur le fondement des dispositions légales précitées, la commune de Saint-Jean de la Ruelle propose de verser à Orléans Métropole un fonds de concours en vue de la réalisation des travaux de réfection des voiries, étant précisé que la voirie constitue un « équipement » au sens des dispositions de l'article L.5215-26 du C.G.C.T.

Sur le plan formel, le versement de fonds de concours doit faire l'objet, conformément aux dispositions de l'article L.5215-26 du C.G.C.T., d'accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil de la métropole et du conseil municipal concerné.

L'octroi du fonds de concours par la commune de Saint-Jean de la Ruelle au profit de la métropole pour l'opération de requalification de la **rue du PETIT CHASSEUR** fait l'objet de la présente convention.

Article 1^{er} - OBJET

La présente convention a pour objet de fixer les conditions d'attribution de fonds de concours versés par la commune de Saint-Jean de la Ruelle au bénéfice d'Orléans Métropole pour les travaux de requalification de la **rue du PETIT CHASSEUR**, entre la rue Gambetta et la Venelle Gambetta, et de formaliser les engagements réciproques des parties contractantes.

Article 2 – DESTINATION DES FONDS DE CONCOURS

Les présents fonds de concours sont destinés à participer au financement des dépenses réalisées par la Métropole dans le cadre de travaux effectués sous maîtrise d'ouvrage métropolitaine **rue du PETIT CHASSEUR**, entre la rue Gambetta et la Venelle Gambetta.

Les travaux portent :

- La voirie et les trottoirs.
- L'éclairage public.
- L'enfouissement des réseaux électriques et de télécommunications.

Article 3 – MONTANT DES FONDS DE CONCOURS

Le coût des travaux est estimé à 293 750.00 € HT, soit 352 500 € TTC.

Pour la commune de Saint-Jean de la Ruelle, le montant total du fonds de concours objet de la présente convention **est fixé au maximum à 95 000.00 € HT, soit 114 000.00 € TTC représentant 32.35 %** du montant des travaux. Ce montant n'excède pas la part de financement propre, hors subvention, assurée par le maître d'ouvrage.

Ces montants cumulés n'excèdent pas la part de financement propre, hors subvention, assurée par le maître d'ouvrage.

Article 4 – MODALITES DE VERSEMENT DU FONDS DE CONCOURS

Le fonds de concours sera versé en une fois à la métropole après l'achèvement des travaux sur présentation d'un état détaillé des paiements visé par le comptable public et présentant les dates de paiement, la nature des dépenses et le nom du fournisseur.

En cas de réalisation partielle de l'opération, la subvention est soldée au prorata des travaux effectivement réalisés, sur présentation des justificatifs prévus dans l'arrêté attributif, avec, le cas échéant reversement éventuel du trop-perçu.

Article 5 – IMPUTATION BUDGETAIRE

Le fonds de concours est imputé en section d'investissement de la commune de Saint-Jean de la Ruelle, allocataire, au compte 204 « Subventions d'équipements versées ».

Il est enregistré au compte 13141 « Subventions exceptionnelles » au budget de la métropole, attributaire.

Article 6 – FONDS DE COMPENSATION POUR LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE

Conformément aux dispositions de l'article L.1615-2 § 5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commune bénéficie, par dérogation, des attributions du FCTVA au titre du montant du fonds de concours.

Le montant du fonds de concours sera déduit des dépenses réelles d'investissement prises en compte pour le calcul de l'attribution du FCTVA à la métropole.

Article 7 – CONTREPARTIES DU FONDS DE CONCOURS

Le bénéficiaire du fonds doit être en mesure de communiquer à ses cocontractants, à tout moment sur toute demande, les justificatifs de son plan de financement.

Il s'engage en outre à faire mention dans tous les documents et supports de toutes natures du soutien de son cocontractant à l'opération concernée.

Article 8 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention s'achèvera à la date du versement effectif du fonds de concours par la commune à la métropole.

Article 9 – LITIGES

Tout litige pouvant survenir dans le cadre de l'exécution de la présente convention relève de la compétence du tribunal administratif d'Orléans, les parties s'engageant à rechercher préalablement une solution amiable.

Fait à Orléans, le

Pour la commune de Saint Jean
de la Ruelle
Le Maire,

Pour Orléans Métropole,
Le Vice-Président,

Christophe CHAILLOU

Alain TOUCHARD

ANNEXE : Tableau de financement

	Montant Total des Travaux	Participation de la Commune	Participation de la Métropole
€ HT	293 750.00	95 000.00	198 750.00
€ TTC	352 500.00	114 000.00	238 500.00



VILLE DE SAINT JEAN DE LA RUELLE

Direction Générale des Services
Pôle Assemblées et Affaires Juridiques

ANNEXE N°8

**CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS
RELATIVE AUX TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA RUE DE LA CIRERIE
A SAINT JEAN DE LA RUELLE**

PASSEE ENTRE :

La métropole Orléans Métropole, représentée par M. Alain TOUCHARD, Vice-Président, en exécution d'une délibération du Conseil métropolitain en date du 12 juillet 2022, dont Monsieur le Préfet de la région Centre, préfet du Loiret, a accusé réception le 20 juillet 2022, ci-après désignée « la métropole »

D'UNE PART,

ET :

La commune de Saint Jean de la Ruelle - représentée par M. Christophe CHAILLOU, son maire, en exécution d'une délibération du conseil municipal en date du, dont Monsieur le Préfet de la région Centre, préfet du Loiret, a accusé réception le.....,

D'AUTRE PART.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule :

Le programme de requalification des voies d'Orléans Métropole, établi sur la base des propositions de la commune de saint Jean de la Ruelle prévoit la requalification de la **rue de la CIRERIE**, entre l'Avenue Pierre Mendès France et le Chemin de Chaingy.

En plus des travaux de voirie, d'éclairage public et d'espaces verts, il est prévu l'enfouissement des réseaux.

En application de l'article L.5217-7-1 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), les dispositions de l'article L.5215-26 dudit code s'appliquent aux métropoles et précisent que « Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté d'agglomération et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et du conseil municipal concerné. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours. ».

Sur le fondement des dispositions légales précitées, la commune de Saint-Jean de la Ruelle propose de verser à Orléans Métropole un fonds de concours en vue de la réalisation des travaux de requalification de la voirie, étant précisé que la voirie constitue un « équipement » au sens des dispositions de l'article L.5215-26 du C.G.C.T.

Sur le plan formel, le versement de fonds de concours doit faire l'objet, conformément aux dispositions de l'article L.5215-26 du C.G.C.T., d'accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil de la métropole et du conseil municipal concerné.

L'octroi du fonds de concours par la commune de Saint-Jean de la Ruelle au profit de la métropole pour l'opération de requalification de la **rue de la CIRERIE** fait l'objet de la présente convention.

Article 1^{er} - OBJET

La présente convention a pour objet de fixer les conditions d'attribution de fonds de concours versés par la commune de Saint-Jean de la Ruelle au bénéfice d'Orléans Métropole pour les travaux de requalification de la **rue de la CIRERIE** entre l'Avenue Pierre Mendès France et le Chemin de Chaingy, et de formaliser les engagements réciproques des parties contractantes.

Article 2 – DESTINATION DU FONDS DE CONCOURS

Le présent fonds de concours est destiné à participer au financement des dépenses réalisées par la Métropole dans le cadre de travaux effectués sous maîtrise d'ouvrage métropolitaine **rue de la CIRERIE** entre l'Avenue Pierre Mendès France et le Chemin de Chaingy.

Les travaux portent :

- La voirie et les trottoirs
- L'éclairage public
- L'enfouissement des réseaux électriques et de télécommunications.

Article 3 – MONTANT DES FONDS DE CONCOURS

Le coût des travaux est estimé à 319 166.66 € HT, soit 383 000.00 € TTC.

Pour la commune de Saint-Jean de la Ruelle, le montant total du fonds de concours objet de la présente convention **est fixé au maximum à 59 166.66 € HT, soit 71 000.00 € TTC représentant 18.54 %** du montant des travaux. Ce montant n'excède pas la part de financement propre, hors subvention, assurée par le maître d'ouvrage.

Ce montant cumulé n'excède pas la part de financement propre, hors subvention, assurée par le maître d'ouvrage.

Article 4 – MODALITES DE VERSEMENT DU FONDS DE CONCOURS

Le fonds de concours sera versé en une fois à la métropole après l'achèvement des travaux sur présentation d'un état détaillé des paiements visé par le comptable public et présentant les dates de paiement, la nature des dépenses et le nom du fournisseur.

En cas de réalisation partielle de l'opération, la subvention est soldée au prorata des travaux effectivement réalisés, sur présentation des justificatifs prévus dans l'arrêté attributif, avec, le cas échéant reversement éventuel du trop-perçu.

Article 5 – IMPUTATION BUDGETAIRE

Le fonds de concours est imputé en section d'investissement de la commune de Saint-Jean de la Ruelle, allocataire, au compte 204 « Subventions d'équipements versées ».

Il est enregistré au compte 13141 « Subventions exceptionnelles » au budget de la métropole, attributaire.

Article 6 – FONDS DE COMPENSATION POUR LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE

Conformément aux dispositions de l'article L.1615-2 § 5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commune bénéficie, par dérogation, des attributions du FCTVA au titre du montant du fonds de concours.

Le montant du fonds de concours sera déduit des dépenses réelles d'investissement prises en compte pour le calcul de l'attribution du FCTVA à la métropole.

Article 7 – CONTREPARTIES DU FONDS DE CONCOURS

Le bénéficiaire du fonds doit être en mesure de communiquer à son cocontractant, à tout moment sur toute demande, les justificatifs de son plan de financement.

Il s'engage en outre à faire mention dans tous les documents et supports de toutes natures du soutien de son cocontractant à l'opération concernée.

Article 8 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention s'achèvera à la date du versement effectif du fonds de concours par la commune à la métropole.

Article 9 – LITIGES

Tout litige pouvant survenir dans le cadre de l'exécution de la présente convention relève de la compétence du tribunal administratif d'Orléans, les parties s'engageant à rechercher préalablement une solution amiable.

Fait à Orléans, le

Pour la commune de Saint Jean
de la Ruelle
Le Maire,

Pour Orléans Métropole,
Le Vice-Président,

Christophe CHAILLOU

Alain TOUCHARD

ANNEXE : Tableau de financement

	Montant Total des Travaux	Participation de la Commune	Participation de la Métropole
€ HT	319 166.66	59 166.66	260 000.00
€ TTC	383 000.00	71 000.00	312 000.00



VILLE DE SAINT JEAN DE LA RUELLE

Direction Générale des Services
Pôle Assemblées et Affaires Juridiques

ANNEXE N°9



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction Générale des Finances Publiques
Direction Régionale des Finances Publiques du
Centre-Val de Loire et du Département du Loiret**

Pôle d'évaluation domaniale
Cité administrative Coligny – BAT P3
131 rue du Faubourg Bannier
CS 54211

téléphone : 02 18 69 53 12
mél. :

drfip45.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Le 30/05/2022

COMMUNE DE
SAINT JEAN DE LA RUELLE

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Johan JOULIA
téléphone : 02 18 69 53 62
courriel : johan.joulia@dgfip.finances.gouv.fr

**Réf. DS: 8642766
Réf. OSE: 2022-45285-39513**

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

Cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers par les **collectivités locales, leurs groupements et leurs établissements publics** : **CGCT, art. L.2241-1, L.3213-2, L.4221-4, L.5211-37 et L.5722-3 et articles R correspondants.**

Désignation du bien :

Terrain

Adresse du bien :

6 Impasse du Cèdre
45140 Saint-Jean-de-la-Ruelle

Département :

Loiret

1 - SERVICE CONSULTANT

COMMUNE DE SAINT JEAN DE LA RUELLE

Affaire suivie par : LONGEVILLE Nicolas

2 - DATE

de consultation : 18/05/2022

de réception : 18/05/2022

de visite : /

de dossier en état : 18/05/2022

3 - OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

A la demande d'un propriétaire riverain, projet de cession de la parcelle cadastrée AN 15p.

4 - DESCRIPTION DU BIEN

Adresse : 6 Impasse du Cèdre 45140 Saint-Jean-de-la-Ruelle

Référence cadastrale : section AN 15p.

Descriptif : parcelle AN 15p, pour une emprise globale de 127 m² environ (répartie en 2 zones), correspondant actuellement à une partie du jardin d'agrément de la propriété bâtie sis 6 impasse du Cèdre, hébergeant un service municipal.

5 – SITUATION JURIDIQUE

Propriétaire : COMMUNE DE SAINT JEAN DE LA RUELLE.

Occupation : libre de toute occupation.

Nature de l'acte : cession amiable.

6 - URBANISME – RÉSEAUX

Zone UE au PLUM d'Orléans Métropole approuvé par délibération du conseil métropolitain du 07/04/2022, opposable à compter du 04/05/2022.

7 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La méthode par comparaison sera retenue. Elle consiste à fixer la valeur vénale ou locative à partir de l'étude objective des mutations de biens similaires ou se rapprochant le plus possible de l'immeuble à évaluer sur le marché immobilier local. Au cas particulier, cette méthode est utilisée car il existe un marché immobilier local avec des biens comparables à celui du bien à évaluer.

Compte tenu du marché local et de la nature du bien à évaluer, il est fixé une valeur vénale de 6350€ soit 50€/m². Les prix s'entendent hors taxes. Cette valeur vénale pourra être affectée, éventuellement, d'une marge d'appréciation de - 10 %.

8 - DURÉE DE VALIDITÉ

La durée de validité de cet avis est fixée à un an.

9 - OBSERVATIONS

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

La présente estimation est réalisée sur la base des éléments en possession du service à la date du présent avis.

Une nouvelle consultation du Pôle d'évaluation domaniale serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus ou si les règles d'urbanisme ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur Régional des Finances publiques et par délégation,
L'évaluateur,



M. Joulia Johan
Inspecteur des Finances Publiques



VILLE DE SAINT JEAN DE LA RUELLE

Direction Générale des Services
Pôle Assemblées et Affaires Juridiques

ANNEXE N°10

2022 – BUDGET PRINCIPAL – PROJET DE DECISION MODIFICATIVE N° 2 - EXERCICE 2022

Le projet de décision modificative s'équilibre comme suit:

FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	BP	DM1	BS	DM2	TOTAL
011 Charges à caractère général	4 757 115,00 €	- 25 000,00 €	425 758,00 €	- 40 620,00 €	5 117 253,00 €
012 Charges de personnel	13 130 000,00 €	- €	350 000,00 €	420 000,00 €	13 900 000,00 €
014 Atténuation de produit	16 500,00 €	- €	- €	- €	16 500,00 €
65 Autres charges de gestion courante	2 289 520,00 €	- €	19 000,00 €	4 975,00 €	2 313 495,00 €
66 Charges financières	178 848,00 €	- €	- €	- €	178 848,00 €
67 Charges exceptionnelles	28 300,00 €	25 000,00 €	25 450,00 €	140 145,00 €	218 895,00 €
023 Virement à la section d'investissement	1 987 403,00 €	- €	54 061,00 €	- €	2 041 464,00 €
Opérations d'ordre	580 000,00 €	- €	258 000,00 €	- 7 749,00 €	830 251,00 €
022 Dépenses imprévues	- €	- €	1 491 732,99 €	- 629 131,00 €	862 601,99 €
TOTAL	22 967 686,00 €	- €	2 624 001,99 €	- 112 380,00 €	25 479 307,99 €

Recettes de fonctionnement

Chapitre	BP	DM1	BS	DM2	TOTAL
013 Atténuations de charges	37 538,00 €	- €	- €	- €	37 538,00 €
70 Produits de services	1 956 219,00 €	- €	240,00 €	- €	1 955 979,00 €
73 Impôts et taxes	17 279 617,00 €	- €	300 782,00 €	80 000,00 €	17 660 399,00 €
74 Dotations subventions participations	3 605 142,00 €	- €	60 224,00 €	30 000,00 €	3 695 366,00 €
75 Autres produits de gestion courante	64 170,00 €	- €	- €	- €	64 170,00 €
77 Produits exceptionnels	25 000,00 €	- €	223 208,00 €	- 222 380,00 €	25 828,00 €
Opérations d'ordre	- €	- €	- €	- €	- €
002 Excédent reporté	- €	- €	2 040 027,99 €	- €	2 040 027,99 €
TOTAL	22 967 686,00 €	- €	2 624 001,99 €	- 112 380,00 €	25 479 307,99 €

INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement

Chapitre	BP	DM1	BS	DM2	TOTAL
0391 Aménagement du centre ville	100 000,00 €	- €	550 000,00 €	- 650 000,00 €	- €
036 Restructuration salle des fêtes	60 000,00 €	- €	62 700,00 €	3 000,00 €	125 700,00 €
0461 Construction structure petite enfance	300 000,00 €	- €	- €	- €	300 000,00 €
0471 Restructuration GS Jean Moulin	100 000,00 €	- €	- €	- €	100 000,00 €
Sous total vote en opérations	560 000,00 €	- €	612 700,00 €	- 647 000,00 €	525 700,00 €
20 Immobilisations incorporelles	74 400,00 €	- €	21 310,00 €	- 4 000,00 €	91 710,00 €
204 Subventions d'équipement versées	1 440 200,00 €	- €	449 000,00 €	- 66 700,00 €	924 500,00 €
21 Immobilisations corporelles	1 731 800,00 €	- 2 500,00 €	155 785,00 €	291 780,00 €	2 176 865,00 €
23 Immobilisations en cours	- €	2 500,00 €	- €	- €	2 500,00 €
Sous total autres dépenses d'équipement	3 246 400,00 €	- €	271 905,00 €	221 080,00 €	3 195 575,00 €
10 Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	- €	- €	- €
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	- €	- €	- €	- €	- €
16 Emprunt et dettes assimilées	5 405 000,00 €	- €	- €	- €	5 405 000,00 €
27 Autres immobilisations financières	5 000,00 €	- €	- €	- €	5 000,00 €
020 Dépenses imprévues	16 267,94 €	- €	224 000,00 €	- €	240 267,94 €
Sous total dépenses financières	5 426 267,94 €	- €	- €	224 000,00 €	5 650 267,94 €
041 Opérations patrimoniales	560 000,00 €	- €	- €	- €	560 000,00 €
Sous total dépenses d'ordre	560 000,00 €	- €	- €	- €	560 000,00 €
001 Résultat d'investissement reporté	- €	- €	1 198 879,76 €	- €	1 198 879,76 €
Report de crédits	- €	- €	2 569 069,39 €	- €	2 569 069,39 €
TOTAL	9 792 667,94 €	- €	4 108 744,15 €	- 201 920,00 €	13 699 492,09 €

Recettes d'investissement

Chapitre	BP	DM1	BS	DM2	TOTAL
13 Subvention d'investissement reçue	420 264,00 €	- €	- €	- €	420 264,00 €
16 Emprunts et dettes assimilées	4 505 000,00 €	- €	- €	- 424 300,00 €	4 080 700,00 €
Sous total recettes d'équipement	4 925 264,00 €	- €	- €	- 424 300,00 €	4 500 964,00 €
10 Dotations, fonds divers et réserves	1 490 000,00 €	- €	- €	- €	1 490 000,00 €
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	- €	- €	2 180 774,20 €	- €	2 180 774,20 €
27 Autres immobilisations financières	5 000,00 €	- €	- €	- €	5 000,00 €
024 Produits des cessions d'immobilisation	245 000,00 €	- €	66 734,00 €	222 380,00 €	534 114,00 €
Sous total recettes financières	1 740 000,00 €	- €	2 247 508,20 €	222 380,00 €	4 209 888,20 €
021 virement de la section de fonctionnem.	1 987 403,94 €	- €	54 061,00 €	- €	2 041 464,94 €
040 Opérations d'ordre de de transfert sect.	580 000,00 €	- €	220 000,00 €	- €	800 000,00 €
041 Opérations patrimoniales	560 000,00 €	- €	- €	- €	560 000,00 €
Sous total recettes d'ordre	3 127 403,94 €	- €	274 061,00 €	- €	3 401 464,94 €
001 Résultat d'investissement reporté	- €	- €	- €	- €	- €
Report de crédits	- €	- €	1 587 174,95 €	- €	1 587 174,95 €
TOTAL	9 792 667,94 €	- €	4 108 744,15 €	- 201 920,00 €	13 699 492,09 €

Cette décision modificative est l'occasion d'ajustements dont voici les éléments saillants :

I) SECTION DE FONCTIONNEMENT

1 – Les dépenses de fonctionnement pour un total de -112 380 € :

Chapitre 011 Charges à caractère général : -40 620 €

- Différents ajustements sont proposés, au regard des prévisions de réalisations jusqu'à la fin de l'année.

Chapitre 012 Charges de personnel : +420 000 €

- Plusieurs mesures réglementaires (revalorisation du point d'indice, revalorisation des grilles de catégorie C, augmentation du SMIC, augmentation des taux de cotisation URSSAF, poursuite du dispositif GIPA et reclassement de la catégorie B) impactent fortement la masse salariale 2022.

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante : +4 975 €

- Ajustement du montant des indemnités des élus également impacté par la revalorisation du point d'indice, et du budget redevance de la police municipale (utilisation des fréquences radios).

Chapitre 67 Charges à caractère exceptionnel : +140 145 €

- Versement d'une aide pour les étudiants stéoruellans (à raison de 120 € par aide) : +30 000 €
- Versement d'une subvention exceptionnelle au SIRCO (+96 952 €), à la Banque Alimentaire du Loiret (+5 000 €), à l'ADIRP 45 (+250€)
- Versement d'une participation au SIVU des lfs dans le cadre des travaux d'agrandissement du cimetière : +7 943 €

2 – Les recettes de fonctionnement pour un total de -112 380 €:

Chapitre 73 impôts et taxes : +80 000 € (ajustement par rapport au réalisé constaté)

- Taxe sur l'électricité : +30 000 €
- Taxe additionnelle aux droits de mutation : +50 000 €

Chapitre 74 Dotations subventions participations : +30 000 €

- Perception d'une subvention de l'Etat pour le fonctionnement de la Maison France Services : +30 000 €

Chapitre 77 Produits exceptionnels : - 222 380 €

- Correction d'inscription budgétaire réalisée par erreur en recette de fonctionnement à l'occasion du budget supplémentaire (pour la vente du 50 rue des Fontaines et diverses cessions au centre commercial des Chaises). Cette somme est réinscrite en recette d'investissement.

2 SECTION D'INVESTISSEMENT

1 – Un ajustement des dépenses d'investissement pour un total de -201 920 € :

Budget voté en opérations : -647 000 €

- Aménagement du centre-ville (opération 0931): -650 000 €. Les travaux débuteront l'année prochaine, et le paiement interviendra en 2023. Les crédits seront donc repropoés au BP 2023.
- Restructuration de la salle polyvalente (opération 036) : +3 000 €, pour l'installation d'une structure d'affichage sur le parvis.

Patrimoine bâti : +135 800 €

- Différents travaux à réaliser sur les bâtiments de la ville nécessitent l'inscription de crédits complémentaires, au sein du Groupe scolaire P. Doumer, de l'église Saint Jean Baptiste, du complexe Sportif Millet et des locaux de la Maison Pour Tous Nord.

Achat de matériel : +94 180 €

- Achat de deux tondeuses autotractées, d'instruments de musique, d'appareillage son et lumière pour l'Unisson, de parasols et de transats pour le Grand Unisson, et de radios pour la police municipale.

Dépenses imprévues : +224 000 € (variable d'ajustement)

2– Les recettes d'investissement pour un total de -201 920 € :

Cessions immobilières : +222 380 €

Emprunt : -424 300 € (sur un montant total inscrit en 2022 de 500 000 €)

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus - MAIRIE DE ST
JEAN DE LA RUELLE (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21450285800019

POSTE COMPTABLE : TRES ORLEANS MUNICIPALE METROPOLE

M. 14

Décision modificative 2 (3)

Voté par nature

BUDGET : BUDGET VILLE - ST JEAN DE LA RUELLE (4)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	Sans Objet
B - Modalités de vote du budget	4

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	5
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	6
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	8
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	10
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	14
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	19
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	21
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	23

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	55
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	59
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	81
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	112
A5 - Etalement des provisions	113
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	114
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	115
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	117
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	118
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	119
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	123

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- avec (2) les programmes d'équipement.
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

V – Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement) ;
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	-112 380,00	-112 380,00

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	-112 380,00	-112 380,00
--	--------------------	--------------------

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	-201 920,00	-201 920,00

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	-201 920,00	-201 920,00
---	--------------------	--------------------

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	-314 300,00	-314 300,00
----------------------------	--------------------	--------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	5 162 873,00	0,00	-40 620,00	-40 620,00	5 122 253,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	13 480 000,00	0,00	420 000,00	420 000,00	13 900 000,00
014	Atténuations de produits	16 500,00	0,00	0,00	0,00	16 500,00
65	Autres charges de gestion courante	2 308 519,50	0,00	4 975,00	4 975,00	2 313 494,50
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		20 967 892,50	0,00	384 355,00	384 355,00	21 352 247,50
66	Charges financières	178 847,56	0,00	0,00	0,00	178 847,56
67	Charges exceptionnelles	73 750,00	0,00	140 145,00	140 145,00	213 895,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	38 000,00		-7 749,00	-7 749,00	30 251,00
022	Dépenses imprévues	1 491 732,99		-629 131,00	-629 131,00	862 601,99
Total des dépenses réelles de fonctionnement		22 750 223,05	0,00	-112 380,00	-112 380,00	22 637 843,05
023	Virement à la section d'investissement (5)	2 041 464,94		0,00	0,00	2 041 464,94
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	800 000,00		0,00	0,00	800 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		2 841 464,94		0,00	0,00	2 841 464,94
TOTAL		25 591 687,99	0,00	-112 380,00	-112 380,00	25 479 307,99

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	25 479 307,99
--	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	37 538,00	0,00	0,00	0,00	37 538,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 955 979,00	0,00	0,00	0,00	1 955 979,00
73	Impôts et taxes	17 580 399,00	0,00	80 000,00	80 000,00	17 660 399,00
74	Dotations et participations	3 665 366,00	0,00	30 000,00	30 000,00	3 695 366,00
75	Autres produits de gestion courante	64 170,00	0,00	0,00	0,00	64 170,00
Total des recettes de gestion courante		23 303 452,00	0,00	110 000,00	110 000,00	23 413 452,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	248 208,00	0,00	-222 380,00	-222 380,00	25 828,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		23 551 660,00	0,00	-112 380,00	-112 380,00	23 439 280,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		23 551 660,00	0,00	-112 380,00	-112 380,00	23 439 280,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	2 040 027,99
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	25 479 307,99
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	2 841 464,94
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.
 (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
 (3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	128 538,80	0,00	-4 000,00	-4 000,00	124 538,80
204	Subventions d'équipement versées	1 466 326,30	0,00	-66 700,00	-66 700,00	1 399 626,30
21	Immobilisations corporelles	3 190 474,65	0,00	291 780,00	291 780,00	3 482 254,65
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
	Total des opérations d'équipement	1 928 424,64	0,00	-647 000,00	-647 000,00	1 281 424,64
	Total des dépenses d'équipement	6 716 264,39	0,00	-425 920,00	-425 920,00	6 290 344,39
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	5 405 000,00	0,00	0,00	0,00	5 405 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
020	Dépenses imprévues	16 267,94	0,00	224 000,00	224 000,00	240 267,94
	Total des dépenses financières	5 426 267,94	0,00	224 000,00	224 000,00	5 650 267,94
45...	Total des opé. pour compte de tiers(8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	12 142 532,33	0,00	-201 920,00	-201 920,00	11 940 612,33
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections (4)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales (4)</i>	560 000,00	0,00	0,00	0,00	560 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	560 000,00	0,00	0,00	0,00	560 000,00
	TOTAL	12 702 532,33	0,00	-201 920,00	-201 920,00	12 500 612,33

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 198 879,76
--	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	13 699 492,09
---	----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 749 606,95	0,00	0,00	0,00	1 749 606,95
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	4 757 832,00	0,00	-424 300,00	-424 300,00	4 333 532,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	6 507 438,95	0,00	-424 300,00	-424 300,00	6 083 138,95
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	1 490 000,00	0,00	0,00	0,00	1 490 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	2 180 774,20	0,00	0,00	0,00	2 180 774,20
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	311 734,00	0,00	222 380,00	222 380,00	534 114,00
	Total des recettes financières	3 992 508,20	0,00	222 380,00	222 380,00	4 214 888,20
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	10 499 947,15	0,00	-201 920,00	-201 920,00	10 298 027,15
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement (4)</i>	2 041 464,94	0,00	0,00	0,00	2 041 464,94
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections (4)</i>	800 000,00	0,00	0,00	0,00	800 000,00

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
041	Opérations patrimoniales (4)	560 000,00		0,00	0,00	560 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		3 401 464,94		0,00	0,00	3 401 464,94
TOTAL		13 901 412,09	0,00	-201 920,00	-201 920,00	13 699 492,09

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	13 699 492,09
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	2 841 464,94
--	---------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	-40 620,00		-40 620,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	420 000,00		420 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	4 975,00		4 975,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	140 145,00	0,00	140 145,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	-7 749,00	0,00	-7 749,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	-629 131,00		-629 131,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		-112 380,00	0,00	-112 380,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	-112 380,00
--	--------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	-647 000,00		-647 000,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	-4 000,00	0,00	-4 000,00
204	Subventions d'équipement versées	-66 700,00	0,00	-66 700,00
21	Immobilisations corporelles (6)	291 780,00	0,00	291 780,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	224 000,00		224 000,00
Dépenses d'investissement – Total		-201 920,00	0,00	-201 920,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	-201 920,00
---	--------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	80 000,00		80 000,00
74	Dotations et participations	30 000,00		30 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	-222 380,00	0,00	-222 380,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		-112 380,00	0,00	-112 380,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	-112 380,00
--	--------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	-424 300,00	0,00	-424 300,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	222 380,00		222 380,00
Recettes d'investissement – Total		-201 920,00	0,00	-201 920,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	-201 920,00
---	--------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	5 162 873,00	-40 620,00	-40 620,00
6041	Achats d'étude (hors terrains à aménager	1 000,00	0,00	0,00
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	1 362 353,00	-21 000,00	-21 000,00
60611	Eau et assainissement	265 000,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	973 600,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	105 000,00	0,00	0,00
60622	Carburants	44 200,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	31 690,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	200,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	102 510,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	257 945,00	24 480,00	24 480,00
60633	Fournitures de voirie	5 500,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	20 000,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	21 730,00	0,00	0,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	58 550,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	83 000,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	105 600,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	277 800,00	-17 800,00	-17 800,00
6132	Locations immobilières	24 980,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	140 800,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	8 980,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	42 000,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	100 000,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	20 000,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	38 000,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	40 200,00	-8 100,00	-8 100,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	60 070,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	198 320,00	200,00	200,00
6161	Multirisques	16 000,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	45 000,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	35 000,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	14 190,00	-400,00	-400,00
6184	Versements à des organismes de formation	76 300,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	32 360,00	-2 000,00	-2 000,00
6226	Honoraires	13 000,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	18 000,00	-5 000,00	-5 000,00
6228	Divers	12 700,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	25 550,00	4 000,00	4 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	7 950,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	31 800,00	0,00	0,00
6237	Publications	27 300,00	0,00	0,00
6238	Divers	54 300,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	102 600,00	0,00	0,00
6256	Missions	5 000,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	9 000,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	25 000,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	51 700,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	3 800,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	17 145,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	67 000,00	-15 000,00	-15 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	27 000,00	0,00	0,00
6284	Redevances pour services rendus	32 000,00	0,00	0,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	2 350,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	3 900,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	16 700,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	1 000,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	200,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	13 480 000,00	420 000,00	420 000,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	43 874,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	579,00	579,00
6331	Versement mobilité	138 040,00	4 695,00	4 695,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	37 584,00	1 258,00	1 258,00
6333	Particip. employeurs format° prof. cont.	1 037,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	139 576,00	4 651,00	4 651,00
64111	Rémunération principale titulaires	6 060 752,00	207 879,00	207 879,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	196 466,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	976 110,00	1 840,00	1 840,00
64131	Rémunérations non tit.	1 915 324,00	79 688,00	79 688,00
64162	Emplois d'avenir	0,00	1 398,00	1 398,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
64168	Autres emplois d'insertion	196 381,00	316,00	316,00
64171	Apprentis - rémunérations	0,00	794,00	794,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 531 328,00	51 953,00	51 953,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	2 021 819,00	58 052,00	58 052,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	69 493,00	3 377,00	3 377,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	29 849,00	893,00	893,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	22 779,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	75 989,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	23 599,00	2 627,00	2 627,00
014	Atténuations de produits	16 500,00	0,00	0,00
7391172	Dégrèvt taxe habitat° sur logements vaca	16 500,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 308 519,50	4 975,00	4 975,00
6512	Droits d'utilisat° informatique nuage	18 400,00	0,00	0,00
6518	Autres	24 580,00	-25,00	-25,00
6531	Indemnités	180 400,00	5 000,00	5 000,00
6532	Frais de mission	2 000,00	0,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	7 600,00	0,00	0,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	13 000,00	0,00	0,00
6535	Formation	10 000,00	0,00	0,00
6536	Frais de représentation du maire	3 000,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	5 000,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	5 000,00	0,00	0,00
65548	Autres contributions	57 000,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	55 000,00	0,00	0,00
657351	Subv. fonct. GFP de rattachement	30 000,00	0,00	0,00
657362	Subv. fonct. CCAS	1 600 000,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	273 539,50	0,00	0,00
658822	Aides	24 000,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		20 967 892,50	384 355,00	384 355,00
66	Charges financières (b)	178 847,56	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	180 000,00	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-1 152,44	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	73 750,00	140 145,00	140 145,00
6714	Bourses et prix	13 000,00	30 000,00	30 000,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	200,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	5 100,00	0,00	0,00
6745	Subv. aux personnes de droit privé	15 450,00	5 250,00	5 250,00
6748	Autres subventions exceptionnelles	30 000,00	104 895,00	104 895,00
678	Autres charges exceptionnelles	10 000,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	38 000,00	-7 749,00	-7 749,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	38 000,00	-7 749,00	-7 749,00
022	Dépenses imprévues (e)	1 491 732,99	-629 131,00	-629 131,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		22 750 223,05	-112 380,00	-112 380,00
023	Virement à la section d'investissement	2 041 464,94	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	800 000,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	800 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		2 841 464,94	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		2 841 464,94	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		25 591 687,99	-112 380,00	-112 380,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	-112 380,00
--	--------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	11 109,23
Montant des ICNE de l'exercice N-1	12 261,67

= Différence ICNE N – ICNE N-1	-1 152,44
--------------------------------	-----------

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (11) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES				A2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	37 538,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	37 538,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 955 979,00	0,00	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	14 000,00	0,00	0,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	1 460,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	86 300,00	0,00	0,00
70631	Redevances services à caractère sportif	158 000,00	0,00	0,00
7066	Redevances services à caractère social	180 000,00	0,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	727 400,00	0,00	0,00
70688	Autres prestations de services	17 000,00	0,00	0,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	42 000,00	0,00	0,00
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	73 000,00	0,00	0,00
70845	Mise à dispo personnel communes du GFP	20 767,00	0,00	0,00
70846	Mise à dispo personnel GFP rattachement	411 144,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	46 273,00	0,00	0,00
70873	Remb. frais par les C.C.A.S.	29 000,00	0,00	0,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	125 200,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	22 235,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	2 200,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	17 580 399,00	80 000,00	80 000,00
73111	Impôts directs locaux	11 100 782,00	0,00	0,00
73211	Attribution de compensation	5 674 617,00	0,00	0,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	180 000,00	0,00	0,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	80 000,00	30 000,00	30 000,00
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	145 000,00	0,00	0,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	400 000,00	50 000,00	50 000,00
74	Dotations et participations	3 665 366,00	30 000,00	30 000,00
7411	Dotation forfaitaire	892 825,00	0,00	0,00
74123	Dotation de solidarité urbaine	1 097 766,00	0,00	0,00
744	FCTVA	24 000,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	412 859,00	30 000,00	30 000,00
7472	Participat° Régions	34 000,00	0,00	0,00
7473	Participat° Départements	18 000,00	0,00	0,00
74741	Participat° Communes du GFP	36 000,00	0,00	0,00
74748	Participat° Autres communes	4 000,00	0,00	0,00
7476	Participat° C.C.A.S. et CDE	95 000,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	700 558,00	0,00	0,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	334 508,00	0,00	0,00
7484	Dotation de recensement	3 100,00	0,00	0,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	12 750,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	64 170,00	0,00	0,00
751	Redevances pour licences, logiciels, ...	2 300,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	61 870,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		23 303 452,00	110 000,00	110 000,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	248 208,00	-222 380,00	-222 380,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	25 828,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	222 380,00	-222 380,00	-222 380,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		23 551 660,00	-112 380,00	-112 380,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		23 551 660,00	-112 380,00	-112 380,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				-112 380,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	128 538,80	-4 000,00	-4 000,00
2031	Frais d'études	57 673,60	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	11 396,00	-4 000,00	-4 000,00
2051	Concessions, droits similaires	59 469,20	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	1 466 326,30	-66 700,00	-66 700,00
2041512	GFP rat : Bâtiments, installations	876 126,30	-66 700,00	-66 700,00
2046	Attrib. de compensation d'investissement	590 200,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	3 190 474,65	291 780,00	291 780,00
2112	Terrains de voirie	158 260,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	2 000,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	715 163,73	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	1 543 395,83	128 300,00	128 300,00
2152	Installations de voirie	405 257,51	58 300,00	58 300,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	41 958,22	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	42 971,62	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	98 488,76	75 700,00	75 700,00
2183	Matériel de bureau et informatique	86 919,36	3 980,00	3 980,00
2184	Mobilier	41 535,48	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	54 524,14	25 500,00	25 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	2 500,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	2 500,00	0,00	0,00
1	Opération d'équipement n° 1 (5)	0,00	0,00	0,00
10	Opération d'équipement n° 10 (5)	0,00	0,00	0,00
12	Opération d'équipement n° 12 (5)	0,00	0,00	0,00
13	Opération d'équipement n° 13 (5)	0,00	0,00	0,00
14	Opération d'équipement n° 14 (5)	0,00	0,00	0,00
15	Opération d'équipement n° 15 (5)	0,00	0,00	0,00
2	Opération d'équipement n° 2 (5)	0,00	0,00	0,00
27	Opération d'équipement n° 27 (5)	0,00	0,00	0,00
3	Opération d'équipement n° 3 (5)	0,00	0,00	0,00
30	Opération d'équipement n° 30 (5)	0,00	0,00	0,00
31	Opération d'équipement n° 31 (5)	0,00	0,00	0,00
32	Opération d'équipement n° 32 (5)	0,00	0,00	0,00
33	Opération d'équipement n° 33 (5)	0,00	0,00	0,00
34	Opération d'équipement n° 34 (5)	0,00	0,00	0,00
35	Opération d'équipement n° 35 (5)	0,00	0,00	0,00
36	Opération d'équipement n° 36 (5)	769 916,59	3 000,00	3 000,00
37	Opération d'équipement n° 37 (5)	0,00	0,00	0,00
38	Opération d'équipement n° 38 (5)	0,00	0,00	0,00
39	Opération d'équipement n° 39 (5)	0,00	0,00	0,00
391	Opération d'équipement n° 391 (5)	650 000,00	-650 000,00	-650 000,00
4	Opération d'équipement n° 4 (5)	0,00	0,00	0,00
45	Opération d'équipement n° 45 (5)	0,00	0,00	0,00
46	Opération d'équipement n° 46 (5)	11 736,00	0,00	0,00
461	Opération d'équipement n° 461 (5)	300 000,00	0,00	0,00
47	Opération d'équipement n° 47 (5)	0,00	0,00	0,00
471	Opération d'équipement n° 471 (5)	100 000,00	0,00	0,00
48	Opération d'équipement n° 48 (5)	96 772,05	0,00	0,00
5	Opération d'équipement n° 5 (5)	0,00	0,00	0,00
6	Opération d'équipement n° 6 (5)	0,00	0,00	0,00
7	Opération d'équipement n° 7 (5)	0,00	0,00	0,00
8	Opération d'équipement n° 8 (5)	0,00	0,00	0,00
9	Opération d'équipement n° 9 (5)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		6 716 264,39	-425 920,00	-425 920,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	5 405 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	800 000,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	600 000,00	0,00	0,00
16449	Opérat° de tirage sur ligne trésorerie	4 000 000,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 000,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	5 000,00	0,00	0,00
2764	Créances sur personnes de droit privé	5 000,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	16 267,94	224 000,00	224 000,00
Total des dépenses financières		5 426 267,94	224 000,00	224 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		12 142 532,33	-201 920,00	-201 920,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	560 000,00	0,00	0,00
2313	Constructions	560 000,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		560 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		12 702 532,33	-201 920,00	-201 920,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	-201 920,00
---	--------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 749 606,95	0,00	0,00
13151	Subv. transf. GFP de rattachement	1 000,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	708 773,70	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	451 420,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	588 413,25	0,00	0,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	4 757 832,00	-424 300,00	-424 300,00
1641	Emprunts en euros	757 832,00	-424 300,00	-424 300,00
16449	Opérat° de tirage sur ligne trésorerie	4 000 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		6 507 438,95	-424 300,00	-424 300,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 670 774,20	0,00	0,00
10222	FCTVA	1 290 000,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	200 000,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	2 180 774,20	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
1384	Subv non transf. Communes	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 000,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	5 000,00	0,00	0,00
2764	Créances sur personnes de droit privé	5 000,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	311 734,00	222 380,00	222 380,00
Total des recettes financières		3 992 508,20	222 380,00	222 380,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		10 499 947,15	-201 920,00	-201 920,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	2 041 464,94	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	800 000,00	0,00	0,00
2802	Frais liés à la réalisation des document	1 000,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	35 000,00	0,00	0,00
2804171	Autres EPL : Bien mobilier, matériel	2 000,00	0,00	0,00
28046	Attributions compensation investissement	238 000,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	113 000,00	0,00	0,00
281571	Matériel roulant	17 000,00	0,00	0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	25 000,00	0,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	35 000,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	47 000,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	135 000,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	85 000,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	67 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		2 841 464,94	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	560 000,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	560 000,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		3 401 464,94	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		13 901 412,09	-201 920,00	-201 920,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
				=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				-201 920,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DF 042*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1 (1)
LIBELLE :

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		609 724,06	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	609 724,06	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	609 724,06	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 10 (1)
LIBELLE :

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		202 589,46	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	2 301,61	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	1 500,01	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	801,60	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	200 287,85	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	183 333,12	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	16 954,73	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 12 (1)
LIBELLE :

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		414 536,25	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	350 229,40	0,00	0,00	0,00	0,00
2132	Immeubles de rapport	350 229,40	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	64 306,85	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	43 541,77	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	6 363,32	0,00	0,00	0,00	0,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	14 401,76	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 13 (1)
LIBELLE :

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		105 687,90	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	105 687,90	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	105 687,90	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 14 (1)
LIBELLE :

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		1 603 684,08	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	29 585,26	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	26 236,36	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	3 348,90	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	444 237,37	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	354 907,69	0,00	0,00	0,00	0,00
2112	Terrains de voirie	41 101,15	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	32 730,97	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	784,58	0,00	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	1 084,56	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	13 628,42	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 129 861,45	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	259 683,35	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	98 609,04	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	767 969,70	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	3 599,36	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 15 (1)
LIBELLE :

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		1 790 860,27	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	3 011,24	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	3 011,24	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 159 893,40	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	316 126,17	0,00	0,00	0,00	0,00
2112	Terrains de voirie	6 713,51	0,00	0,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	564,63	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	765 575,77	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	18 011,40	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	1 407,15	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	19 541,45	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	31 953,32	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	627 955,63	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	276 771,05	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	335 270,57	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	15 914,01	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2 (1)
LIBELLE :

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		3 544 505,55	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	120 038,47	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	37 709,82	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, logiciels, droits similaires	82 328,65	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	326 543,90	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	92 124,31	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	178 133,57	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	56 286,02	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	3 097 923,18	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	3 097 923,18	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
1325	Group. coll et coll. statut particulier	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 27 (1)
LIBELLE :

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		3 179 606,11	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	81 349,85	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	76 695,77	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	4 654,08	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	298 817,66	0,00	0,00	0,00	0,00
20417	Subv. versées autres EPL	298 817,66	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	65 819,14	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	33 083,68	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	693,20	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	31 889,77	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	152,49	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 733 619,46	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	2 264 049,99	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	65 661,85	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	363 201,77	0,00	0,00	0,00	0,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	4 364,09	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	36 341,76	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 3 (1)
LIBELLE :

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		106 192,70	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	106 192,70	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	106 192,70	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 30 (1)
LIBELLE :

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		4 237 980,36	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	11 916,33	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	11 916,33	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	90 004,60	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	18 421,25	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	33 419,31	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	27 549,25	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	5 371,85	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	5 242,94	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	4 136 059,43	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	493 703,84	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	3 617 531,08	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	24 824,51	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 31 (1)

LIBELLE :

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		595 790,65	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	97 015,93	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	92 175,60	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	4 840,33	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	295 261,23	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	295 261,23	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	203 513,49	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	203 513,49	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1384	Subv non transf. Communes	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 32 (1)
LIBELLE :

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		2 657 284,87	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	224 563,46	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	216 240,27	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	8 323,19	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	7 120,44	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	3 896,62	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	3 223,82	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 425 600,97	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	92 861,75	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	2 332 739,22	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 33 (1)
LIBELLE :

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		107 521,11	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	13 151,22	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	13 151,22	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	94 369,89	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	94 369,89	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 34 (1)
LIBELLE :

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		649 577,37	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	43 435,10	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	43 327,46	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	107,64	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 532,06	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	506,51	0,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	1 025,55	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	604 610,21	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	113 570,45	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	491 039,76	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 35 (1)
LIBELLE :

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		44 797,20	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	44 797,20	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	44 797,20	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 36 (1)
LIBELLE : ESPACE CULTUREL ET RESTRUT.DE LA SALLE POLYVALENTE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		6 675 389,96	a 0,00	3 000,00	b 3 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	725 123,75	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	725 123,75	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	187 599,36	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00
2111	Terrains nus	67 974,13	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	3 306,19	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	25 597,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	90 722,04	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	5 762 666,85	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	5 747 146,30	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	15 520,55	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-3 000,00
---	------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 37 (1)
LIBELLE :

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		2 212 294,32	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 895,80	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	1 276,80	0,00	0,00	0,00	0,00
21533	Réseaux câblés	2 619,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 208 398,52	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	806 132,75	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	1 402 265,77	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 38 (1)
LIBELLE :

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		12 973,20	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	12 973,20	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	12 973,20	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 39 (1)
LIBELLE :

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		292 840,88	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	30 444,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	30 444,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	25 061,36	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	25 061,36	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	237 335,52	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	237 335,52	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 391 (1)
LIBELLE : AMENAG CENTRE VILLE TANGENTIELLE A GAMBETTA

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	-650 000,00	b -650 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	-650 000,00	-650 000,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	-650 000,00	-650 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	650 000,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 4 (1)
LIBELLE :

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		285 188,96	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	285 188,96	0,00	0,00	0,00	0,00
2157	Matériel et outillage de voirie	25 522,27	0,00	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	256 938,14	0,00	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	2 728,55	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 45 (1)
LIBELLE :

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		14 640,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	14 640,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	14 640,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 46 (1)
LIBELLE : CONSTRUCTION D'UNE STRUCTURE PETITE ENFANCE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		22 077,60	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	22 077,60	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	22 077,60	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 461 (1)
LIBELLE : AP CONSTRUCTION D UNE STRUCTURE PETITE ENFANCE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 47 (1)
LIBELLE :

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		22 410,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	22 410,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	22 410,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 471 (1)
LIBELLE : AP RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE JEAN MOULIN

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		39 594,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	39 594,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	39 594,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 48 (1)
LIBELLE : SECURISATION DU PLATEAU SCOLAIRE QUARTIER DES 3F

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		85 260,24	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	70 125,60	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	70 125,60	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	15 134,64	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	15 134,64	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 5 (1)
LIBELLE :

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		188 696,34	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	188 696,34	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	188 696,34	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 6 (1)
LIBELLE :

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		273 231,73	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	273 231,73	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	273 231,73	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 7 (1)

LIBELLE :

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		2 593 996,74	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	19 378,75	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	14 838,50	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	4 540,25	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	302 833,74	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	39 422,60	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	186 324,33	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	6 578,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	17 164,99	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	49 122,33	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	4 221,49	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 271 784,25	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	194 763,75	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	1 866 884,97	0,00	0,00	0,00	0,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	210 135,53	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
1325	Group. coll et coll. statut particulier	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 8 (1)
LIBELLE :

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		1 815 119,75	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	65 437,15	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	6 732,32	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	1 160,48	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	6 627,99	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	50 916,36	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 749 682,60	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	1 749 682,60	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 9 (1)

LIBELLE :

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		1 406 685,16	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	713,64	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	713,64	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	24 182,84	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	19 151,88	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	5 030,96	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 381 788,68	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	1 381 788,68	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

**IV
A1**

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Dépenses réelles	7 039 894	561 279	187 265	818 573	1 264 246	633 684	0	327 581	0	1 104 851	3 239	11 940 612
- Equipements municipaux (2)		561 279	187 265	813 573	1 259 246	633 684	0	327 581	0	1 104 851	3 239	4 890 718
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 399 626
- Opérations financières	7 039 894											7 039 894
Dépenses d'ordre	560 000											560 000
Total dépenses de l'exercice	7 599 894	561 279	187 265	818 573	1 264 246	633 684	0	327 581	0	1 104 851	3 239	12 500 612
RAR N-1 et reports	1 198 880	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 198 880
Total cumulé dépenses d'investissement	8 798 774	561 279	187 265	818 573	1 264 246	633 684	0	327 581	0	1 104 851	3 239	13 699 492

RECETTES

Total recettes de l'exercice	11 939 885	540 000	0	85 375	925 295	163 637	0	0	0	45 300	0	13 699 492
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes d'investissement	11 939 885	540 000	0	85 375	925 295	163 637	0	0	0	45 300	0	13 699 492

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Total dépenses de l'exercice	3 938 465	8 091 009	526 399	3 630 750	2 213 895	3 855 708	1 603 000	136 760	3 400	1 316 881	163 041	25 479 308
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	3 938 465	8 091 009	526 399	3 630 750	2 213 895	3 855 708	1 603 000	136 760	3 400	1 316 881	163 041	25 479 308

RECETTES

Total recettes de l'exercice	20 009 498	407 059	5 000	611 000	210 335	1 407 380	104 500	170 000	0	491 048	23 460	23 439 280
RAR N-1 et reports	2 040 028	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 040 028
Total cumulé recettes de fonctionnement	22 049 526	407 059	5 000	611 000	210 335	1 407 380	104 500	170 000	0	491 048	23 460	25 479 308

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

**IV
A1**

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Total dépenses investissement		7 599 894	561 279	187 265	818 573	1 264 246	633 684	0	327 581	0	1 104 851	3 239	12 500 612
Dépenses réelles		7 039 894	561 279	187 265	818 573	1 264 246	633 684	0	327 581	0	1 104 851	3 239	11 940 612
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	240 268	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	240 268
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	5 400 000	0	0	5 000	0	0	0	0	0	0	0	5 405 000
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	66 865	9 300	0	14 014	11 360	0	0	0	23 000	0	124 539
204	Subventions d'équipement versées	1 399 626	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 399 626
21	Immobilisations corporelles	0	494 414	177 965	713 573	472 316	619 824	0	15 845	0	985 079	3 239	3 482 255
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	2 500	0	0	0	0	0	2 500
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	5 000	0	0	0	0	0	0	5 000
Opérations d'équipement		0	0	0	100 000	772 917	0	0	311 736	0	96 772	0	1 281 425
36	ESPACE CULTUREL ET RESTRUT.DE LA SALLE POLYVALENTE	0	0	0	0	772 917	0	0	0	0	0	0	772 917
391	AMENAG CENTRE VILLE TANGENTIELLE A GAMBETTA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
46	CONSTRUCTION D'UNE STRUCTURE PETITE ENFANCE	0	0	0	0	0	0	0	11 736	0	0	0	11 736
461	AP CONSTRUCTION D UNE STRUCTURE PETITE ENFANCE	0	0	0	0	0	0	0	300 000	0	0	0	300 000
471	AP RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE JEAN MOULIN	0	0	0	100 000	0	0	0	0	0	0	0	100 000
48	SECURISATION DU PLATEAU SCOLAIRE QUARTIER DES 3F	0	0	0	0	0	0	0	0	0	96 772	0	96 772
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>560 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>560 000</i>

MAIRIE DE ST JEAN DE LA RUELLE - BUDGET VILLE - ST JEAN DE LA RUELLE - DM - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
041	Opérations patrimoniales	560 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	560 000

RECETTES												
Total recettes investissement	11 939 885	540 000	0	85 375	925 295	163 637	0	0	0	45 300	0	13 699 492
Recettes réelles	8 538 420	540 000	0	85 375	925 295	163 637	0	0	0	45 300	0	10 298 027
010 Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
024 Produits des cessions d'immobilisations	534 114	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	534 114
10 Dotations, fonds divers et réserves	3 670 774	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 670 774
13 Subventions d'investissement	0	540 000	0	80 375	920 295	163 637	0	0	0	45 300	0	1 749 607
16 Emprunts et dettes assimilées	4 333 532	0	0	5 000	0	0	0	0	0	0	0	4 338 532
18 Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204 Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21 Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22 Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23 Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26 Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27 Autres immobilisations financières	0	0	0	0	5 000	0	0	0	0	0	0	5 000
Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre	3 401 465	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 401 465
021 Virement de la sect° de fonctionnement	2 041 465	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 041 465
040 Opérat° ordre transfert entre sections	800 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	800 000
041 Opérations patrimoniales	560 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	560 000

FONCTIONNEMENT												
DEPENSES												
Total dépenses de fonctionnement	3 938 465	8 091 009	526 399	3 630 750	2 213 895	3 855 708	1 603 000	136 760	3 400	1 316 881	163 041	25 479 308
Dépenses réelles	1 097 001	8 091 009	526 399	3 630 750	2 213 895	3 855 708	1 603 000	136 760	3 400	1 316 881	163 041	22 637 843
011 Charges à caractère général	3 800	2 628 588	79 380	943 750	423 370	544 420	1 300	136 760	3 400	344 095	13 390	5 122 253
012 Charges de personnel, frais assimilés	0	4 922 286	445 644	2 567 800	1 766 045	3 088 988	0	0	0	972 586	136 651	13 900 000
014 Atténuations de produits	16 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16 500
022 Dépenses imprévues	862 602	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	862 602

MAIRIE DE ST JEAN DE LA RUELE - BUDGET VILLE - ST JEAN DE LA RUELE - DM - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
65	Autres charges de gestion courante	0	375 740	1 375	89 200	23 180	222 100	1 601 700	0	0	200	0	2 313 495
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	178 848	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	178 848
67	Charges exceptionnelles	5 000	164 395	0	30 000	1 300	200	0	0	0	0	13 000	213 895
68	Dot. aux amortissements et provisions	30 251	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	30 251
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>2 841 465</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>2 841 465</i>
023	Virement à la section d'investissement	2 041 465	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 041 465
042	Opérat° ordre transfert entre sections	800 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	800 000
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		20 009 498	407 059	5 000	611 000	210 335	1 407 380	104 500	170 000	0	491 048	23 460	23 439 280
Recettes réelles		20 009 498	407 059	5 000	611 000	210 335	1 407 380	104 500	170 000	0	491 048	23 460	23 439 280
013	Atténuations de charges	0	37 538	0	0	0	0	0	0	0	0	0	37 538
70	Produits des services, du domaine, vente	0	150 391	5 000	520 000	103 000	407 400	104 500	170 000	0	480 228	15 460	1 955 979
73	Impôts et taxes	17 660 399	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17 660 399
74	Dotations et participations	2 349 099	161 432	0	61 000	107 335	999 980	0	0	0	8 520	8 000	3 695 366
75	Autres produits de gestion courante	0	31 870	0	30 000	0	0	0	0	0	2 300	0	64 170
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	25 828	0	0	0	0	0	0	0	0	0	25 828
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		3 938 465,49	8 091 009,00	0,00	0,00	0,00	12 029 474,49
Dépenses de l'exercice		3 938 465,49	8 091 009,00	0,00	0,00	0,00	12 029 474,49
011	Charges à caractère général	3 800,00	2 628 588,00	0,00	0,00	0,00	2 632 388,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	4 922 286,00	0,00	0,00	0,00	4 922 286,00
014	Atténuations de produits	16 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 500,00
022	Dépenses imprévues	862 601,99	0,00	0,00	0,00	0,00	862 601,99
023	Virement à la section d'investissement	2 041 464,94	0,00	0,00	0,00	0,00	2 041 464,94
042	Opérat° ordre transfert entre sections	800 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	375 740,00	0,00	0,00	0,00	375 740,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	178 847,56	0,00	0,00	0,00	0,00	178 847,56
67	Charges exceptionnelles	5 000,00	164 395,00	0,00	0,00	0,00	169 395,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	30 251,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 251,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		22 049 525,99	407 059,00	0,00	0,00	0,00	22 456 584,99
Recettes de l'exercice		20 009 498,00	407 059,00	0,00	0,00	0,00	20 416 557,00
013	Atténuations de charges	0,00	37 538,00	0,00	0,00	0,00	37 538,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	150 391,00	0,00	0,00	0,00	150 391,00
73	Impôts et taxes	17 660 399,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 660 399,00
74	Dotations et participations	2 349 099,00	161 432,00	0,00	0,00	0,00	2 510 531,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	31 870,00	0,00	0,00	0,00	31 870,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	25 828,00	0,00	0,00	0,00	25 828,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		2 040 027,99	0,00	0,00	0,00	0,00	2 040 027,99
SOLDE (2)		18 111 060,50	-7 683 950,00	0,00	0,00	0,00	10 427 110,50

MAIRIE DE ST JEAN DE LA RUELLE - BUDGET VILLE - ST JEAN DE LA RUELLE - DM - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
DEPENSES (2)		7 307 068,00	296 201,00	11 529,00	272 711,00	6 000,00	103 640,00	93 860,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		7 307 068,00	296 201,00	11 529,00	272 711,00	6 000,00	103 640,00	93 860,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	2 505 138,00	7 200,00	3 800,00	90 450,00	6 000,00	16 000,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 627 635,00	68 001,00	7 529,00	182 261,00	0,00	0,00	36 860,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	29 400,00	221 000,00	200,00	0,00	0,00	68 140,00	57 000,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	144 895,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 500,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		376 474,00	0,00	15 850,00	0,00	0,00	735,00	14 000,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		376 474,00	0,00	15 850,00	0,00	0,00	735,00	14 000,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	37 538,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	135 656,00	0,00	0,00	0,00	0,00	735,00	14 000,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	145 582,00	0,00	15 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	31 870,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	25 828,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-6 930 594,00	-296 201,00	4 321,00	-272 711,00	-6 000,00	-102 905,00	-79 860,00	0,00	0,00

MAIRIE DE ST JEAN DE LA RUELLE - BUDGET VILLE - ST JEAN DE LA RUELLE - DM - 2022

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		526 399,00	0,00	0,00	526 399,00
Dépenses de l'exercice		526 399,00	0,00	0,00	526 399,00
011	Charges à caractère général	79 380,00	0,00	0,00	79 380,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	445 644,00	0,00	0,00	445 644,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 375,00	0,00	0,00	1 375,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
Recettes de l'exercice		5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-521 399,00	0,00	0,00	-521 399,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES (2)		0,00	0,00	526 399,00	0,00	0,00

MAIRIE DE ST JEAN DE LA RUELLE - BUDGET VILLE - ST JEAN DE LA RUELLE - DM - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	526 399,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	79 380,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	445 644,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	1 375,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	-521 399,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)	224 244,50	1 607 147,00	0,00	0,00	0,00	1 799 358,00	0,00	3 630 749,50
	Dépenses de l'exercice	224 244,50	1 607 147,00	0,00	0,00	0,00	1 799 358,00	0,00	3 630 749,50
011	Charges à caractère général	50,00	192 700,00	0,00	0,00	0,00	751 000,00	0,00	943 750,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	213 995,00	1 359 447,00	0,00	0,00	0,00	994 358,00	0,00	2 567 800,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10 199,50	55 000,00	0,00	0,00	0,00	24 000,00	0,00	89 199,50
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	91 000,00	0,00	0,00	0,00	520 000,00	0,00	611 000,00
	Recettes de l'exercice	0,00	91 000,00	0,00	0,00	0,00	520 000,00	0,00	611 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	520 000,00	0,00	520 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	61 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00

MAIRIE DE ST JEAN DE LA RUELLE - BUDGET VILLE - ST JEAN DE LA RUELLE - DM - 2022

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-224 244,50	-1 516 147,00	0,00	0,00	0,00	-1 279 358,00	0,00	-3 019 749,50

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
	DEPENSES (2)	1 249 857,00	203 990,00	153 300,00	1 645 358,00	100 000,00	0,00	0,00	54 000,00
	Dépenses de l'exercice	1 249 857,00	203 990,00	153 300,00	1 645 358,00	100 000,00	0,00	0,00	54 000,00
011	Charges à caractère général	43 300,00	51 100,00	98 300,00	651 000,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 206 557,00	152 890,00	0,00	994 358,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	55 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	21 000,00	70 000,00	520 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	21 000,00	70 000,00	520 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	520 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	21 000,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-1 249 857,00	-182 990,00	-83 300,00	-1 125 358,00	-100 000,00	0,00	0,00	-54 000,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

MAIRIE DE ST JEAN DE LA RUELLE - BUDGET VILLE - ST JEAN DE LA RUELLE - DM - 2022

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	1 037 837,00	730 881,00	445 177,00	0,00	2 213 895,00
Dépenses de l'exercice		0,00	1 037 837,00	730 881,00	445 177,00	0,00	2 213 895,00
011	Charges à caractère général	0,00	34 850,00	72 500,00	316 020,00	0,00	423 370,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	991 487,00	657 181,00	117 377,00	0,00	1 766 045,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	11 400,00	1 200,00	10 580,00	0,00	23 180,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	100,00	0,00	1 200,00	0,00	1 300,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	74 000,00	48 835,00	87 500,00	0,00	210 335,00
Recettes de l'exercice		0,00	74 000,00	48 835,00	87 500,00	0,00	210 335,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	62 000,00	2 500,00	38 500,00	0,00	103 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	12 000,00	46 335,00	49 000,00	0,00	107 335,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-963 837,00	-682 046,00	-357 677,00	0,00	-2 003 560,00

MAIRIE DE ST JEAN DE LA RUELLE - BUDGET VILLE - ST JEAN DE LA RUELLE - DM - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
DEPENSES (2)		1 003 137,00	4 700,00	0,00	30 000,00	730 881,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		1 003 137,00	4 700,00	0,00	30 000,00	730 881,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	10 150,00	4 700,00	0,00	20 000,00	72 500,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	991 487,00	0,00	0,00	0,00	657 181,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 400,00	0,00	0,00	10 000,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		74 000,00	0,00	0,00	0,00	48 835,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		74 000,00	0,00	0,00	0,00	48 835,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	62 000,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	12 000,00	0,00	0,00	0,00	46 335,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-929 137,00	-4 700,00	0,00	-30 000,00	-682 046,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)	336 294,00	1 174 928,00	2 344 486,00	0,00	3 855 708,00
	Dépenses de l'exercice	336 294,00	1 174 928,00	2 344 486,00	0,00	3 855 708,00
011	Charges à caractère général	3 085,00	343 320,00	198 015,00	0,00	544 420,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	141 259,00	831 408,00	2 116 321,00	0,00	3 088 988,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	191 950,00	0,00	30 150,00	0,00	222 100,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	200,00	0,00	0,00	200,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	30 000,00	170 000,00	1 207 380,00	0,00	1 407 380,00
	Recettes de l'exercice	30 000,00	170 000,00	1 207 380,00	0,00	1 407 380,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	30 000,00	170 000,00	207 400,00	0,00	407 400,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	999 980,00	0,00	999 980,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-306 294,00	-1 004 928,00	-1 137 106,00	0,00	-2 448 328,00

MAIRIE DE ST JEAN DE LA RUELLE - BUDGET VILLE - ST JEAN DE LA RUELLE - DM - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
DEPENSES (2)		303 611,00	19 000,00	828 496,00	23 821,00	0,00	394 487,00	1 949 999,00	0,00
Dépenses de l'exercice		303 611,00	19 000,00	828 496,00	23 821,00	0,00	394 487,00	1 949 999,00	0,00
011	Charges à caractère général	36 320,00	19 000,00	288 000,00	0,00	0,00	50 865,00	147 150,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	267 291,00	0,00	540 296,00	23 821,00	0,00	343 622,00	1 772 699,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 150,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	170 000,00	0,00	0,00	488 400,00	718 980,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	170 000,00	0,00	0,00	488 400,00	718 980,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	170 000,00	0,00	0,00	207 400,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	281 000,00	718 980,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-303 611,00	-19 000,00	-658 496,00	-23 821,00	0,00	93 913,00	-1 231 019,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		500,00	1 602 500,00	0,00	1 603 000,00
Dépenses de l'exercice		500,00	1 602 500,00	0,00	1 603 000,00
011	Charges à caractère général	0,00	1 300,00	0,00	1 300,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	500,00	1 601 200,00	0,00	1 601 700,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	104 500,00	0,00	104 500,00
Recettes de l'exercice		0,00	104 500,00	0,00	104 500,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	104 500,00	0,00	104 500,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-500,00	-1 498 000,00	0,00	-1 498 500,00

MAIRIE DE ST JEAN DE LA RUELLE - BUDGET VILLE - ST JEAN DE LA RUELLE - DM - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
DEPENSES (2)		500,00	0,00	0,00	1 600 000,00	1 200,00	0,00	1 300,00	0,00
Dépenses de l'exercice		500,00	0,00	0,00	1 600 000,00	1 200,00	0,00	1 300,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 300,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	500,00	0,00	0,00	1 600 000,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	102 000,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	102 000,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	102 000,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-500,00	0,00	0,00	-1 498 000,00	-1 200,00	0,00	1 200,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)	0,00	129 000,00	0,00	0,00	7 760,00	0,00	136 760,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	129 000,00	0,00	0,00	7 760,00	0,00	136 760,00
011	Charges à caractère général	0,00	129 000,00	0,00	0,00	7 760,00	0,00	136 760,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	170 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	170 000,00
	Recettes de l'exercice	0,00	170 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	170 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	170 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	170 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	41 000,00	0,00	0,00	-7 760,00	0,00	33 240,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

MAIRIE DE ST JEAN DE LA RUELLE - BUDGET VILLE - ST JEAN DE LA RUELLE - DM - 2022

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	3 400,00	0,00	0,00	0,00	3 400,00
Dépenses de l'exercice		0,00	3 400,00	0,00	0,00	0,00	3 400,00
011	Charges à caractère général	0,00	3 400,00	0,00	0,00	0,00	3 400,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-3 400,00	0,00	0,00	0,00	-3 400,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		50 000,00	1 260 256,00	6 625,00	0,00	1 316 881,00
Dépenses de l'exercice		50 000,00	1 260 256,00	6 625,00	0,00	1 316 881,00
011	Charges à caractère général	50 000,00	287 470,00	6 625,00	0,00	344 095,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	972 586,00	0,00	0,00	972 586,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	200,00	0,00	0,00	200,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	491 048,00	0,00	0,00	491 048,00
Recettes de l'exercice		0,00	491 048,00	0,00	0,00	491 048,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	480 228,00	0,00	0,00	480 228,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	8 520,00	0,00	0,00	8 520,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	2 300,00	0,00	0,00	2 300,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-50 000,00	-769 208,00	-6 625,00	0,00	-825 833,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	36 400,00	13 600,00	0,00	0,00

MAIRIE DE ST JEAN DE LA RUELLE - BUDGET VILLE - ST JEAN DE LA RUELLE - DM - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						816 Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	36 400,00	13 600,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	36 400,00	13 600,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	-36 400,00	-13 600,00	0,00	0,00

MAIRIE DE ST JEAN DE LA RUELE - BUDGET VILLE - ST JEAN DE LA RUELE - DM - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
	DEPENSES (2)	219 216,00	43 000,00	25 300,00	964 740,00	8 000,00	6 625,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	219 216,00	43 000,00	25 300,00	964 740,00	8 000,00	6 625,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	13 420,00	43 000,00	25 300,00	197 750,00	8 000,00	6 625,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	205 596,00	0,00	0,00	766 990,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	2 300,00	0,00	0,00	488 748,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	2 300,00	0,00	0,00	488 748,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	480 228,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	8 520,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	2 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-216 916,00	-43 000,00	-25 300,00	-475 992,00	-8 000,00	-6 625,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		162 651,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	390,00	0,00	163 041,00
Dépenses de l'exercice		162 651,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	390,00	0,00	163 041,00
011	Charges à caractère général	13 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	390,00	0,00	13 390,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	136 651,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	136 651,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	13 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		22 000,00	0,00	0,00	0,00	1 460,00	0,00	0,00	0,00	23 460,00
Recettes de l'exercice		22 000,00	0,00	0,00	0,00	1 460,00	0,00	0,00	0,00	23 460,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	14 000,00	0,00	0,00	0,00	1 460,00	0,00	0,00	0,00	15 460,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00

MAIRIE DE ST JEAN DE LA RUELLE - BUDGET VILLE - ST JEAN DE LA RUELLE - DM - 2022

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-140 651,00	0,00	0,00	0,00	1 460,00	0,00	-390,00	0,00	-139 581,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		8 798 774,00	561 279,37	0,00	0,00	0,00	9 360 053,37
Dépenses de l'exercice		7 599 894,24	561 279,37	0,00	0,00	0,00	8 161 173,61
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	240 267,94	0,00	0,00	0,00	0,00	240 267,94
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	560 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	560 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	5 400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 400 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	66 865,20	0,00	0,00	0,00	66 865,20
204	Subventions d'équipement versées	1 399 626,30	0,00	0,00	0,00	0,00	1 399 626,30
21	Immobilisations corporelles	0,00	494 414,17	0,00	0,00	0,00	494 414,17
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		1 198 879,76	0,00	0,00	0,00	0,00	1 198 879,76
RECETTES (2)		11 939 885,14	540 000,00	0,00	0,00	0,00	12 479 885,14
Recettes de l'exercice		11 939 885,14	540 000,00	0,00	0,00	0,00	12 479 885,14
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	2 041 464,94	0,00	0,00	0,00	0,00	2 041 464,94
024	Produits des cessions d'immobilisations	534 114,00	0,00	0,00	0,00	0,00	534 114,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	800 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800 000,00
041	Opérations patrimoniales	560 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	560 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 670 774,20	0,00	0,00	0,00	0,00	3 670 774,20
13	Subventions d'investissement	0,00	540 000,00	0,00	0,00	0,00	540 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	4 333 532,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 333 532,00

MAIRIE DE ST JEAN DE LA RUELLE - BUDGET VILLE - ST JEAN DE LA RUELLE - DM - 2022

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		3 141 111,14	-21 279,37	0,00	0,00	0,00	3 119 831,77

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
DEPENSES (2)		534 279,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 000,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		534 279,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 000,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	66 865,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	467 414,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE ST JEAN DE LA RUELLE - BUDGET VILLE - ST JEAN DE LA RUELLE - DM - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	540 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	540 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	540 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE ST JEAN DE LA RUELLE - BUDGET VILLE - ST JEAN DE LA RUELLE - DM - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	5 720,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-27 000,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		187 264,59	0,00	0,00	187 264,59
Dépenses de l'exercice		187 264,59	0,00	0,00	187 264,59
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	9 300,00	0,00	0,00	9 300,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	177 964,59	0,00	0,00	177 964,59
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE ST JEAN DE LA RUELLE - BUDGET VILLE - ST JEAN DE LA RUELLE - DM - 2022

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-187 264,59	0,00	0,00	-187 264,59

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES (2)		0,00	0,00	187 264,59	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	187 264,59	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	9 300,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	177 964,59	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE ST JEAN DE LA RUELLE - BUDGET VILLE - ST JEAN DE LA RUELLE - DM - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	-187 264,59	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)	5 000,00	793 572,92	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	818 572,92
	Dépenses de l'exercice	5 000,00	793 572,92	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	818 572,92
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	693 572,92	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	713 572,92
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
471	AP RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE JEAN MOULIN	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	5 000,00	80 374,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85 374,70

MAIRIE DE ST JEAN DE LA RUELLE - BUDGET VILLE - ST JEAN DE LA RUELLE - DM - 2022

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	Recettes de l'exercice	5 000,00	80 374,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85 374,70
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	80 374,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 374,70
16	Emprunts et dettes assimilées	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	-713 198,22	0,00	0,00	0,00	-20 000,00	0,00	-733 198,22

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
	DEPENSES (2)	11 823,72	13 041,00	768 708,20	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	11 823,72	13 041,00	768 708,20	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE ST JEAN DE LA RUELE - BUDGET VILLE - ST JEAN DE LA RUELE - DM - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	11 823,72	13 041,00	668 708,20	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
471	AP RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE JEAN MOULIN	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	57 481,90	22 892,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	57 481,90	22 892,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	57 481,90	22 892,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE ST JEAN DE LA RUELLE - BUDGET VILLE - ST JEAN DE LA RUELLE - DM - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-11 823,72	44 440,90	-745 815,40	-20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	36 163,60	443 166,10	784 916,59	0,00	1 264 246,29
Dépenses de l'exercice		0,00	36 163,60	443 166,10	784 916,59	0,00	1 264 246,29
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	14 013,60	0,00	0,00	0,00	14 013,60
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	17 150,00	443 166,10	12 000,00	0,00	472 316,10
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	772 916,59	0,00	772 916,59
36	ESPACE CULTUREL ET RESTRUT.DE LA SALLE POLYVALENTE	0,00	0,00	0,00	772 916,59	0,00	772 916,59
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	5 000,00	8 135,00	912 160,00	0,00	925 295,00
Recettes de l'exercice		0,00	5 000,00	8 135,00	912 160,00	0,00	925 295,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE ST JEAN DE LA RUELE - BUDGET VILLE - ST JEAN DE LA RUELE - DM - 2022

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	8 135,00	912 160,00	0,00	920 295,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-31 163,60	-435 031,10	127 243,41	0,00	-338 951,29

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
DEPENSES (2)		36 163,60	0,00	0,00	0,00	27 014,22	0,00	0,00	416 151,88
Dépenses de l'exercice		36 163,60	0,00	0,00	0,00	27 014,22	0,00	0,00	416 151,88
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	14 013,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	17 150,00	0,00	0,00	0,00	27 014,22	0,00	0,00	416 151,88
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
36	ESPACE CULTUREL ET RESTRUT.DE LA SALLE POLYVALENTE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE ST JEAN DE LA RUELLE - BUDGET VILLE - ST JEAN DE LA RUELLE - DM - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	5 000,00	0,00	0,00	0,00	8 135,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	5 000,00	0,00	0,00	0,00	8 135,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	8 135,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-31 163,60	0,00	0,00	0,00	-18 879,22	0,00	0,00	-416 151,88

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	416 044,87	217 639,15	0,00	633 684,02
Dépenses de l'exercice		0,00	416 044,87	217 639,15	0,00	633 684,02
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	11 360,00	0,00	0,00	11 360,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	402 184,87	217 639,15	0,00	619 824,02
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	2 500,00	0,00	0,00	2 500,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	163 637,25	0,00	0,00	163 637,25
Recettes de l'exercice		0,00	163 637,25	0,00	0,00	163 637,25
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	163 637,25	0,00	0,00	163 637,25
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE ST JEAN DE LA RUELLE - BUDGET VILLE - ST JEAN DE LA RUELLE - DM - 2022

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-252 407,62	-217 639,15	0,00	-470 046,77

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
DEPENSES (2)		52 075,88	105 200,00	228 807,35	29 961,64	0,00	97 628,66	120 010,49	0,00
Dépenses de l'exercice		52 075,88	105 200,00	228 807,35	29 961,64	0,00	97 628,66	120 010,49	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	11 360,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	52 075,88	105 200,00	217 447,35	27 461,64	0,00	97 628,66	120 010,49	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	30 264,00	93 373,25	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	30 264,00	93 373,25	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE ST JEAN DE LA RUELLE - BUDGET VILLE - ST JEAN DE LA RUELLE - DM - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	30 264,00	93 373,25	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-52 075,88	-74 936,00	-135 434,10	10 038,36	0,00	-97 628,66	-120 010,49	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE ST JEAN DE LA RUELLE - BUDGET VILLE - ST JEAN DE LA RUELLE - DM - 2022

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE ST JEAN DE LA RUELLE - BUDGET VILLE - ST JEAN DE LA RUELLE - DM - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	327 580,74	0,00	327 580,74
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	327 580,74	0,00	327 580,74
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	15 844,74	0,00	15 844,74
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	311 736,00	0,00	311 736,00
46	CONSTRUCTION D'UNE STRUCTURE PETITE ENFANCE	0,00	0,00	0,00	0,00	11 736,00	0,00	11 736,00
461	AP CONSTRUCTION D UNE STRUCTURE PETITE ENFANCE	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00	0,00	300 000,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE ST JEAN DE LA RUELLE - BUDGET VILLE - ST JEAN DE LA RUELLE - DM - 2022

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	-327 580,74	0,00	-327 580,74

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE ST JEAN DE LA RUELLE - BUDGET VILLE - ST JEAN DE LA RUELLE - DM - 2022

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	1 086 351,08	18 500,00	0,00	1 104 851,08
Dépenses de l'exercice		0,00	1 086 351,08	18 500,00	0,00	1 104 851,08
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	7 000,00	16 000,00	0,00	23 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	982 579,03	2 500,00	0,00	985 079,03
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	96 772,05	0,00	0,00	96 772,05
391	AMENAG CENTRE VILLE TANGENTIELLE A GAMBETTA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
48	SECURISATION DU PLATEAU SCOLAIRE QUARTIER DES 3F	0,00	96 772,05	0,00	0,00	96 772,05
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	45 300,00	0,00	0,00	45 300,00
Recettes de l'exercice		0,00	45 300,00	0,00	0,00	45 300,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE ST JEAN DE LA RUELLE - BUDGET VILLE - ST JEAN DE LA RUELLE - DM - 2022

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	45 300,00	0,00	0,00	45 300,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-1 041 051,08	-18 500,00	0,00	-1 059 551,08

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						816 Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE ST JEAN DE LA RUELLE - BUDGET VILLE - ST JEAN DE LA RUELLE - DM - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
391	AMENAG CENTRE VILLE TANGENTIELLE A GAMBETTA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
48	SECURISATION DU PLATEAU SCOLAIRE QUARTIER DES 3F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE ST JEAN DE LA RUELLE - BUDGET VILLE - ST JEAN DE LA RUELLE - DM - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						816 Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
DEPENSES (2)		200 000,00	61 542,22	433 920,31	192 388,55	198 500,00	18 500,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		200 000,00	61 542,22	433 920,31	192 388,55	198 500,00	18 500,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00	16 000,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	200 000,00	61 542,22	337 148,26	185 388,55	198 500,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	96 772,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
391	AMENAG CENTRE VILLE TANGENTIELLE A GAMBETTA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
48	SECURISATION DU PLATEAU SCOLAIRE QUARTIER DES 3F	0,00	0,00	96 772,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE ST JEAN DE LA RUELLE - BUDGET VILLE - ST JEAN DE LA RUELLE - DM - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	44 300,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	44 300,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	44 300,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-200 000,00	-61 542,22	-389 620,31	-192 388,55	-197 500,00	-18 500,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		3 239,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 239,08
Dépenses de l'exercice		3 239,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 239,08
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 239,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 239,08
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE ST JEAN DE LA RUELLE - BUDGET VILLE - ST JEAN DE LA RUELLE - DM - 2022

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-3 239,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-3 239,08

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		23 245,00	23 245,00	0,00	23 245,00
Factures de restauration, loisirs et ludothèque	0,00	26/11/2020	23 245,00	23 245,00	0,00	23 245,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		37 998,45	37 998,45	0,00	37 998,45
Créances de plus de deux ans	0,00	20/12/2021	37 998,45	37 998,45	0,00	37 998,45
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		61 243,45	61 243,45	0,00	61 243,45

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		I 1 416 267,94	224 000,00	II 224 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		1 400 000,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	800 000,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	600 000,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		16 267,94	224 000,00	224 000,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
020	Dépenses imprévues	16 267,94	224 000,00	224 000,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	1 640 267,94	2 569 069,39	1 198 879,76	5 408 217,09

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 4 648 198,94	222 380,00	VI 222 380,00
Ressources propres externes de l'année (a)		1 495 000,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	1 290 000,00	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	200 000,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
2764	Créances sur personnes de droit privé	5 000,00	0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		3 153 198,94	222 380,00	222 380,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
2802	Frais liés à la réalisation des document	1 000,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	35 000,00	0,00	0,00
2804171	Autres EPL : Bien mobilier, matériel	2 000,00	0,00	0,00
28046	Attributions compensation investissement	238 000,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	113 000,00	0,00	0,00
281571	Matériel roulant	17 000,00	0,00	0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	25 000,00	0,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	35 000,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	47 000,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	135 000,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	85 000,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	67 000,00	0,00	0,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations			
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours			
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers			
59...	Prov. dépréc. comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	311 734,00	222 380,00	222 380,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	2 041 464,94	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)	Solde d'exécution R001 (4)	Affectation R1068 (4)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	4 870 578,94	1 587 174,95	0,00	2 180 774,20	8 638 528,09

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV 5 408 217,09
Ressources propres disponibles	VIII 8 638 528,09

Solde	IX = VIII – IV (5)	3 230 311,00
--------------	--------------------	---------------------

- (1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
- (2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
- (3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
- (5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
P21_391/2021 AP AMENAG CENTRE VILLE TANGENTIELLE A GAMBETTA	2 296 000,00	-596 000,00	1 700 000,00	10 000,00	650 000,00	805 000,00	235 000,00
P21_461/2021 AP CONSTRUCTION D UNE STRUCTURE PETITE ENFANCE	2 320 000,00	0,00	2 320 000,00	171 670,00	300 000,00	1 000 000,00	848 330,00
P21_471/2021 AP RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE JEAN MOULIN	10 674 000,00	0,00	10 674 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	10 374 000,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		57,30	3,60	60,90	48,40	11,00	59,40
Adjoint Administratif	C	7,30	0,00	7,30	7,10	0,00	7,10
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	C	7,00	1,00	8,00	7,80	0,00	7,80
Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	C	14,00	1,60	15,60	15,60	0,00	15,60
Attaché	A	12,00	0,00	12,00	3,00	9,00	12,00
Attaché hors classe	A	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Attaché principal	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Directeur	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur	B	3,00	0,00	3,00	2,00	1,00	3,00
Rédacteur principal de 1ère classe	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteur principal de 2ème classe	B	7,00	1,00	8,00	6,90	1,00	7,90
FILIERE TECHNIQUE (c)		74,00	39,76	113,76	101,87	11,89	113,76
Adjoint technique	C	25,00	30,18	55,18	50,29	4,89	55,18
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	11,00	0,00	11,00	11,00	0,00	11,00
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	12,00	9,58	21,58	21,58	0,00	21,58
Agent de maîtrise	C	10,00	0,00	10,00	9,00	1,00	10,00
Agent de maîtrise principal	C	6,00	0,00	6,00	6,00	0,00	6,00
Ingénieur	A	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00
Ingénieur principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Technicien principal de 1ère classe	B	3,00	0,00	3,00	1,00	2,00	3,00
Technicien principal de 2ème classe	B	4,00	0,00	4,00	2,00	2,00	4,00
FILIERE SOCIALE (d)		18,00	5,75	23,75	23,15	0,00	23,15
ATSEM principal de 1ère classe	C	9,00	2,55	11,55	11,25	0,00	11,25
ATSEM principal de 2ème classe	C	6,00	3,20	9,20	8,90	0,00	8,90
Conseiller soci-éducatif	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Moniteur éducateur et intervenant familial	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Moniteur éducateur et intervenant familial principal	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		8,00	0,00	8,00	6,00	2,00	8,00

MAIRIE DE ST JEAN DE LA RUELLE - BUDGET VILLE - ST JEAN DE LA RUELLE - DM - 2022

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Conseiller des APS	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Conseiller principal des APS	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Educateur territorial des APS	B	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00
Educateur territorial des APS principal de 1ère classe	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Educateur territorial des APS principal de 2ème classe	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE CULTURELLE (h)		16,00	13,43	29,43	24,68	4,75	29,43
Adjoint du patrimoine	C	3,00	0,00	3,00	1,00	2,00	3,00
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	C	1,00	0,80	1,80	1,80	0,00	1,80
Assistant d'enseignement artistique	B	0,00	1,75	1,75	0,00	1,75	1,75
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	B	3,00	5,73	8,73	8,73	0,00	8,73
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	0,00	4,65	4,65	4,65	0,00	4,65
Assistant de conservation	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Assistant de conservation principal de 1ère classe	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Assistant de conservation principal de 2ème classe	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Bibliothécaire	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	A	1,00	0,50	1,50	1,50	0,00	1,50
Professeur d'enseignement artistique hors classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)		26,00	1,06	27,06	25,90	1,16	27,06
Adjoint d'animation	C	13,00	0,16	13,16	13,00	0,16	13,16
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	3,00	0,90	3,90	3,90	0,00	3,90
Animateur	B	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
Animateur principal de 1ère classe	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Animateur principal de 2ème classe	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE POLICE (j)		9,00	0,00	9,00	9,00	0,00	9,00
Brigadier chef principal	C	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Chef de service de police municipale principal de 1ère classe	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Gardien - Brigadier de police municipale	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		208,30	63,60	271,90	239,00	30,80	269,80

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint d'animation	C	ANIM	IB348	0,00	3-3-2°	CDI
Adjoint du patrimoine	C	CULT	IB363	0,00	3-2	
Adjoint du patrimoine	C	CULT	IB367	0,00	3-2	
Adjoint technique	C	TECH	IB356	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique	C	TECH	IB360	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique	C	TECH	IB356	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique	C	TECH	IB355	0,00	3-3-2°	CDI
Agent de maitrise	C	TECH	IB460	0,00	3-2	CDD
Animateur	B	ANIM	IB388	0,00	3-2	CDD
Assistant d'enseignement artistique	B	CULT	IB389	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	IB653	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	IB693	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	A	ADM	IB693	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	IB693	0,00	3-2	CDD
Attaché	A	ADM	IB778	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	IB525	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	IB444	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	IB499	0,00	3-2	CDD
Bibliothécaire	A	CULT	IB696	0,00	3-3-2°	
Educateur territorial des APS	B	SP	IB379	0,00	3-3-2°	
Educateur territorial des APS	B	SP	IB437	0,00	3-2	
Ingénieur	A	TECH	IB565	0,00	3-3-2°	CDD
Rédacteur	B	ADM	IB478	0,00	3-3-2°	CDD
Rédacteur principal de 2ème classe	B	ADM	IB506	0,00	3-2	CDD
Technicien principal de 1ère classe	B	TECH	IB573	0,00	3-2	CDD
Technicien principal de 1ère classe	B	TECH	IB567	0,00	3-2	CDD
Technicien principal de 2ème classe	B	TECH	IB513	0,00	3-2	CDD
Technicien principal de 2ème classe	B	TECH	IB542	0,00	3-2	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

AMSTUTZ Claude	
BELLIZIO Olivia	
BOIS Catherine	
BUREAU Françoise	
CAKIR Esra	
CHAILLOU Christophe	
DAHOU Kadéjat	
DANGE Sylvie	
DESNOUES Véronique	
DIARRA Mamadou	
DUPRE Alexandre	
GAMBONI Marie-Louise	
GAUTHIER Isabelle	
HAMEAU Nathalie	
HUBERT Thomas	
HUYGHUES DES ETAGES Claude	
LACOU Eric	
LAFRAYHI Karim	
LAVAL Pascal	
LE BIHAN Anne	
LOQUET Mickaëla	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

MABOUSSOU Prince	
MOULIN Anne-Marie	
NOGUES Eva	
PAOLI Guillaume	
PARAYRE Antoinette	
PAROU Leila	
PASSEGUE Daniel	
PIVAIN Guy	
RINA-BASILO Claude	
RIVIERE DA SILVA Fabien	
VILLARET Marceau	
ZING TSALA Pierre-Jules	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .



VILLE DE SAINT JEAN DE LA RUELLE

Direction Générale des Services
Pôle Assemblées et Affaires Juridiques

ANNEXE N°11

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 21450285800217	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT MAIRIE DE ST JEAN DE LA RUELLE
--	--

POSTE COMPTABLE DE : TRES ORLEANS MUNICIPALE METROPOLE

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Décision modificative 1 (3)

BUDGET : LOCATIONS IMMOBILIERES (3)

ANNEE 2022

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 3

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 4

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 14

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 15

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 16

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles Sans Objet

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements Sans Objet

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet

A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet

A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 17

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 18

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour compte de tiers Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie 19

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 20

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V	O		
T	E		
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	2 400,00	2 400,00
+		+	+
R	E		
P	R		
O	T		
S	S		
	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		2 400,00	2 400,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E		
	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	1 312 400,00	1 312 400,00
+		+	+
R	E		
P	R		
O	T		
S	S		
	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		1 312 400,00	1 312 400,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	1 314 800,00	1 314 800,00
---------------------	--------------	--------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	92 650,00	0,00	900,00	900,00	93 550,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	11 000,00	0,00	1 500,00	1 500,00	12 500,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		103 650,00	0,00	2 400,00	2 400,00	106 050,00
66	Charges financières	10 100,00	0,00	0,00	0,00	10 100,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	1 180,24		0,00	0,00	1 180,24
Total des dépenses réelles d'exploitation		115 930,24	0,00	2 400,00	2 400,00	118 330,24
023	Virement à la section d'investissement (6)	108 450,00		0,00	0,00	108 450,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	18 000,00		0,00	0,00	18 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		126 450,00		0,00	0,00	126 450,00
TOTAL		242 380,24	0,00	2 400,00	2 400,00	244 780,24

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	244 780,24
---	-------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	126 141,00	0,00	0,00	0,00	126 141,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		126 141,00	0,00	0,00	0,00	126 141,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	39 354,06	0,00	0,00	0,00	39 354,06
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		165 495,06	0,00	0,00	0,00	165 495,06
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	9 600,00		2 400,00	2 400,00	12 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		9 600,00		2 400,00	2 400,00	12 000,00
TOTAL		175 095,06	0,00	2 400,00	2 400,00	177 495,06

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	67 285,18
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	244 780,24
---	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	114 450,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	58 500,00	0,00	0,00	0,00	58 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	879 046,13	0,00	0,00	0,00	879 046,13
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	937 546,13	0,00	0,00	0,00	937 546,13
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	68 050,00	0,00	0,00	0,00	68 050,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	68 050,00	0,00	30 000,00	30 000,00	98 050,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 005 596,13	0,00	30 000,00	30 000,00	1 035 596,13
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	9 600,00		2 400,00	2 400,00	12 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	60 000,00		1 280 000,00	1 280 000,00	1 340 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	69 600,00		1 282 400,00	1 282 400,00	1 352 000,00
	TOTAL	1 075 196,13	0,00	1 312 400,00	1 312 400,00	2 387 596,13

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 387 596,13
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	311 911,00	0,00	30 000,00	30 000,00	341 911,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	371 249,00	0,00	2 400,00	2 400,00	373 649,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	683 160,00	0,00	32 400,00	32 400,00	715 560,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	31 200,00	0,00	0,00	0,00	31 200,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	31 200,00	0,00	0,00	0,00	31 200,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	714 360,00	0,00	32 400,00	32 400,00	746 760,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	108 450,00		0,00	0,00	108 450,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	18 000,00		0,00	0,00	18 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	60 000,00		1 280 000,00	1 280 000,00	1 340 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	186 450,00		1 280 000,00	1 280 000,00	1 466 450,00
	TOTAL	900 810,00	0,00	1 312 400,00	1 312 400,00	2 213 210,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	174 386,13
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 387 596,13
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	114 450,00
---	-------------------

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.*

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 - RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 - DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	900,00		900,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 500,00		1 500,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
Dépenses d'exploitation – Total		2 400,00	0,00	2 400,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	2 400,00
---	-----------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	30 000,00	2 400,00	32 400,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	1 280 000,00	1 280 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		30 000,00	1 282 400,00	1 312 400,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 312 400,00
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	2 400,00	2 400,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		0,00	2 400,00	2 400,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	2 400,00
---	-----------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	30 000,00	0,00	30 000,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	2 400,00	0,00	2 400,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	1 280 000,00	1 280 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		32 400,00	1 280 000,00	1 312 400,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 312 400,00
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	92 650,00	900,00	900,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	12 000,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	49 150,00	900,00	900,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	1 500,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	4 500,00	0,00	0,00
6228	Divers	2 500,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	23 000,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	11 000,00	1 500,00	1 500,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	11 000,00	1 500,00	1 500,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		103 650,00	2 400,00	2 400,00
66	Charges financières (b) (8)	10 100,00	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	10 194,50	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-94,50	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	1 000,00	0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	1 000,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	1 180,24	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		115 930,24	2 400,00	2 400,00
023	Virement à la section d'investissement	108 450,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	18 000,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	18 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		126 450,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		126 450,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		242 380,24	2 400,00	2 400,00

+	RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
+	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
=	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	2 400,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	1 180,02
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	1 274,52
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-94,50

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	126 141,00	0,00	0,00
7083	Locations diverses	122 791,00	0,00	0,00
7087	Remboursement de frais	3 350,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		126 141,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	39 354,06	0,00	0,00
775	Produits cessions d'éléments d'actif	39 354,06	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		165 495,06	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	9 600,00	2 400,00	2 400,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	9 600,00	2 400,00	2 400,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		9 600,00	2 400,00	2 400,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		175 095,06	2 400,00	2 400,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	2 400,00
---	-----------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	58 500,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	58 500,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	879 046,13	0,00	0,00
2313	Constructions	879 046,13	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		937 546,13	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	30 000,00	30 000,00
1311	Subv. équipt Etat et établ. Nationaux	0,00	30 000,00	30 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	68 050,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	68 050,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		68 050,00	30 000,00	30 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		1 005 596,13	30 000,00	30 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	9 600,00	2 400,00	2 400,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	9 600,00	2 400,00	2 400,00
13911	Sub. équipt cpte résult. Etat	6 000,00	0,00	0,00
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	3 600,00	2 400,00	2 400,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	60 000,00	1 280 000,00	1 280 000,00
2131	Bâtiments	0,00	1 280 000,00	1 280 000,00
2313	Constructions	60 000,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		69 600,00	1 282 400,00	1 282 400,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		1 075 196,13	1 312 400,00	1 312 400,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 312 400,00
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	311 911,00	30 000,00	30 000,00
1311	Subv. équipt Etat et établ. Nationaux	311 911,00	30 000,00	30 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	371 249,00	2 400,00	2 400,00
1641	Emprunts en euros	371 249,00	2 400,00	2 400,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		683 160,00	32 400,00	32 400,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	31 200,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	31 200,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		31 200,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		714 360,00	32 400,00	32 400,00
021	Virement de la section d'exploitation	108 450,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	18 000,00	0,00	0,00
28131	Bâtiments	13 500,00	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	3 000,00	0,00	0,00
28138	Autres constructions	1 500,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		126 450,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	60 000,00	1 280 000,00	1 280 000,00
2031	Frais d'études	60 000,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	1 280 000,00	1 280 000,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		186 450,00	1 280 000,00	1 280 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		900 810,00	1 312 400,00	1 312 400,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 312 400,00
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		I 77 650,00	2 400,00	II 2 400,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		68 050,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	68 050,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		9 600,00	2 400,00	2 400,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	9 600,00	2 400,00	2 400,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	80 050,00	647 615,78	0,00	727 665,78

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 157 650,00	0,00	VI 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		31 200,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	31 200,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		126 450,00	0,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
28131	Bâtiments	13 500,00	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	3 000,00	0,00	0,00
28138	Autres constructions	1 500,00	0,00	0,00
29...	Dépréciation des immobilisations			
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours			
481...	Charges à répartir plusieurs exercices			
021	Virement de la section d'exploitation	108 450,00	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)	Solde d'exécution R001 (4)	Affectation R106 (4)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	157 650,00	583 160,00	174 386,13	0,00	915 196,13

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV 727 665,78
Ressources propres disponibles	VIII 915 196,13
Solde	IX = VIII – IV (5) 187 530,35

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
Rédacteur 25%	B	1	12 000,00
TOTAL GENERAL	B	1	12 000,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

AMSTUTZ Claude	
BELLIZIO Olivia	
BOIS Catherine	
BUREAU Françoise	
CAKIR Esra	
CHAILLOU Christophe	
DAHOU Kadéjat	
DANGE Sylvie	
DESNOUES Véronique	
DIARRA Mamadou	
DUPRE Alexandre	
GAMBONI Marie-Louise	
GAUTHIER Isabelle	
HAMEAU Nathalie	
HUBERT Thomas	
HUYGHUES DES ETAGES Claude	
LACOU Eric	
LAFRAYHI Karim	
LAVAL Pascal	
LE BIHAN Anne	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

LOQUET Mickaëla	
MABOUSSOU Prince	
MOULIN Anne-Marie	
NOGUES Eva	
PAOLI Guillaume	
PARAYRE Antoinette	
PAROU Leila	
PASSEGUE Daniel	
PIVAIN Guy	
RINA-BASILO Claude	
RIVIERE DA SILVA Fabien	
VILLARET Marceau	
ZING TSALA Pierre-Jules	

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général....

(2) L'assemblée délibérante étant : .



VILLE DE SAINT JEAN DE LA RUELLE

Direction Générale des Services
Pôle Assemblées et Affaires Juridiques

ANNEXE N°12

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION POUR L'INSTALLATION ET L'ENTRETIEN D'UN
DISPOSITIF DE VIDEO PROTECTION**

Entre les soussignés :

La Commune de Saint Jean de la Ruelle, domiciliée à l'Hôtel de Ville, 71 rue Charles Baudelaire,
Représentée par Monsieur Christophe CHAILLOU, agissant en qualité de Conseiller Général-Maire de
la commune de Saint Jean de la Ruelle, habilité par la délibération du Conseil Municipal du 19 octobre
2022,

d'une part,

et

La Société dénommée VALLOIRE HABITAT, Société Anonyme d'HLM à Conseil d'Administration au
capital de 31.534.633 euros, dont le siège est à ORLEANS (45000), 24 rue du Pot de Fer CS 51717,
identifiée au SIREN sous le numéro 086.180.387 et immatriculée au Registre du Commerce et des
Sociétés de ORLEANS,

Représentée par Monsieur Bernard VENET, agissant en sa qualité de Directeur de la Clientèle et du
Patrimoine, habilité aux fins des présentes,

d'autre part,

PRÉAMBULE :

La ville de SAINT JEAN DE LA RUELE mène depuis plusieurs années des actions fortes, en faveur de la
prévention de la délinquance et de la préservation de la sécurité, ainsi que de la tranquillité publique,
en partenariat avec les différents acteurs de la sécurité publique.

Afin d'accompagner la démarche engagée par la commune, VALLOIRE HABITAT contribue à l'efficacité
du dispositif, en autorisant la ville de SAINT JEAN DE LA RUELE à mettre en place un système de
vidéoprotection, sur l'espace privé du bailleur.

Par cette convention, la société VALLOIRE HABITAT autorise la ville à implanter deux dispositifs de
vidéoprotection sur le domaine privé du bailleur.

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir au bénéfice de la ville de SAINT JEAN DE LA RUELE, les
conditions d'implantation et de raccordement des deux dispositifs de vidéoprotection situés sur le
domaine privé du bailleur.

La présente convention a pour objet d'autoriser la ville de SAINT JEAN DE LA RUELLE à installer deux mâts avec caméras au niveau des rues LANCELOT /ESSARTS et des aires de jeux rue des ESSARTS.

ARTICLE 2 – DÉSIGNATION DES ÉQUIPEMENT CONCERNÉS

- Angle de la rue des Essarts et Ernest Lancelot : pose d'un mât avec installation d'une caméra,
- Rue des Essarts (aires de jeux) : pose d'un mât avec installation d'une caméra,
- Pose de deux compteurs défalquant sur l'alimentation électrique du bailleur au niveau des bâtiments 1 et 7 rue des essarts,
- Tranchées et enrobés.

ARTICLE 3 – CONDITIONS D'ACCÈS AUX LOCAUX

Le bailleur donne autorisation au représentant de la ville et à la société intervenant au titre de la maintenance des équipements précités, pour accéder auxdits équipements.

Les conditions pratiques seront déterminées d'un commun accord avec la ville de SAINT JEAN DE LA RUELLE (remise de clefs, codes ou badges etc.).

ARTICLE 4 – INSTALLATION ET ENTRETIEN

Les matériels seront raccordés à l'installation électrique existante. Ce raccordement, réalisé par la Ville selon les normes en vigueur et les règles de l'art, ne devra pas dégrader l'actuelle installation électrique. La Ville s'engage à installer, à ses frais, les caméras, les câbles d'alimentation et autres matériels selon la description figurant à l'article 2 de la présente convention.

La Ville fera son affaire personnelle du bon fonctionnement du dispositif. Elle s'engage à pourvoir, à ses frais exclusifs, à son entretien. Une fois par an, le matériel sera physiquement vérifié et entretenu sur site depuis l'extérieur des bâtiments. En cas de panne ou de dégradations du matériel, la Ville pourra intervenir pour procéder à son dépannage ou son remplacement.

La Ville pourra modifier, pour tout motif, son installation après avoir recueilli l'accord préalable et écrit de VALLOIRE HABITAT.

La Ville sera tenue de supporter les incidences financières des modifications apportées à son installation, décidées par elle ou rendues nécessaires, par la modification de l'aménagement de l'immeuble appartenant à VALLOIRE HABITAT.

ARTICLE 5 – REMBOURSEMENT DES FRAIS CORRESPONDANT AUX FLUIDES

La ville de SAINT JEAN DE LA RUELLE s'engage à rembourser à la Société VALLOIRE HABITAT les frais correspondants à la consommation électrique liée à l'utilisation des caméras sur la base du relevé des compteurs concernés.

Un relevé des indices de consommation sera effectué un fois par an. Le règlement de la consommation se fera par virement sur le compte du bailleur.

ARTICLE 6 - RESPECT DE LA VIE PRIVEE ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES

La ville de SAINT JEAN DE LA RUELLE devra faire son affaire personnelle des autorisations administratives nécessaires à l'installation et l'exploitation de la vidéoprotection ainsi que du respect de toutes normes également nécessaires.

ARTICLE 7 – ASSURANCES

La ville de SAINT JEAN DE LA RUELLE est assurée en responsabilité civile pour tous les dommages occasionnés par le matériel lui appartenant.

ARTICLE 8 – DURÉE

La présente convention prend effet à la date de sa signature.

Elle est conclue à titre gratuit pour une période de trois ans, reconductible tacitement par périodes successives de trois ans.

ARTICLE 9 – ÉTAT DES LIEUX

Un état des lieux est dressé contradictoirement en deux exemplaires avant l'installation des équipements (mâts et caméras de vidéoprotection), et après la dépose des équipements. **Cet état des lieux est annexé aux présentes.**

ARTICLE 10 – MODIFICATION ET RÉSILIATION

Toute modification de la présente convention devra faire l'objet d'un avenant signé des deux parties.

Chacune des parties pourra résilier la présente convention, en informant l'autre partie quatre mois à l'avance, par lettre recommandée avec accusé de réception. Pendant la durée de préavis, l'occupant reste redevable des mêmes charges que pendant l'exécution de la convention.

La présente convention sera résiliée de plein droit en cas de destruction des locaux ou pour tout motif d'intérêt général ainsi qu'en cas de force majeure.

ARTICLE 11 – REMISE EN ÉTAT À L'IDENTIQUE

En cas de résiliation et de dépose des équipements, la remise en état des lieux à l'identique avant installation sera assurée par les services de la ville de SAINT JEAN DE LA RUEILLE.

La Ville retirera les matériels installés et remettra l'ensemble en l'état conformément à l'état des lieux entrant.

A défaut de retrait de matériel laissé par la Ville et après mise en demeure restée infructueuse, VALLOIRE HABITAT procédera d'office au retrait aux frais de la Ville.

ARTICLE 12 – RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES

Les deux partenaires s'engagent à respecter les dispositions du règlement (UE) 2016/679 du parlement européen et du conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

Les parties sont amenées dans le cadre de la présente convention à traiter des données à caractère personnel relatives aux employés de chaque structure, notamment des informations de type : nom, adresse, mail ou numéros de téléphone professionnels. Ces données seront conservées pendant la durée de la convention. Le traitement de ces données est indispensable à la relation entre les parties.

Dans le cadre de la présente convention, la Ville de SAINT JEAN DE LA RUEILLE est le responsable de traitement des données à caractère personnel liées aux dispositifs de vidéoprotection. VALLOIRE HABITAT met à disposition des locaux mais n'aura aucun accès et ne traitera aucune donnée personnelle issues du dispositif de vidéoprotection. En conséquence, VALLOIRE HABITAT n'est pas co-responsable de ce traitement, ni sous-traitant de ce traitement.

Il appartient à la Ville de SAINT JEAN DE LA RUEILLE, en tant que responsable de traitement, d'effectuer toutes les formalités d'informations auprès des personnes physiques, de gérer toutes les demandes de droits d'accès aux images, de gérer toutes les éventuelles violations de données, de prendre toutes les mesures de sécurité pour la protection des données collectées.

ARTICLE 13 – ÉLECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile :

- Pour la Commune : Hôtel de Ville – 71 rue Charles Baudelaire – B.P. 74 – 45 142 Saint Jean de la Ruelle
- Pour la société VALLOIRE HABITAT : 24 rue du pot de fer – CS 51717 – 45007 Orléans cedex 1,

La présente convention est établie en quatre exemplaires dont un original est remis à chacun des signataires, chaque page étant paraphée.

ARTICLE 14 : LITIGES

Les parties s’efforceront de résoudre à l’amiable tout différend pouvant naître de l’interprétation de l’exécution de la présente convention.

A défaut, les litiges seront portés devant le Tribunal Administratif d’ORLÉANS.

Fait en quatre exemplaires,

À Saint Jean de la Ruelle,

Le

Pour la Ville de Saint Jean de la Ruelle

Le Conseiller Général-Maire

Christophe CHAILLOU

Pour VALLOIRE HABITAT

Le Directeur Général

Vincent HENNERON

**AVENANT A LA CONVENTION DU 13.07.2017 POUR L'AUTORISATION DE RACCORDER
L'ALIMENTATION ELECTRIQUE DE 3 CAMERAS DE VIDEOPROTECTION ET PERMETTRE
LE PASSAGE DE LA FIBRE OPTIQUE SUR LE DOMAINE PRIVE DU BAILLEUR**

Entre les soussignés :

Monsieur Christophe CHAILLOU, agissant en qualité de Conseiller Departemental Maire de la commune de Saint Jean de la Ruelle, habilité par délibération du Conseil Municipal,

D'UNE PART

Et

La société 3F CENTRE VAL DE LOIRE

Société Anonyme d'HLM, immatriculée au RCS de Blois sous le n° 967 200 049

Dont le siège social est situé au 7 rue Latham CS 93310 41033 Blois cedex

Représentée par Richard LAROUCAU, Directeur de la Gestion et du Patrimoine, dûment habilité

D'AUTRE PART

PREALABLEMENT IL EST RAPPELE CE QUI SUIT :

Une convention en date du 13 juillet 2017 a été signée entre la Ville de Saint Jean de la Ruelle et 3F CVL portant autorisation de raccorder l'alimentation électrique de 3 caméras de vidéo protection et permettre le passage de la fibre optique, sur des locaux propriété de 3F CVL.

CECI ETANT IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Les conditions de la convention du 13 juillet 2017 s'appliqueront pour les travaux ci-après :

- Percement de la façade du 65 Rue Gambetta à SAINT JEAN DE LA RUELLE pour accéder au sous-sol dudit bâtiment et cheminer les câbles de la caméra « René Cosson » vers le coffret technique existant.

Fait à Orléans le 17/08/2022 .
En 2 exemplaires

Pour 3F CVL
Richard Laroucau
Directeur de la Gestion et du patrimoine



Pour la Ville de Saint Jean de la Ruelle
Le Conseiller départemental Maire
Monsieur Christophe CHAILLOU

